

Eurométropole de Strasbourg



Rétrospective 2020-2025 + Présentation synthétique du 18 septembre 2026

Septembre 2026

01

Rétrospective des comptes de l'Eurométropole de Strasbourg 2020-2025 (Juillet 2026)

Eurométropole de Strasbourg



Rétrospective 2020-2025

Juillet 2026

An isometric illustration of a cityscape with various buildings, green spaces, and roads, rendered in shades of blue and green. A vertical yellow line is positioned to the left of the table of contents.

Sommaire

01. Contexte et définitions

02. Synthèse de nos travaux

03. Etude rétrospective 2020/2025

An isometric illustration of a city with various buildings, green spaces, and roads, rendered in a light blue and green color palette. The city is viewed from an elevated perspective, showing a grid-like street pattern and clusters of buildings of different heights and shapes.

01

Contexte et définitions



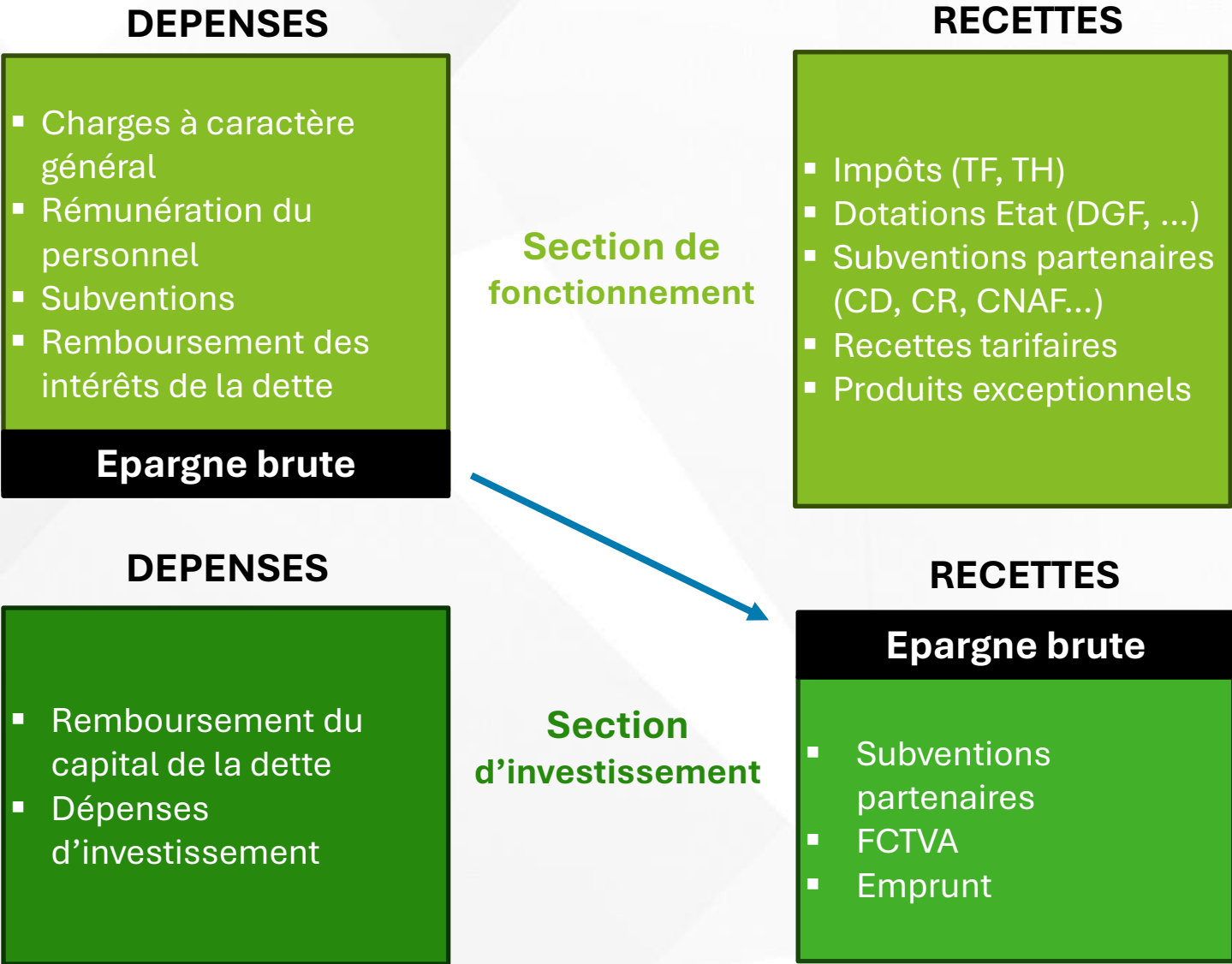
Glossaire

Quelques définitions techniques :

- **Epargne brute** : Différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, retraitées des produits des cessions, de la dotation et des reprises de provisions. Permet d'évaluer la capacité de la collectivité à alimenter la section d'investissement avec des ressources tirées de son fonctionnement courant.
- **Taux d'épargne brute** : Epargne brute/Recettes réelles de fonctionnement. Un seuil d'alerte de la DGCL est fixé à 7%.
- **Epargne nette** : Epargne brute déduite des remboursements en capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les équipements ou projets nouveaux. Une épargne nette négative indique que la collectivité n'arrive plus à faire face ses remboursements de dette et doit donc trouver de nouvelles marges de manœuvre.
- **Taux d'épargne nette** : Epargne nette/Recettes réelles de fonctionnement.
- **Capacité de désendettement** : Indicateur qui mesure le temps nécessaire (en années) à la collectivité si elle consacrait l'ensemble de son épargne brute à rembourser son stock actuel de dette (Capital Restant Dû). Un seuil d'alerte est généralement admis à 12 ans, notamment par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).
- **Potentiel fiscal** : Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de mesurer la richesse « potentielle » d'une commune sur son territoire en évaluant ses bases. Il est déterminé en rapportant les bases fiscales de la Ville aux taux moyens nationaux (sans distinction de strate), puis ramené à l'habitant. Plus ce montant est élevé, plus cela signifie que la collectivité dispose d'une « richesse fiscale » importante.
- **Effort fiscal** : L'effort fiscal vient quant à lui mesurer la pression fiscale pesant sur le contribuable et plus particulièrement le poids des taux pratiqués. On l'obtient en rapportant le produit de fiscalité de la collectivité à celui que la Ville aurait perçu en appliquant les taux moyens nationaux. S'il est supérieur à 1, cela signifie que l'effort supporté par le contribuable est plutôt important.



Focus définition de l'épargne brute :





Glossaire

Echantillon de comparaison utilisé dans le cadre de cet audit :

Métropole	Habitants Métropole
Métropole de Lyon	1,436,354.00
Métropole européenne de Lille	1,195,234.00
Bordeaux Métropole	854,334.00
Toulouse Métropole	841,524.00
Nantes Métropole	689,456.00
Métropole Nice Côte d'Azur	574,287.00
Eurométropole de Strasbourg	522,596.00
Montpellier Méditerranée Métropole	522,542.00
Rennes Métropole	480,178.00
Toulon-Provence-Méditerranée	450,549.00
Reims Métropole	297,492.00

Comparaison réalisée à partir des comptes de gestion et CFU de la collectivité) et des données publiques de l’Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale (OFGL) et de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL).

L’échantillon a été proposé à la collectivité qui l’a validé.

Attention : les comparaisons réalisées à l’échelle des EPCI sont à analyser avec du recul. Le niveau de mutualisation, total ou partiel, varie fortement en fonction des territoires.

02

Synthèse de nos travaux

Un équilibre financier préservé jusqu'en 2025:

Des niveaux d'épargne encore satisfaisants qui résistent à l'augmentation de la dette. Une nécessité de vigilance dès 2026.



Une croissance des recettes de fonctionnement légèrement supérieure aux dépenses de fonctionnement



Un taux d'épargne brute en diminution par rapport à 2020 mais toujours supérieur au seuil de la DGCL



Un niveau de dépenses d'équipement en forte hausse et supérieur à la moyenne des EPCI comparés



Une dette en croissance mais dont le niveau demeure en deçà du seuil d'alerte

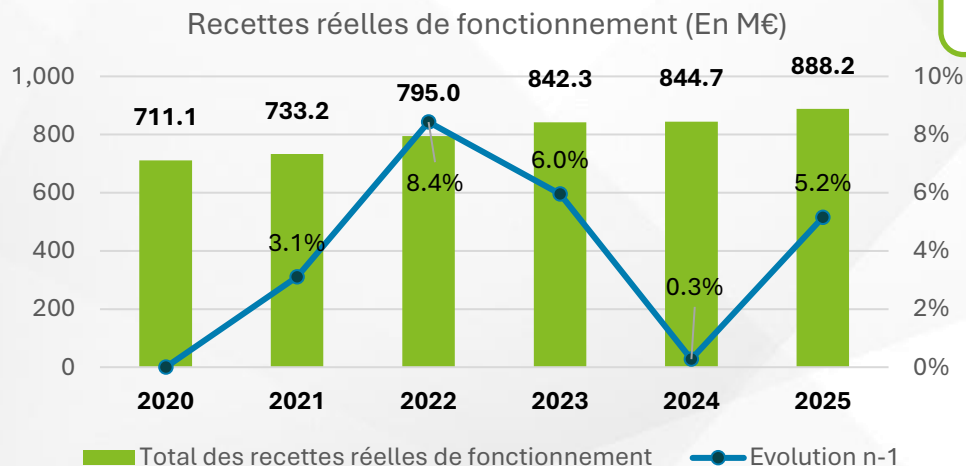


Un déficit croissant du budget annexe Mobilités Actives comblé par une subvention d'équilibre du budget principal



Une détérioration rapide dès l'atterrissage 2026 (voir synthèse prospective).

Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025



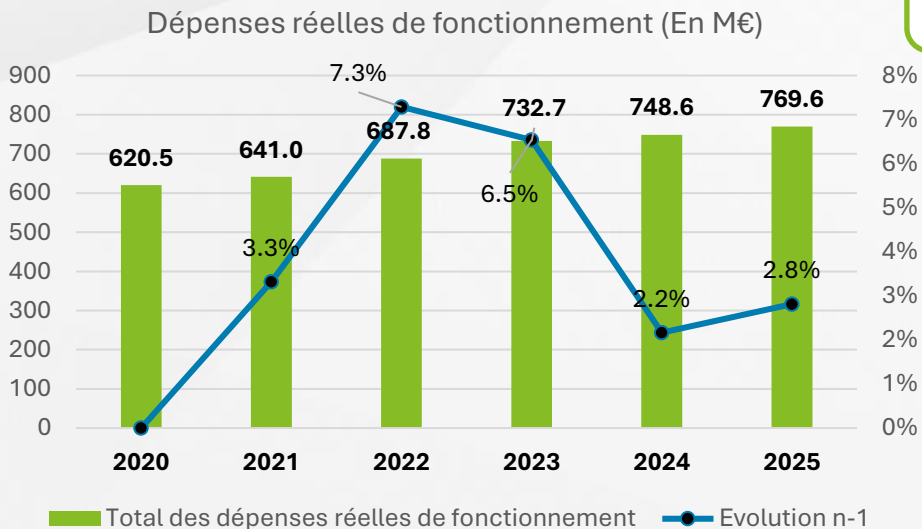
+25% sur la période

Une croissance concomitante des dépenses et des recettes :

Sur le mandat, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 24,9% portées essentiellement par les différentes recettes de fiscalité et les produits des services.

Sur la même période, les dépenses de fonctionnement augmentent de 24 %, poussées par la hausse des coûts de fonctionnement et des charges de personnel.

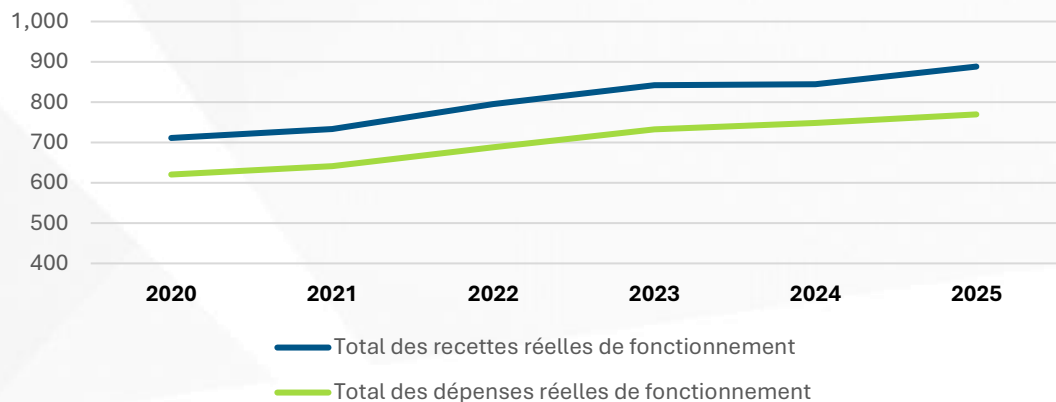
Cette comparaison reste relative à une année 2020 marquée par la crise du Covid. Ces variations seront analysées en détail dans cette présentation.



+24% sur la période

Effet ciseau (en M€) :

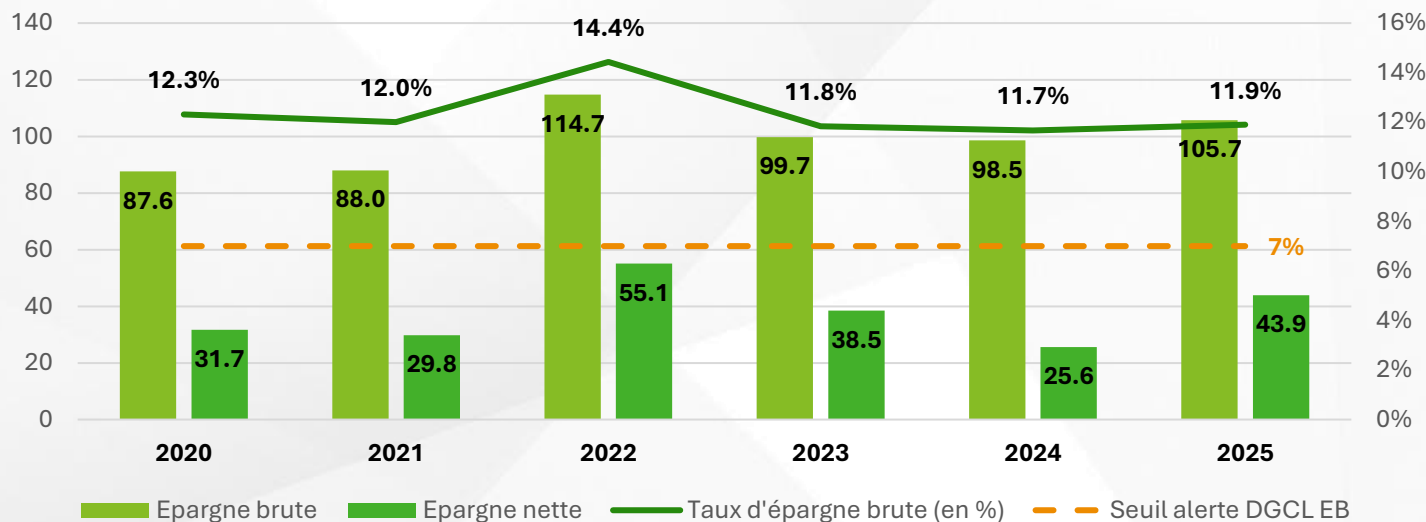
Les recettes et dépenses de fonctionnement évoluent de manière très proche sur la durée du mandat empêchant un effet de ciseau pour les épargnes de la Métropole.



Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Synthèse

Evolution des épargnes 2020/2025 (en M€)



Les épargnes de l'EMS sont en augmentation sur la durée de la période.

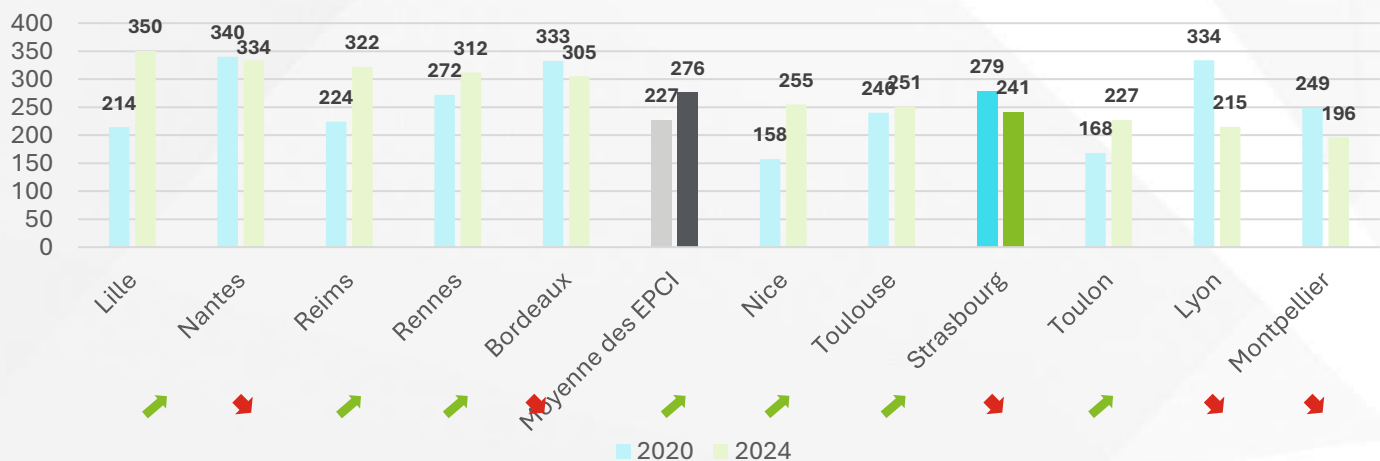
L'épargne brute passe de 87,6M€ en 2019 à 105,7M€ en 2025, soit un gain de 21%.

Cette augmentation permet également une majoration de l'épargne nette de 31,7M€ en 2020 à 43,9M€ en 2025 (+38,4%).

En raison de l'augmentation des recettes de près de 25% sur la période (cf slide précédente), le taux d'épargne brute de l'EMS diminue cependant légèrement (de 12,3% en 2020 à 11,9% en 2025).

Ce niveau reste de près de 5 points supérieur au seuil d'alerte de la DGCL de 7%.

Evolution de l'épargne brute par habitant entre (2020-2024 Données OFGL)

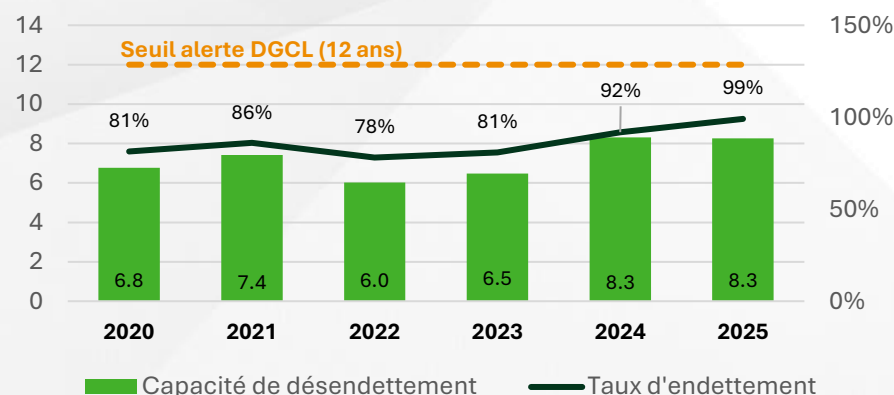
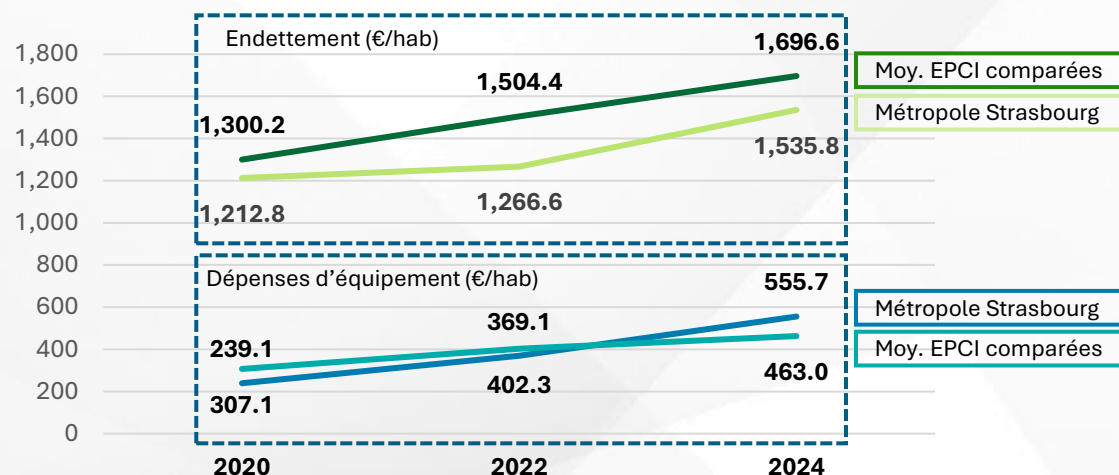


L'EMS apparait à la 8^{ème} place de notre échantillon. Elle fait partie des 5 EPCI ayant observé une diminution de son épargne brute par habitant (avec l'EPCI de Nantes, de Bordeaux, de Lyon et de Montpellier). Cette baisse est également due à un nombre d'habitant en hausse de près de 20 000 personnes sur la période.

Son épargne brute par habitant a diminué de 38€ en 5 ans contre une augmentation de la moyenne des EPCI observés de 49€.

Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Synthèse



Une dynamique d'investissement soutenue, conjuguée à une trajectoire d'endettement maîtrisée

L'Eurométropole enregistre une progression de ses dépenses d'équipement par habitant nettement plus soutenue que celle de l'échantillon (+132 % contre +51 %), conduisant à un rattrapage puis à un dépassement du niveau moyen.

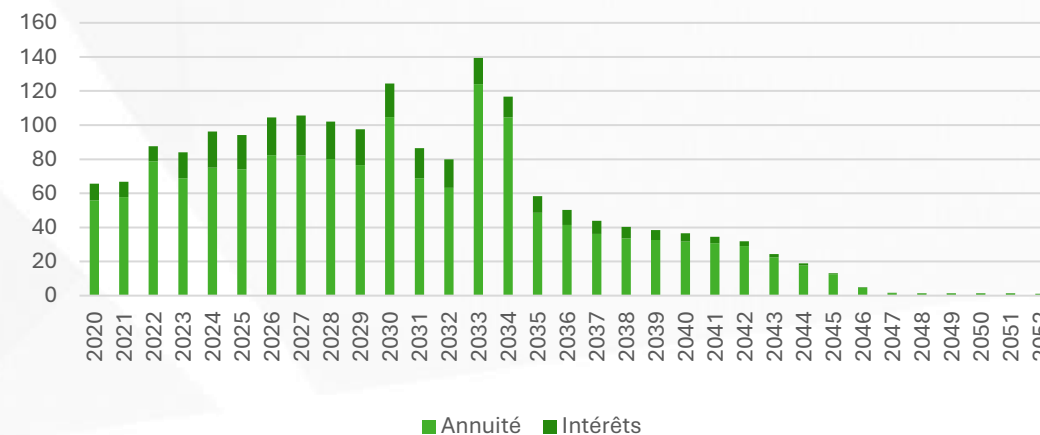
Dans le même temps, l'endettement par habitant demeure inférieur à la moyenne de l'échantillon et s'en écarte davantage au fil du temps (-87 € par habitant en 2020 contre -160 € en 2024).

Une dette qui augmente mais restant à distance du seuil d'alerte en 2025.

Sur le mandat écoulé, l'Eurométropole a progressivement accru la part de ses investissements consacrée aux dépenses d'équipement, passée de 63% des dépenses réelles d'investissement en 2020 à 74 % en 2025. Cette dynamique s'est traduite par un recours significatif à l'emprunt, avec 621,1 M€ souscrits sur la période.

Dans ce contexte, la capacité de désendettement s'inscrit en légère dégradation : elle atteint 8,3 années d'épargne brute à fin 2025, contre 6,8 années en 2020. Ce niveau demeure toutefois sensiblement inférieur au seuil d'alerte de 12 ans fixé par la DGCL.

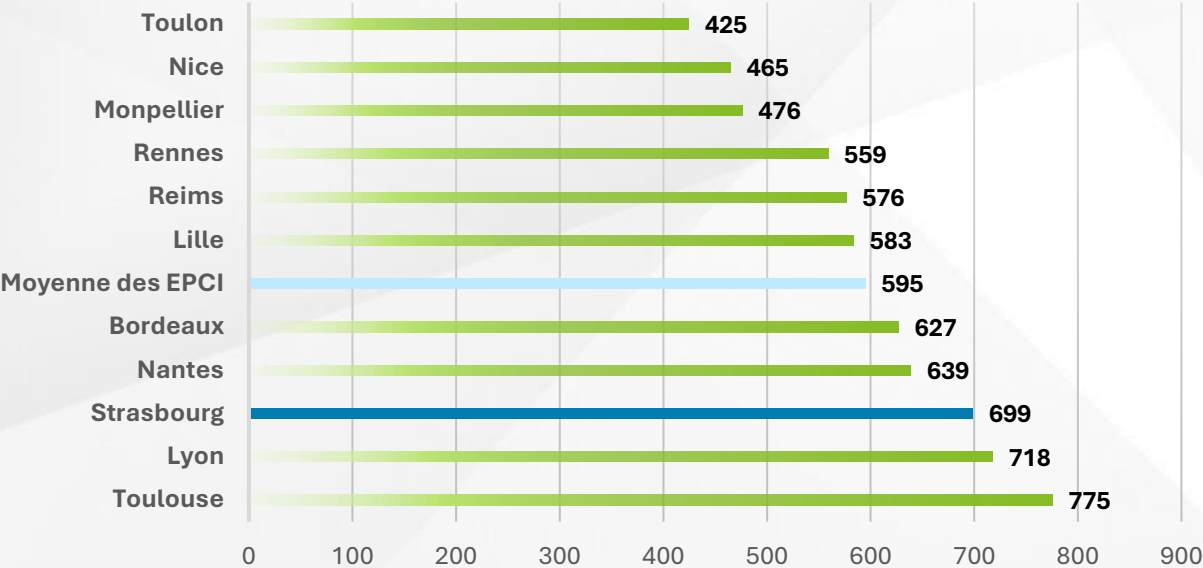
Les annuités de dette augmentent sensiblement (81,9 M€ en 2025 contre 65,5 M€ en 2020), sous l'effet notamment de la remontée des taux d'intérêt, qui se traduit par une hausse marquée de la part des intérêts dans l'annuité (de 14,7 % à 24,6 %).



➔ Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de mesurer la richesse « potentielle » d'une commune sur son territoire en évaluant ses bases. Il est déterminé en rapportant les bases fiscales de l'EPCI aux taux moyens nationaux (sans distinction de strate), puis ramené à l'habitant. Plus ce montant est élevé, plus cela signifie que la collectivité dispose d'une « richesse fiscale » importante.

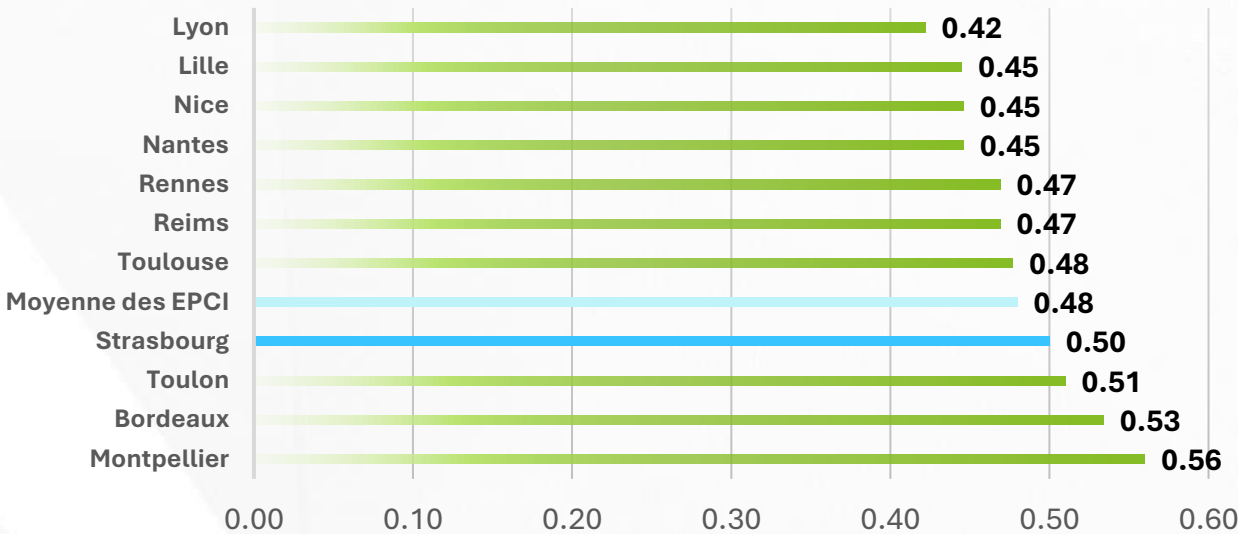
POTENTIEL FISCAL (OFGL 2025)



➤ L'Eurométropole de Strasbourg se caractérise par un potentiel fiscal particulièrement élevé, **se situant au 3^e rang de l'échantillon**. Ce niveau de ressources, porté notamment par l'ampleur des bases de taxes foncières, constitue un levier significatif de financement et confère à la collectivité une marge de manœuvre budgétaire supérieure à la moyenne de ses homologues.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer le degré d'intégration d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes, à travers le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements, à fiscalité propre ou non.

COEFFICIENT INTEGRATION FISCAL (OFGL 2025)



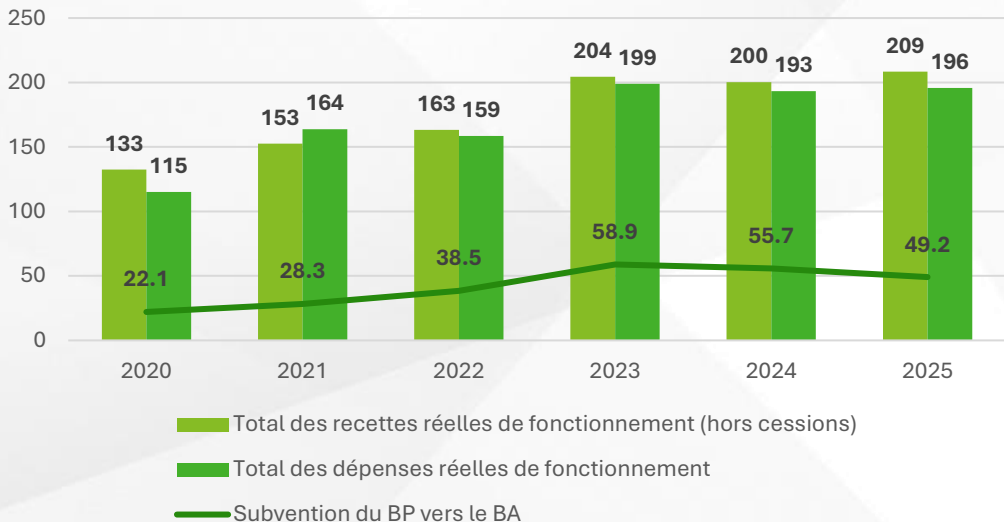
➤ L'Eurométropole de Strasbourg présente un coefficient d'intégration fiscale élevé, **se positionnant au 4^e rang de l'échantillon**. Ce niveau traduit un degré important de mutualisation et de transfert de ressources au sein du bloc local, ce qui renforce son rôle structurant dans l'organisation intercommunale.



Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Budget annexe – Mobilités Actives

Effet ciseau Recettes-Dépenses de fonctionnement et Subvention d'équilibre (en M€)



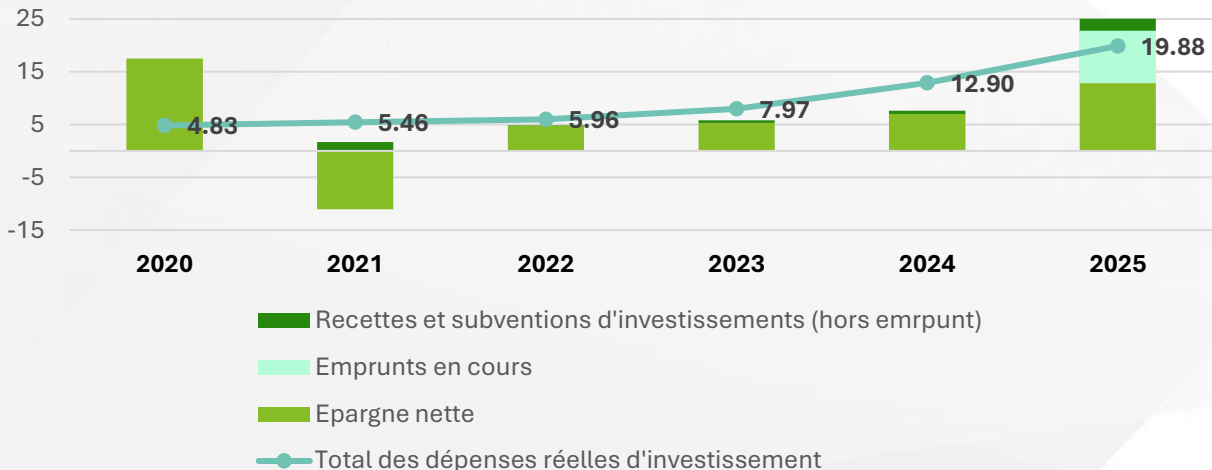
Sur la période considérée, **les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 57 %**, passant de 132,6 M€ à 208,5 M€, soit une hausse de 75,9 M€.

Les dépenses réelles de fonctionnement suivent une dynamique encore plus marquée : elles progressent de 70 %, de 115,1 M€ à 195,7 M€, soit +80,6 M€. Autrement dit, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui dégrade progressivement la situation d'épargne.

Cette tension se matérialise en 2021 par un effet de ciseau défavorable : les charges de fonctionnement dépassent les produits, ce qui génère une épargne brute négative de -11,1 M€, en lien avec l'impact de la crise Covid.

Ainsi, malgré la forte progression des recettes de fonctionnement, la croissance plus rapide des dépenses et le choc ponctuel lié au Covid conduisent à un affaiblissement structurel de la capacité d'autofinancement du BA MA et **ainsi à une plus importante subvention d'équilibre du Budget Principal (de 22,1M€ en 2020 à 49,2M€ en 2025).**

Evolution de l'équilibre d'investissement (en M€)



Les dépenses d'investissement du BA MA ont progressé notamment en 2024 et 2025 progressent, passant de 5,96 M€ en 2022 à 12,9 M€ en 2024 et à 19,88M€ en 2025 (portés par les projets de développement cyclable ou de renouvellement de bus et de tramway). **Ces dépenses ont entraîné un emprunt de 10M€ en 2025**, les subventions et épargnes ne suffisant pas à subvenir aux besoins du BA.

03

Etude rétrospective 2020/2025

- A. Préalables méthodologiques et retraitements
- B. Formation des épargnes
- C. Enjeux de la section de fonctionnement
- D. Enjeux de la section d'investissement
- E. Vision synthétique des budgets annexes

An isometric illustration of a cityscape with various buildings, green spaces, and roads, rendered in a light blue and green color palette. The text is overlaid on the left side of the image.

A. Préalables méthodologiques et retraitements



Etude rétrospective

Préalables

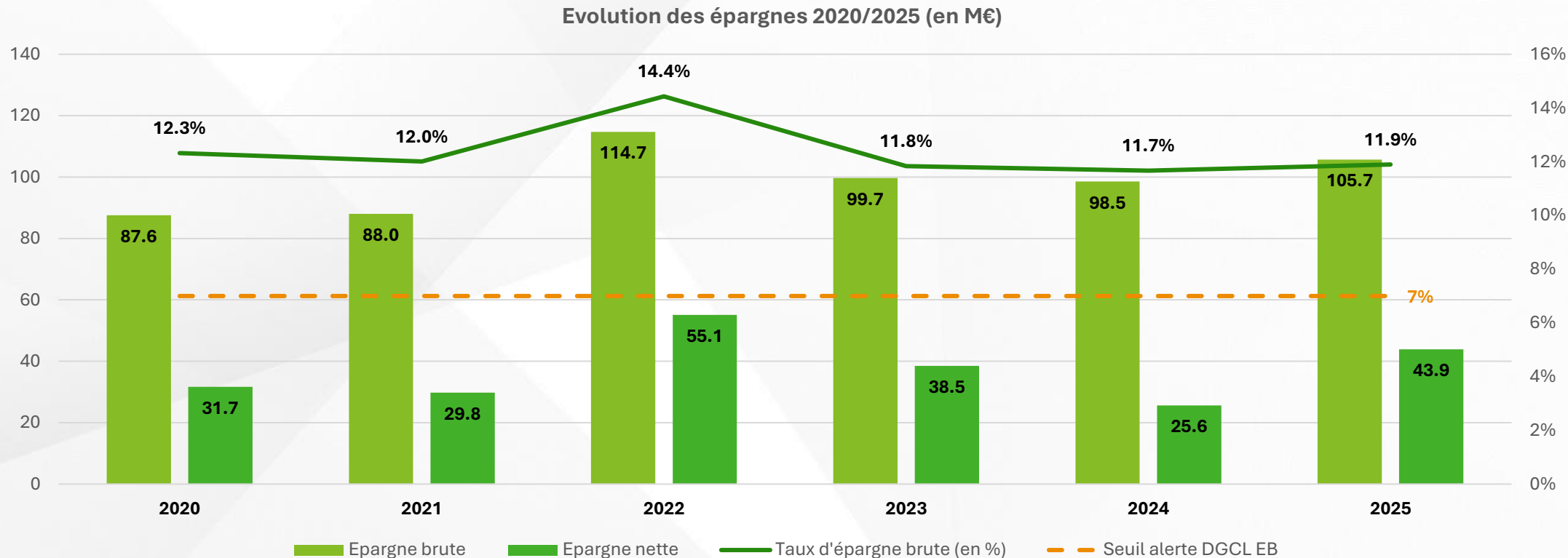
Préalables méthodologiques et retraitements

La période sous revue (2020-2025) est marquée par une succession d'événements exceptionnels ou non récurrents qui affectent la trajectoire comptable de l'EMS et en limitent la comparabilité avec d'autres collectivités de taille comparable :

- **La crise sanitaire liée au Covid-19** : ses effets en recettes et en dépenses ont profondément impacté les finances et le calendrier des projets de la Ville, avec une concentration des effets sur les exercices 2020 et 2021. Ces chocs modifient la lecture des tendances « sous-jacentes » hors crise.
- **Les conséquences de la guerre en Ukraine sur les coûts de l'énergie et l'inflation** : la renégociation des marchés énergétiques de la Ville-Métropole en 2022 est intervenue au pic des prix, générant une tension significative sur les charges de fonctionnement. L'échéance du précédent contrat en 2022 amplifie mécaniquement cet effet.
- **L'exercice de compétences partiellement transférées à l'EMS, notamment via la voie M35 par l'État** : ces transferts modifient le périmètre d'intervention de l'Eurométropole et viennent brouiller partiellement les comparaisons interterritoriales, en particulier sur les dépenses de fonctionnement.
- **Un mode de gestion centralisé des ressources humaines** : l'administration de la Ville et de l'Eurométropole est mutualisée, et une commission mixte paritaire détermine chaque année le montant de refacturation de la Ville à l'EMS. Ce mécanisme génère des flux internes qui peuvent complexifier l'analyse fine des charges de personnel par entité.

An isometric illustration of a cityscape with various buildings, green spaces, and a grid of roads, rendered in a light blue and green color palette. The text 'B. Formation des épargnes' is overlaid on the left side of the image.

B. Formation des épargnes

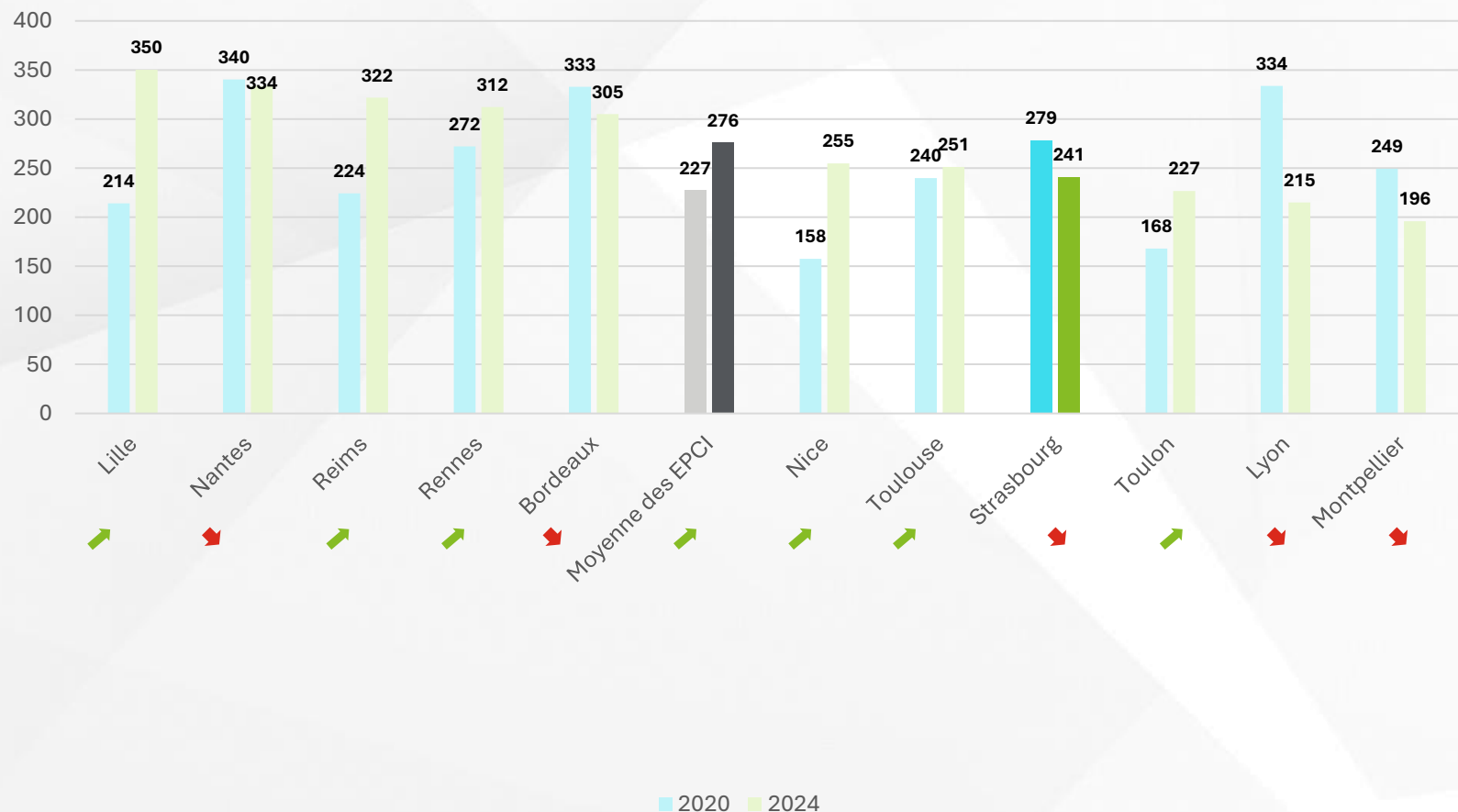


Sur la période, **les niveaux d'épargne de l'EMS suivent une trajectoire globalement favorable. L'épargne brute progresse de 87,6 M€ en 2019 à 105,7 M€ en 2025, soit une hausse d'environ 21 %, ce qui se traduit par un renforcement de la capacité d'autofinancement.** Cette dynamique se répercute sur l'épargne nette, qui augmente de 31,7 M€ en 2020 à 43,9 M€ en 2025 (+38,4 %), traduisant **une amélioration de la solvabilité après prise en compte du poids de la dette.** Cette progression s'inscrit toutefois dans un contexte de forte croissance des recettes (+25 % environ sur la période, ce qui conduit à **une légère contraction du taux d'épargne brute** (de 12,3 % en 2020 à 11,9 % en 2025). Malgré ce repli, le niveau atteint demeure significativement **au-dessus du seuil d'alerte fixé par la DGCL (7 %), et témoigne d'une situation financière globalement maîtrisée.**

➔ Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Synthèse

Evolution de l'épargne brute par habitant entre (2020/2024 Données OFGL)

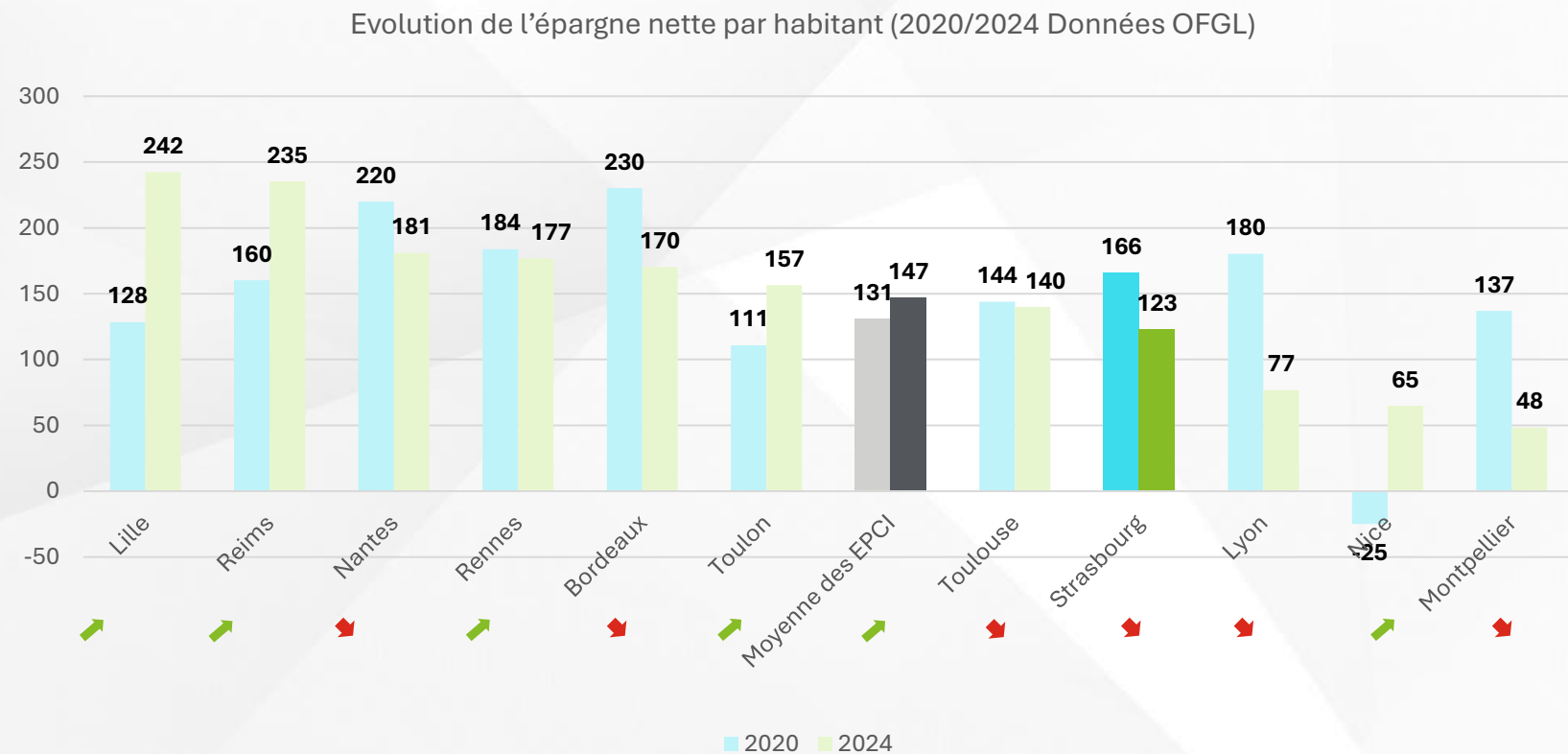


Entre 2020 et 2024, **l'épargne brute par habitant de l'EMS passe de 279€ à 241€**, alors que la **moyenne des villes de l'échantillon progresse de 227 € à 276 €**.

En 2020, l'EMS se situe au-dessus de la moyenne des grandes villes comparables ; en 2024, elle se retrouve en dessous de cette moyenne.

Sur la période, l'EMS a perdu de la capacité d'autofinancement brute par habitant, alors que la plupart des autres grandes villes ont au contraire renforcé leur épargne brute.

L'EMS se situe au 8^{ème} rang de notre échantillon.

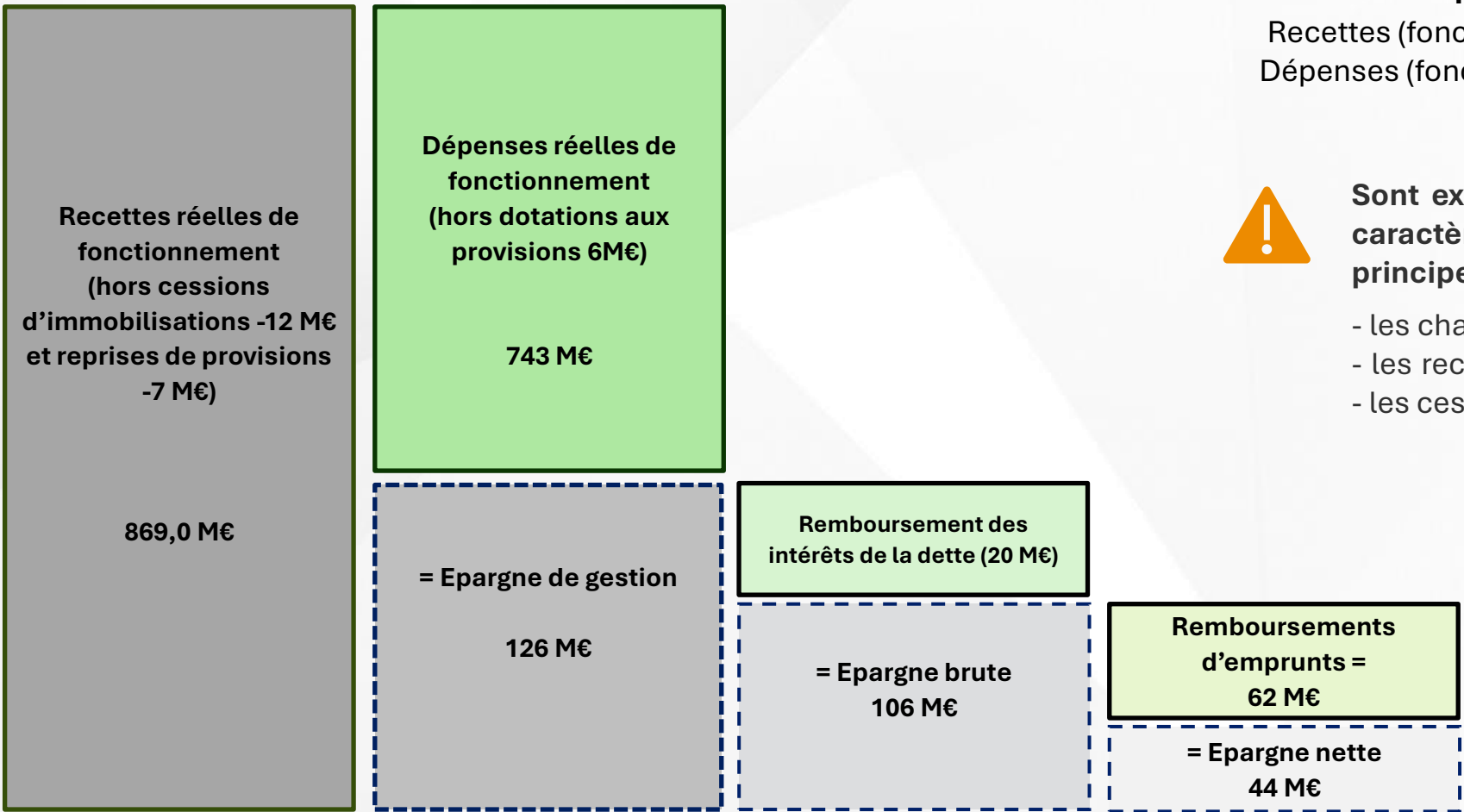


L'épargne nette par habitant de l'EMS passe de **166 €** en 2020 à **123 €** en 2024, tandis que la moyenne des villes de l'échantillon progresse de **131 €** à **147 €**. En 2020, l'EMS se situe au-dessus de la moyenne ; en 2024, elle se retrouve en dessous, ce qui marque une **dégradation de sa capacité d'autofinancement par habitant**, alors que la tendance moyenne de l'échantillon est à une légère amélioration de cet indicateur.

L'EMS se situe au 8^{ième} rang de notre échantillon.

➔ Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Constitution des épargnes 2025



Synthèse

Total des réalisations 2025 :

Recettes (fonctionnement + investissement) = 1 157 M€

Dépenses (fonctionnement + investissement) = 1 147 M€



Sont exclues du calcul des épargnes pour leurs caractères non réguliers et contraires aux principes d'annualités de la M57 :

- les charges pour dotations de provisions (Chap 68)
- les recettes pour reprises de provisions (Chap 78)
- les cessions d'immobilisations (Chap 775)

An isometric illustration of a city layout. The foreground shows a grid of streets with small residential houses and green spaces. The background features a dense cluster of tall, modern skyscrapers. The entire scene is rendered in a light blue and green color palette, giving it a clean, architectural feel.

C. Enjeux de la section de fonctionnement

An isometric illustration of a cityscape, rendered in a light blue and green color palette. The scene shows a dense urban environment with various building shapes, including skyscrapers and smaller residential-style structures. Green spaces and parks are interspersed among the buildings. A network of roads and highways is visible, with some roads crossing each other at different levels, suggesting a complex urban infrastructure. The overall style is clean and modern, with a focus on geometric forms and perspective.

Vue d'ensemble



Etude rétrospective

Vue d'ensemble de la situation financière de l'Eurométropole – Section de fonctionnement

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Produit des contributions directes	169,2	82,7	110,5	119,7	122,8	124,3	-27%
Dotations	116,3	127,9	129,9	134,6	135,9	132,1	14%
Autres Taxes et Impôts	156,7	236,9	244,3	267,8	272,1	274,4	75%
Produits des services (chap 70)	241,7	256,6	270,7	274,6	282,6	288,9	20%
Autres recettes d'exploitation	5,3	7,8	4,4	19,2	4,8	28,5	438%
Autres produits de gestion courante (chap 75)	19,7	19,7	32,8	23,6	23,3	37,5	90%
Atténuation de charges (chap 013)	2,2	1,5	2,4	2,7	3,2	2,5	14%
Total des recettes réelles de fonctionnement	711,1	733,2	795,0	842,3	844,7	888,2	25%
Charges à caractère général (chap 011)	88,7	94,0	101,4	111,7	113,3	125,5	41%
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	324,4	336,7	351,3	362,4	373,4	383,1	18%
Atténuation de produits (chap 014)	90,1	91,5	89,8	90,1	91,2	100,6	12%
Autres charges de gestion courante (chap 65)	104,8	106,7	124,2	142,6	143,7	136,6	30%
Intérêts de la dette (art 66111)	9,6	9,0	8,9	15,2	21,3	20,1	109%
Autres dépenses de fonctionnement	2,8	3,3	12,2	10,7	5,7	3,7	31%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	620,5	641,0	687,8	732,7	748,6	769,6	24%

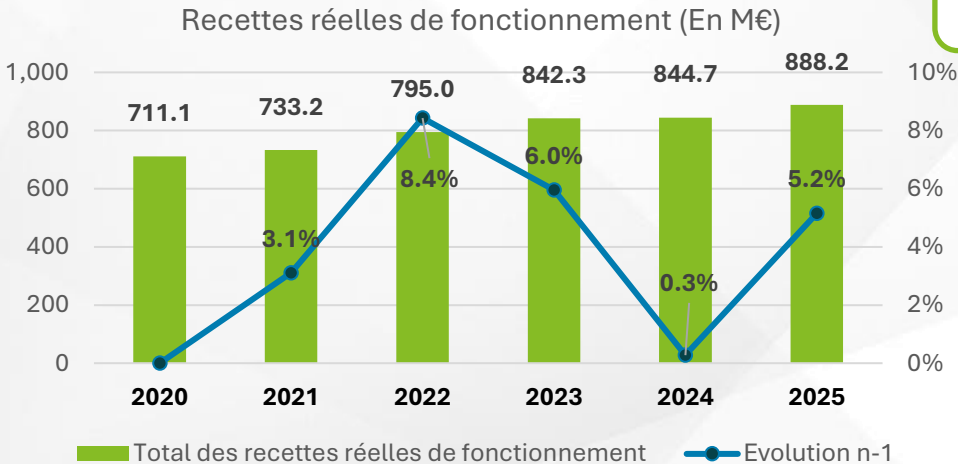
Une dynamique conjointe proportionnelle d'augmentation des recettes (+25%) et des dépenses (+24%) réelles de fonctionnement.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement

Rétrospective -
Fonctionnement



+25% sur la
période

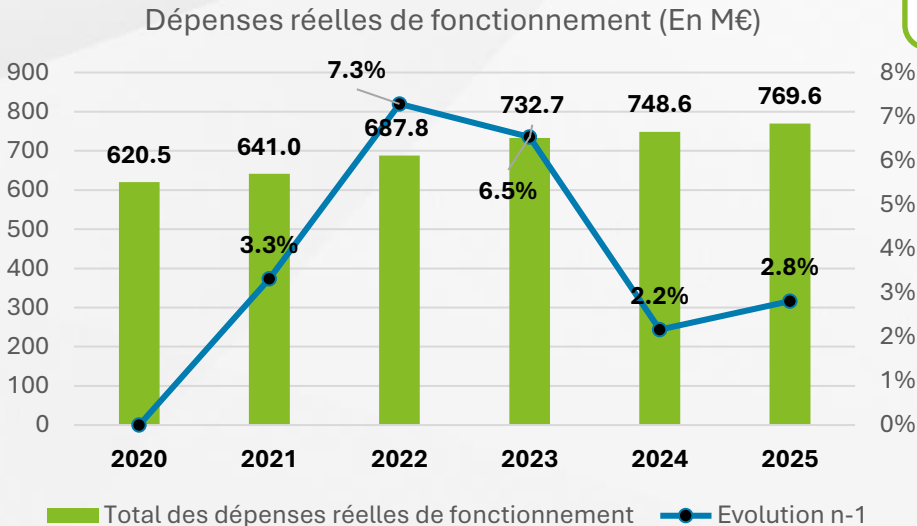
Une croissance concomitante des dépenses et des recettes :

La période est marquée **par une croissance concomitante des recettes et des dépenses de fonctionnement. Les recettes réelles de fonctionnement progressent d'environ 25 %**, sous l'effet combiné de la hausse des produits de services (+20 %) et de la forte dynamique de la fiscalité directe et indirecte (+45 %), portée notamment par l'augmentation des bases et du taux de taxe foncière sur le bâti.

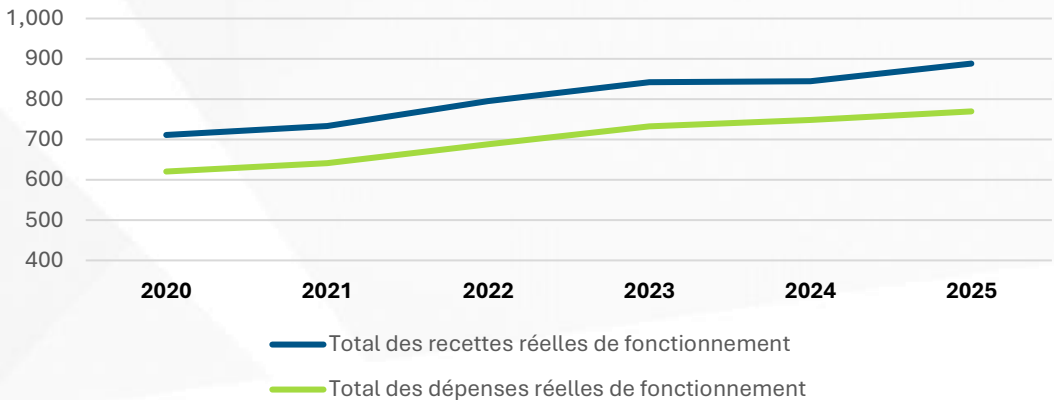
En parallèle, **les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de près de 24 %**. Les trois principaux postes – masse salariale (+18 %, évolution largement imputable aux deux revalorisations du point d'indice et proche de la moyenne de l'échantillon), charges à caractère général (+41 %) et subventions (+30 %) – connaissent une hausse soutenue sur l'ensemble de la période.

La croissance des recettes, légèrement supérieure à celle des dépenses, permet toutefois de préserver, voire de renforcer, la capacité d'autofinancement de l'EMS. Elle se traduit par une progression de l'épargne brute et de l'épargne nette et **évite l'apparition d'un effet de ciseau défavorable sur la section de fonctionnement**.

+24% sur la
période



Effet ciseau (en M€) :



An isometric illustration of a city grid with various buildings, green spaces, and roads, rendered in a light blue and green color palette. The city is shown from a high-angle perspective, with buildings of different heights and shapes, some with red roofs, and green spaces with small trees. The roads are represented by dark blue lines.

Recettes

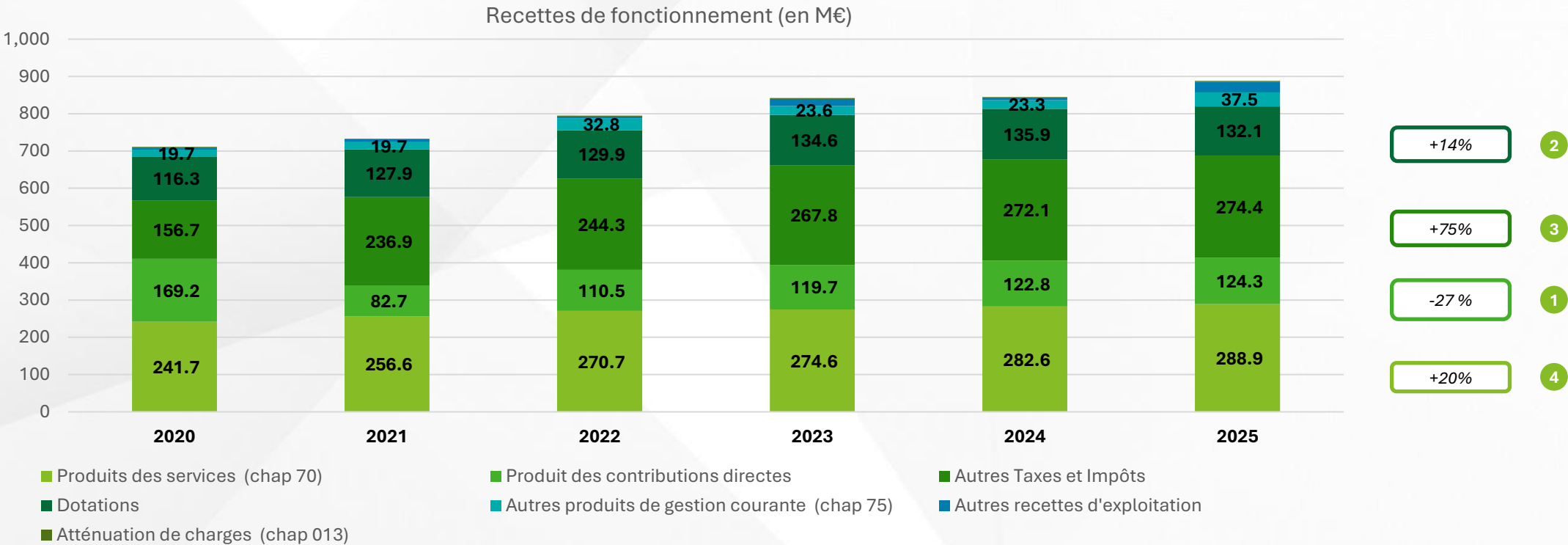


Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement - Recettes

Eurométropole de Strasbourg : 1 978,60€/hab
Moy. ECPI comparées : 1 551,97€/hab
(Données OFGL 2024)

Rétrospective - Fonctionnement



- 1 Les produits de contribution directe ont diminué de 27% sur la période. La hausse des taux de taxes foncières sur le bâti en 2022, et de leurs bases, a réhaussé les produits des contributions directes– cf slides Produits des contributions directes.
- 2 Les recettes de dotations ont augmenté de 14% largement porté par les compensations fiscales – cf Slides Dotations.
- 3 Les autres impôts et taxes ont augmenté de près de 75% sur la période à la suite de mouvements divers de fiscalités transférée et indirectes – cf slides Autres impôts et taxes
- 4 Les produits des services ont augmenté de 20% portés par plusieurs sources de recettes identifiées - cf slides Produits des services.

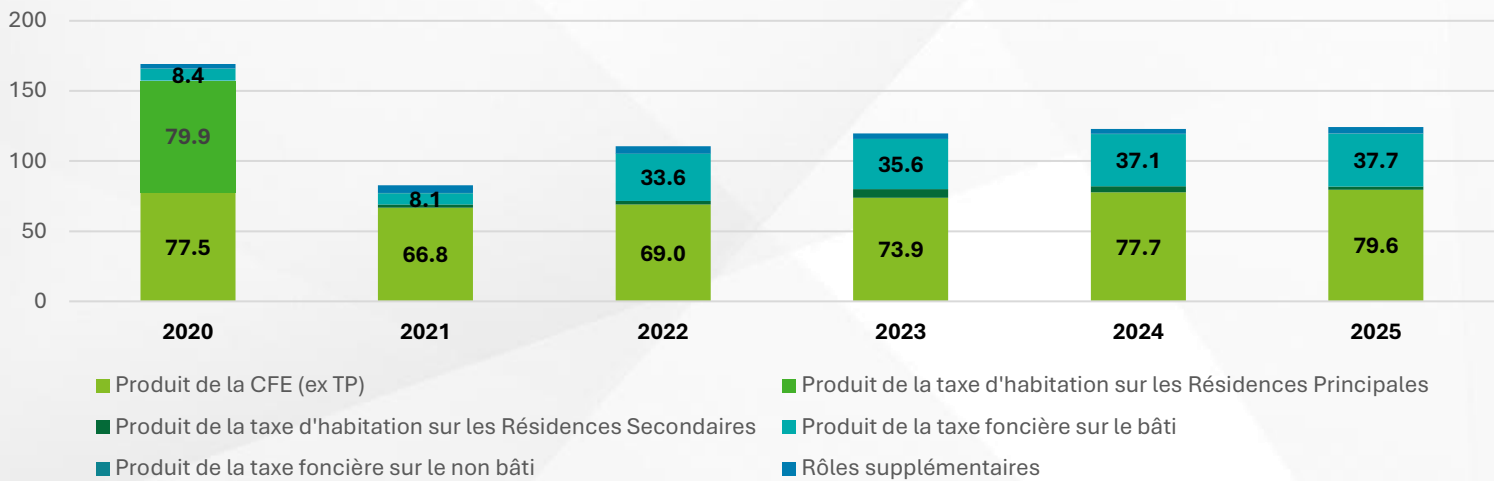


Etude rétrospective

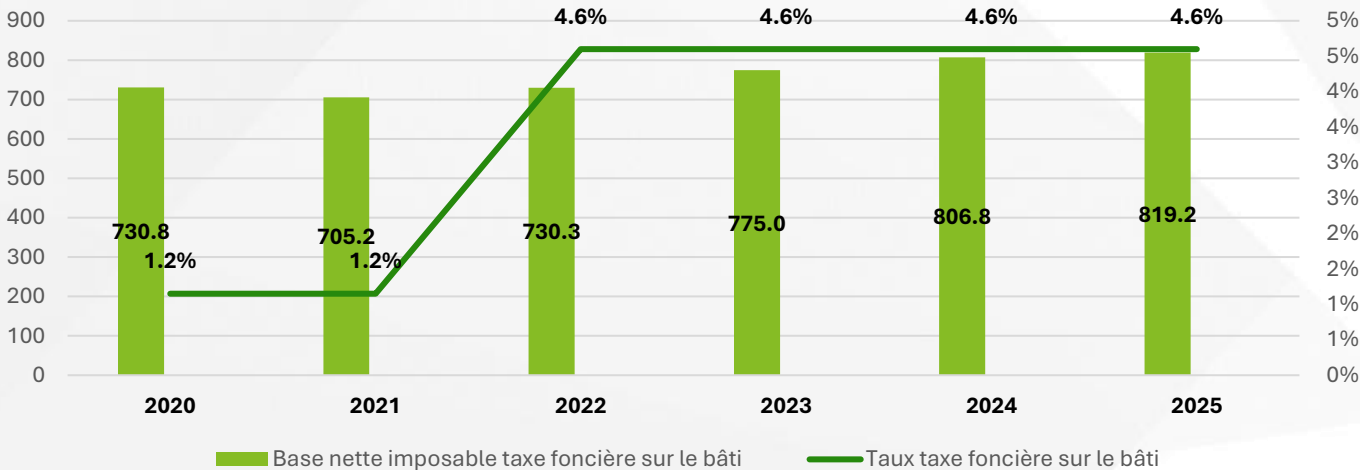
Enjeux de la section de fonctionnement – Produits des contributions directes

Rétrospective -
Fonctionnement

Produits des contributions directes (En M€)



Evolution des bases et taux de TF (En M€)



Sur la période 2020-2025, la **structure des recettes fiscales de l'EMS est profondément reconfigurée**. La **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** dès 2021 se traduit par un manque à gagner de 79,9 M€ en 2020, intégralement compensé par des mécanismes de reversement sous forme de compensations fiscales (analysées ultérieurement), ce qui limite l'impact net sur les marges de manœuvre de la collectivité.

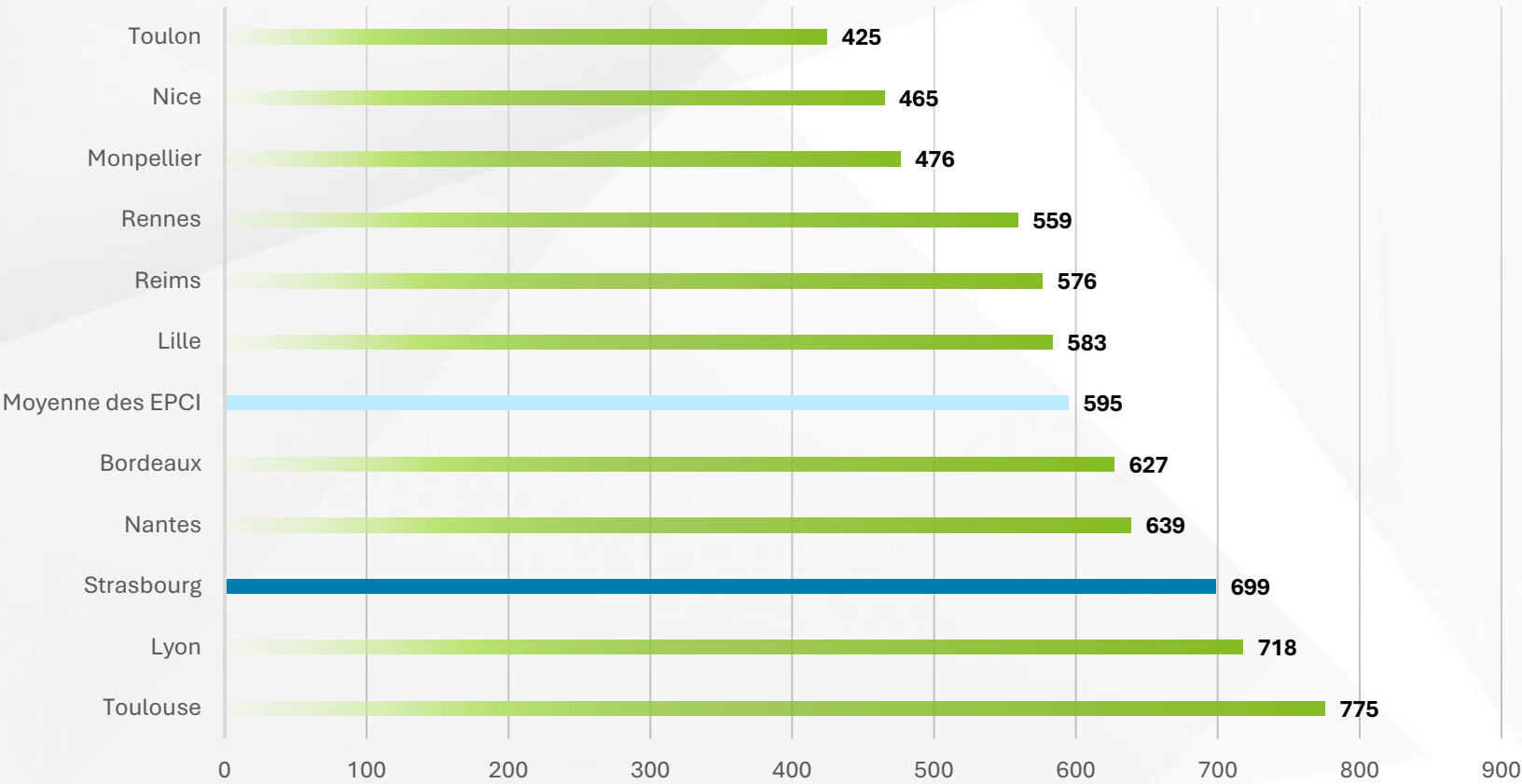
Parallèlement, la **cotisation foncière des entreprises (CFE) enregistre une forte baisse entre 2020 et 2021**, de 10,7 M€, à la suite d'abattements de 50% sur les locaux industriels décidés par l'État. **À partir de 2021, la CFE retrouve toutefois une trajectoire de croissance, portée par la progression des bases** (+3 à +5 M€ par an jusqu'en 2025), ce qui lui permet de dépasser de 2,8 M€ son niveau de 2020, à taux constants.

La **taxe foncière sur les propriétés bâties constitue le principal levier d'ajustement du mandat**. Les bases connaissent une **progression globale, soutenue notamment par l'inflation** (+12 % sur la période), malgré un fort à-coup en 2021 lié à la campagne d'abattement sur les locaux industriels (-25,6 M€), similaire à celle appliquée à la CFE. Surtout, le **relèvement du taux de TF de 1,2 % à 4,6 % en 2022, décidé comme une mesure unique pour financer les investissements du mandat, entraîne une hausse très significative du produit** : les recettes de TFPB atteignent 37,7 M€ en 2025, contre 8,4 M€ en 2020, soit une progression de l'ordre de 348 %.

➔ Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Le potentiel fiscal est un indicateur permettant de mesurer la richesse « potentielle » d'une commune sur son territoire en évaluant ses bases. Il est déterminé en rapportant les bases fiscales de la Ville aux taux moyens nationaux (sans distinction de strate), puis ramené à l'habitant. Plus ce montant est élevé, plus cela signifie que la collectivité dispose d'une « richesse fiscale » importante.

POTENTIEL FISCAL (OFGL 2025)

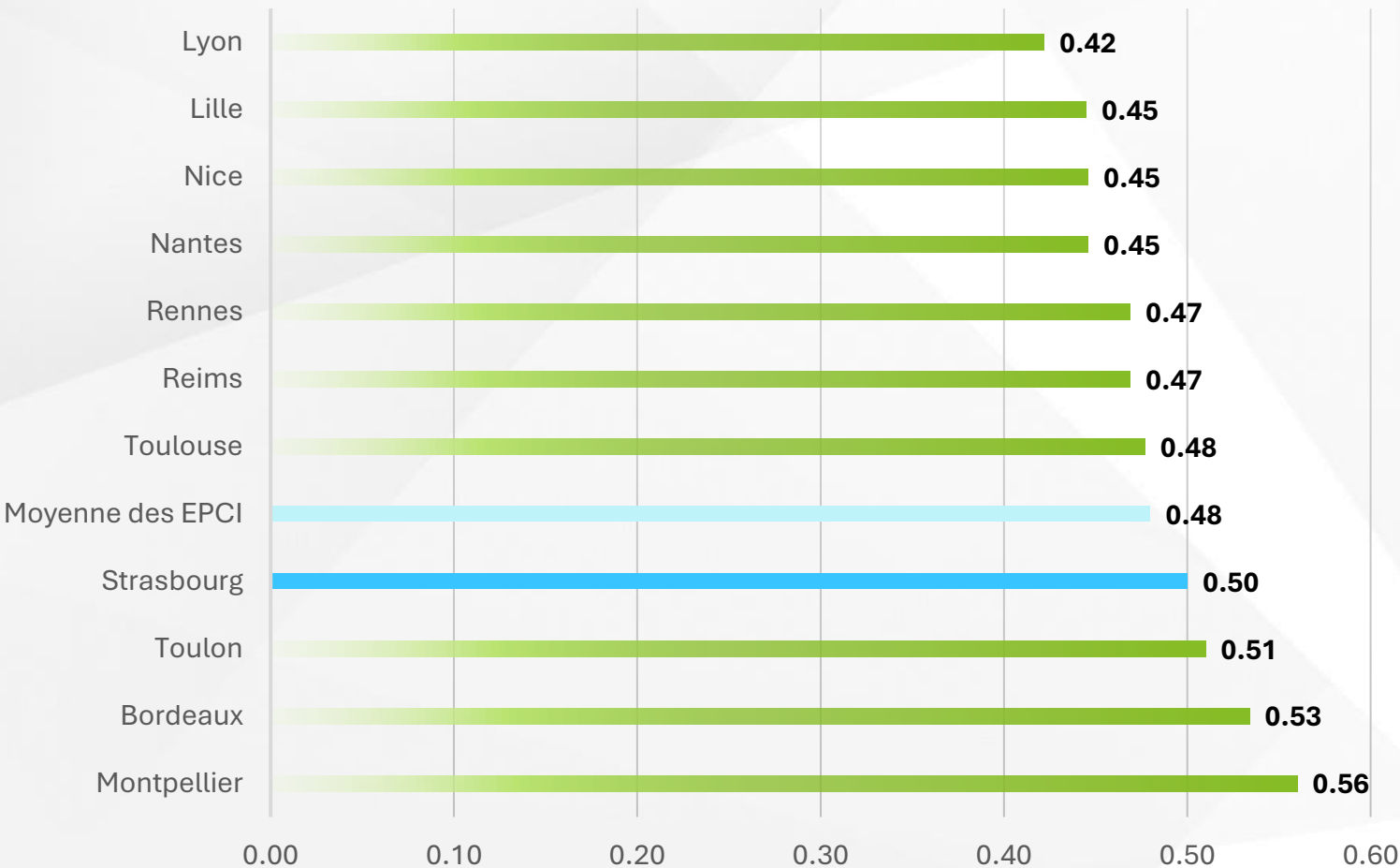


➤ L'Eurométropole de Strasbourg dispose d'un potentiel fiscal élevé, se situant au 3^e rang de l'échantillon. Ce niveau de ressources, porté notamment par l'ampleur des bases de taxes foncières, constitue un levier significatif de financement et confère à la collectivité une marge de manœuvre budgétaire supérieure à la moyenne de ses homologues.

➔ Synthèse de nos travaux : rétrospective 2020/2025

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) permet de mesurer le degré d'intégration d'un EPCI à fiscalité propre et de ses communes, à travers le rapport entre la fiscalité qu'il lève et la totalité de la fiscalité levée sur son territoire par les communes et leurs groupements, à fiscalité propre ou non.

COEFFICIENT INTEGRATION FISCAL (OFGL 2025)



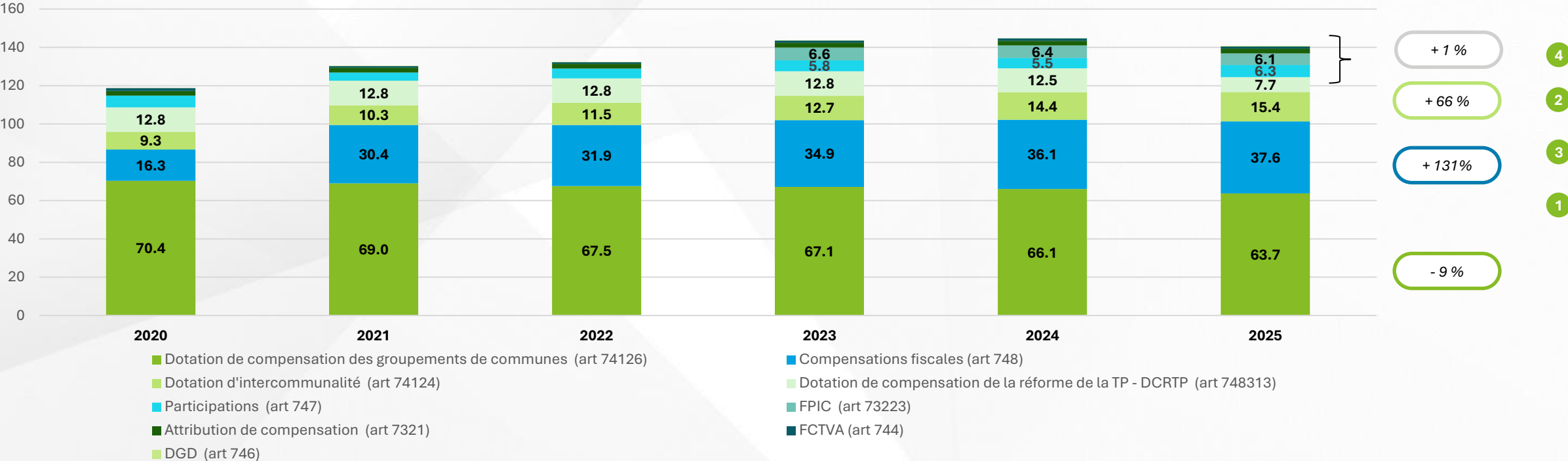
➤ L'Eurométropole de Strasbourg présente un coefficient d'intégration fiscale élevé, se positionnant au 4^e rang de l'échantillon. Ce niveau traduit un degré important de mutualisation et de transfert de ressources au sein du bloc local, ce qui renforce son rôle structurant dans l'organisation intercommunale.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Produits issus des dotations – Partie 1

Produits issus des dotations (en M€)



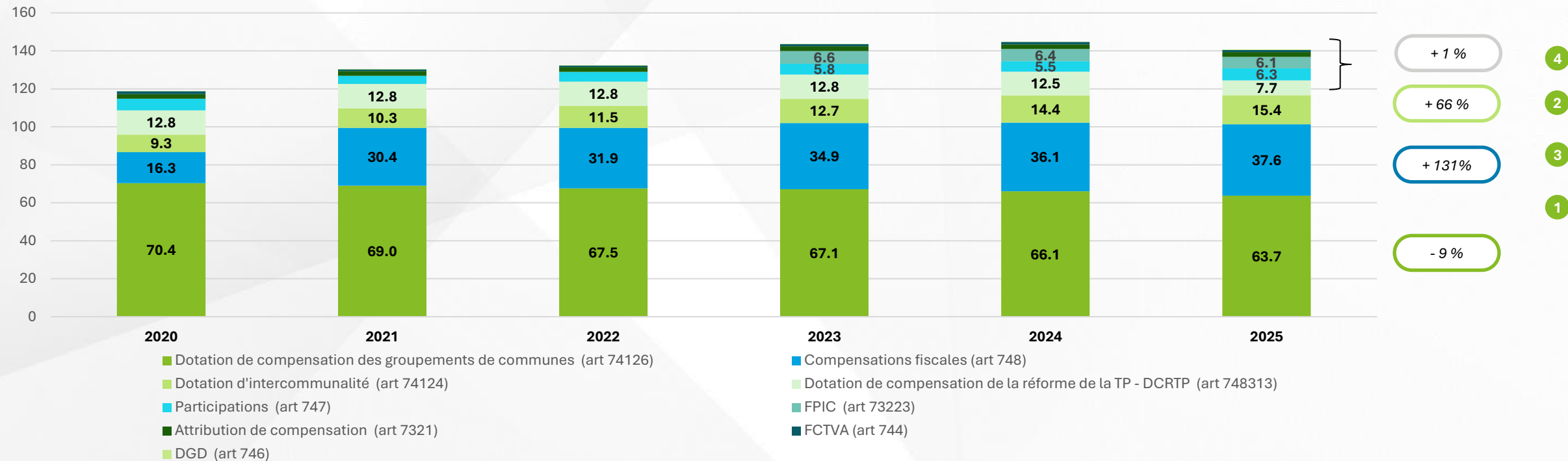


Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

Enjeux de la section de fonctionnement – Produits issus des dotations – Partie 2

Produits issus des dotations (en M€)



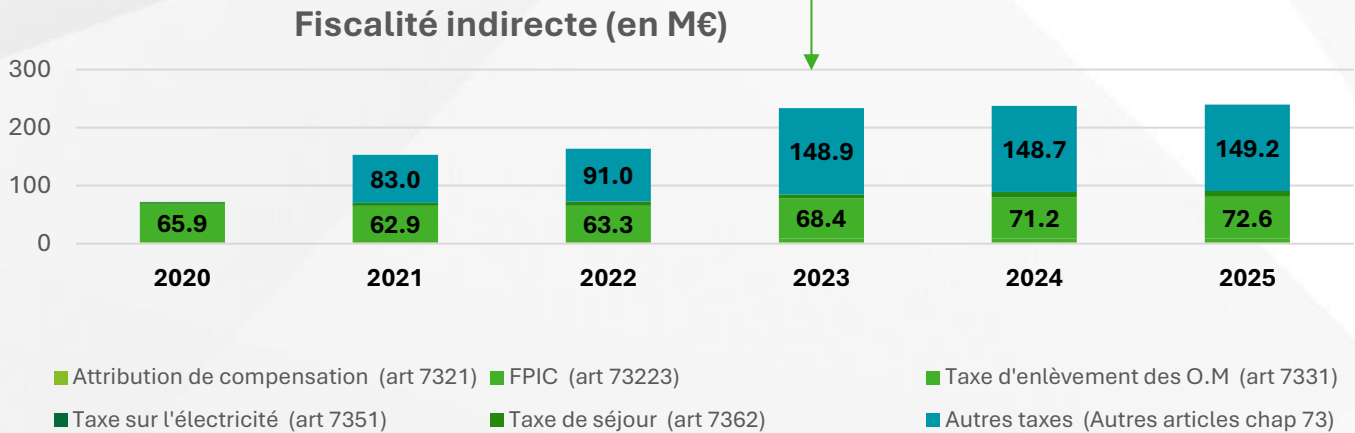
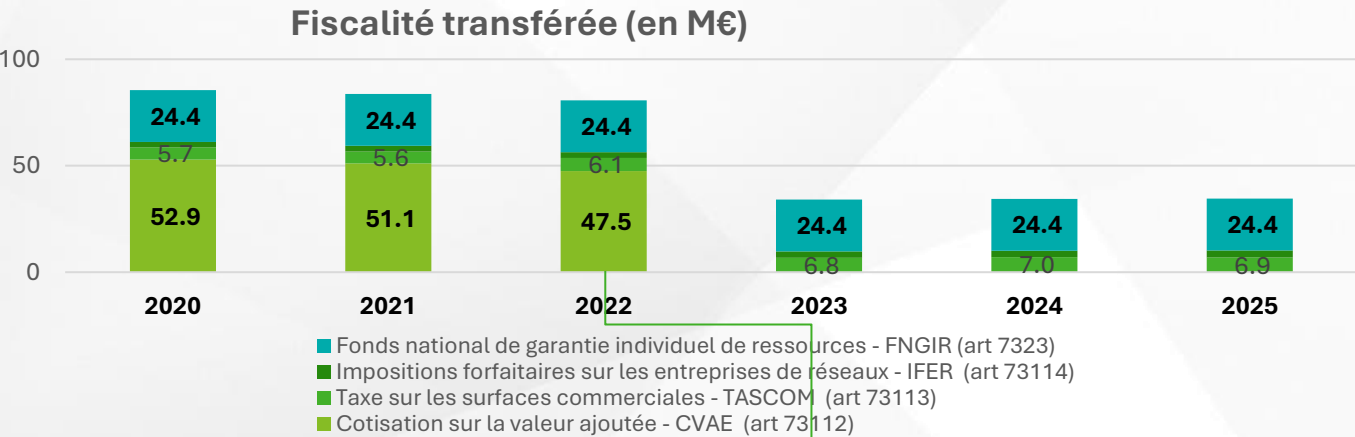
- 3 Les **compensations fiscales augmentent fortement** (+131%). La première variable d'augmentation concerne les **compensations au titre des taxes professionnelles** (EX CVAE, compensation des abattements de taxes foncières, ...), +14,6M€ en 2020, +18,5 M€ en 2025. La seconde variable de cette augmentation de l'article 748 est la hausse des compensations dans le cadre de la récupération de compétences exercées par l'Etat. **Ces compensations évoluent de 11,2M€ en 2020 à 17,7M€ en 2025 (57%)** notamment via le transfert de la gestion de la voie M35.
- 4 À l'inverse, **les autres concours financiers de l'État et de ses partenaires présentent une dynamique globalement stable**, voire orientée à la baisse. La dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle reste inchangée entre 2020 et 2024 avant de diminuer fortement en 2025 (de 12,8 M€ à 7,7 M€), dans la perspective de sa disparition annoncée en 2026. **Les participations État / Région / CEA demeurent pour leur part relativement constantes** (entre 6,1 M€ et 6,3 M€ sur la période), tout comme le FCTVA – perçu avec un décalage de deux ans – dont les montants restent contenus (1,4 M€ en 2020, 1,1 M€ en 2025).



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Produits issus de la fiscalité

Rétrospective -
Fonctionnement



Fiscalité transférée : Le FNGIR demeure stable sur l'ensemble de la période, à 24,4 M€, et ne constitue donc pas un levier d'évolution des marges de manœuvre. **La TASCOM est en progression**, portée par la dynamique des bases et de l'activité commerciale au sein de l'EMS : son produit passe de 5,7 M€ en 2020 à 6,9 M€ en 2025, soit une hausse d'environ 20,4 %. **La CVAE, pour sa part, connaît une évolution plus modérée** (de 52,9 M€ en 2020 à 55,1 M€ en 2025).

Fiscalité indirecte : À compter de 2021, l'EMS perçoit la compensation de la perte de taxe d'habitation, dont le montant progresse de 83 M€ en 2020 à 93,7 M€ en 2025 (+13 %), contribuant à stabiliser le niveau global des concours fiscaux de l'État. **La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) augmente également**, de 65,9 M€ à 72,9 M€ sur la période (+10 %), une évolution intégralement imputable à la hausse des bases, en l'absence de revalorisation des taux.

L'EMS devient perceptrice du FPIC à partir de 2023, pour un montant stable à légèrement décroissant (6,6 M€ en 2023, 6,1 M€ en 2025), ce qui traduit sa position relativement favorable dans la péréquation nationale. Les attributions de compensation versées demeurent quant à elles quasi stables, autour de 2,5 M€ sur la période, ce qui limite les effets de périmètre sur la lecture des recettes.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Produits de services (chap. 70)

+20 % sur la période

Rétrospective - Fonctionnement

Compte	Libellé du compte	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation	%
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	188.4	197.2	203.9	210.1	217.0	219.3	30.9	16%
708421	Mise dispo pers. BA/régie sans ps.morale	19.5	20.7	21.3	21.4	22.2	23.2	3.7	19%
70875	Remb. frais par les communes du GFP	10.5	12.4	11.8	12.5	12.4	14.1	3.6	34%
70612	Redevance spéciale enlèvement ordures	6.0	8.7	11.9	10.0	10.4	10.5	4.5	75%
708721	Remb. frais par BA/régie sans ps.morale	5.6	6.1	6.1	6.8	7.2	7.3	1.7	30%
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	4.2	4.2	4.4	3.8	3.6	3.6	-0.6	-15%
70631	Redevances services à caractère sportif	1.5	2.2	3.4	3.3	3.5	3.4	1.9	123%
70328	Autres droits stationnement et location	1.2	2.0	4.0	2.7	2.7	3.2	2.0	165%
70323	Red. occupation dom. public	0.5	0.5	0.6	0.8	1.1	0.6	0.1	11%
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.5	0.4	481%
70844	Mise à dispo personnel CDE	0.0	0.0	0.0	0.5	0.5	0.5	0.5	-
7088	Produits activités annexes (abonnements)	0.4	0.6	0.8	0.4	0.4	0.5	0.1	36%
70613	Redevance enlèvement déchets industriels	0.4	0.6	0.7	0.5	0.0	0.5	0.1	41%
70321	Stationnement et location voie publique	0.3	0.4	0.4	0.4	0.4	0.4	0.2	64%
70632	Redevances services à caractère loisir	0.1	0.2	0.3	0.3	0.4	0.3	0.2	153%
70388	Autres redevances et recettes diverses	0.5	0.0	0.2	0.1	0.0	0.3	-0.2	-46%
706888	Autres	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.2	-
7062	Redevances services à caractère culturel	0.2	0.3	0.3	0.3	0.3	0.2	0.0	7%
70878	Remb. frais par des tiers	0.1	0.1	0.1	0.1	0.0	0.2	0.0	35%
704	Travaux	0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	152%
70874	Remb. frais par les caisses des écoles	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	86%
7022	Coupes de bois	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	-
7035	Locations de droits de chasse et pêche	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	11%
70312	Redevances funéraires	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-0.1	-100%
70384	Forfait de post-stationnement	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	-1.8	-100%
70688	Autres prestations de services	0.2	0.2	0.2	0.3	0.1	0.0	-0.2	-100%
Total		241.7	256.6	270.7	274.6	282.6	288.9	50.9	20%

Les produits des services sont en hausse de 20% sur la période.

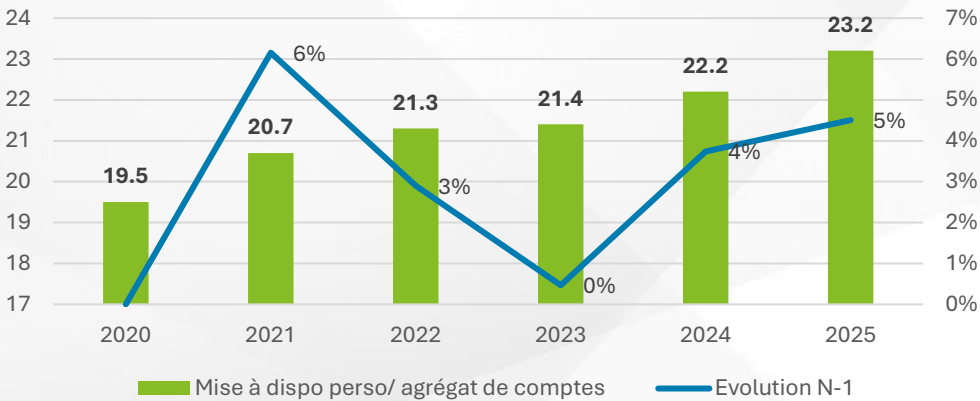
Sont analysés dans les slides suivantes les 4 comptes les plus matériels surlignés en bleu clair. Nous n’analyserons pas ici le compte surligné en vert : le remboursement de personnel est à liée avec l’analyse des charges de ressources humaines de la Ville de Strasbourg.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Focus Redevances (Chap 70)

Mise à dispo Perso. Agrégat. de comptes (en M€)

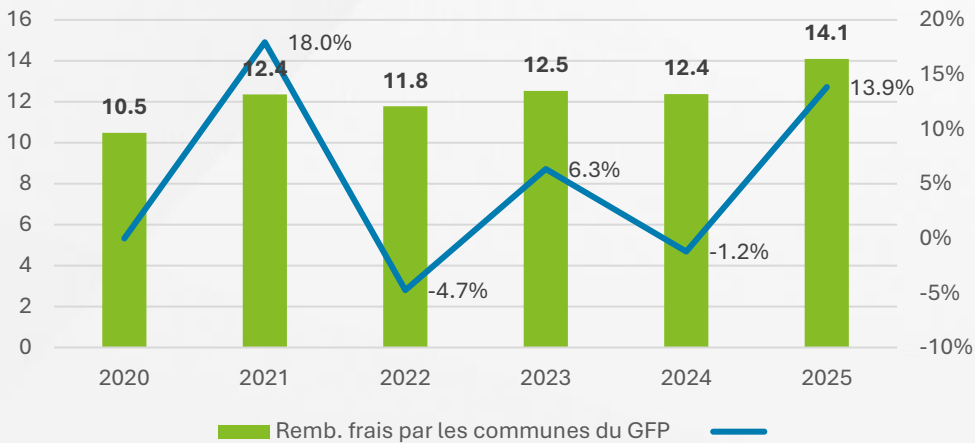


+19 % sur
la période

Il s'agit de remboursements de masse salariale de la part des budgets annexes/ CCAS.

En M€	EAU	Assainissement	Mobilités Actives	CCAS
Mise à dispo EMS 2025	8.4	7.9	2.4	4.5

Remb. Frais communes EMS (en M€)



+ 34 % sur
la période

Il s'agit principalement de remboursement au titre de matériel d'administration générale mutualisé par l'EMS.

La Ville de Strasbourg est la principale contributrice à ce remboursement (13,9M€ sur 14,1M€) particulièrement ciblé sur le matériel informatique.

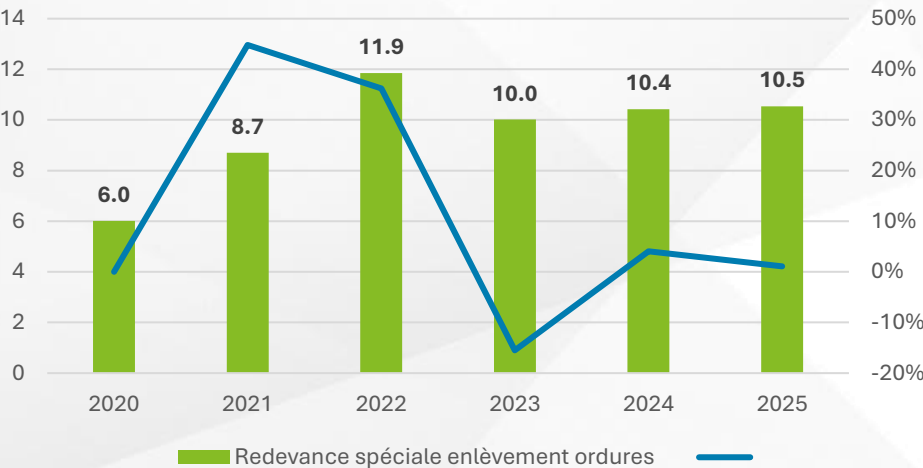
Deux communes payent également pour leur intégration au cloud de l'EMS pour 0,1M€.



Etude rétrospective

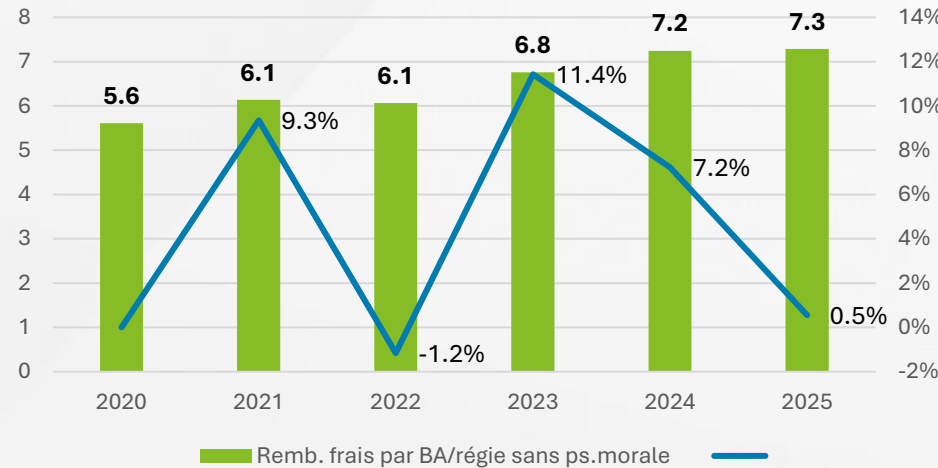
Enjeux de la section de fonctionnement – Focus Redevances (Chap. 70)

Redevance spéciale O.M (en M€)



+75 % sur
la période

Remb. frais par BA/Régies (en M€)



+30 % sur
la période

La redevance spéciale s’adresse aux entreprises qui ne sont plus assujetties à la TEOM et qui optent pour ce dispositif plutôt que pour une prestation privée. La sortie des entreprises du champ de la TEOM avant 2020 explique les fortes hausses initiales des montants facturés en redevance spéciale (+44 % en 2021, +36 % en 2022), avant l’atteinte d’un palier de stabilisation.

Toutefois, la concurrence du secteur privé, particulièrement compétitif sur les volumes et contraintes importantes, entraîne un ajustement à la baisse entre 2022 et 2023, notamment du fait du recours accru des hôpitaux et cliniques à des prestataires privés.

Il s’agit de remboursement de frais (011) de la part des budgets annexes. Après un léger effet Covid en 2020, les remboursements de frais suivent une logique d’inflation des charges (voir slides 011) sur la période (de 6,1M€ en 2021 à 7,3M€ en 2025). Ces remboursements sont calculés en Commission Mixte Paritaire et intègrent les utilisations du matériel d’administration générale et notamment l’informatique.

Pour illustration, les remboursements s’échelonnaient en 2025, de la manière suivante :

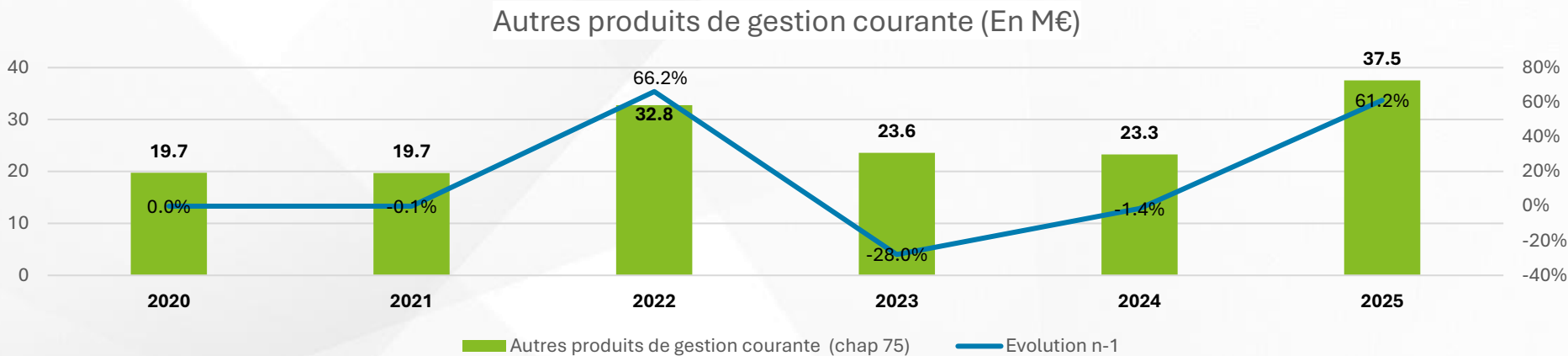
- 3,3 M€ BA eau
- 3,0 M€ BA assainissement
- 1,0 M€ BA Mobilités Actives



Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

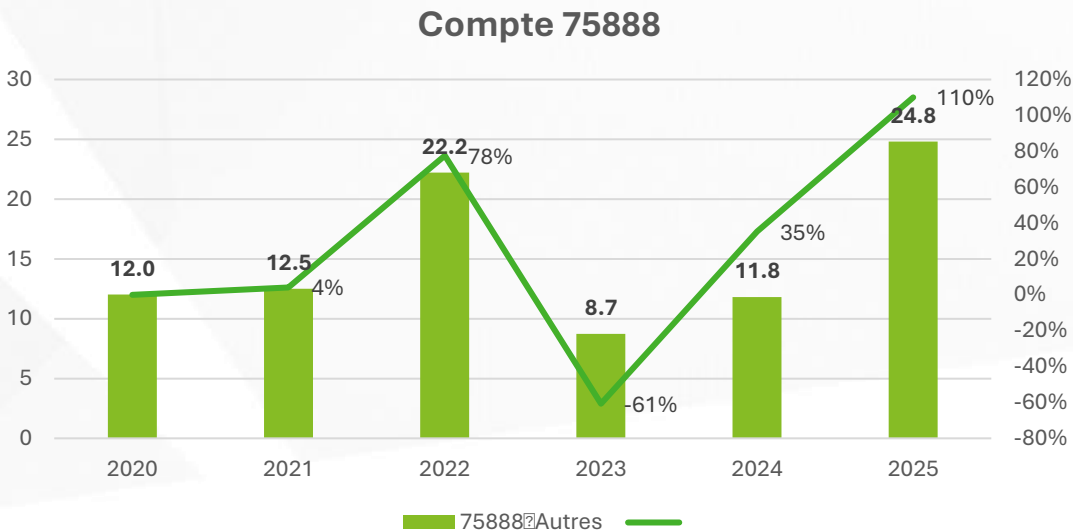
Enjeux de la section de fonctionnement – Autres produits de gestion courantes (Chap 75)



Autres produits de gestion courante (chap. 75) :

Les revenus des immeubles (compte 752) présentent une évolution modérée et relativement régulière sur la période, passant de 3,3 M€ en 2020 à 3,9 M€ en 2025, soit une hausse d'environ 19 %, sans changement majeur de structure.

À l'inverse, le compte 75888 « Autres » est marqué par une forte volatilité interannuelle – il s'élevait déjà à 19,2 M€ en 2019 (année pré-Covid). Les pics observés s'expliquent par l'enregistrement d'opérations ponctuelles de montants significatifs : en 2022, le droit d'entrée des DSP « Réseaux de chaleur » pour 10 M€ ; en 2025, la confusion de bail emphytéotique à Ophéa (3,6 M€), un protocole transactionnel sur le bâtiment du Cardo (2,4 M€) et l'intéressement à l'UVE (1,3 M€). Ces éléments confirment le caractère non récurrent d'une partie de ces produits.





Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

Enjeux de la section de fonctionnement – Autres recettes d’exploitation (Chap 76-78)

En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation
Produits financiers (chap 76)	0.2	0.4	0.1	0.9	1.0	1.0	0.9
Produit des cessions d'immobilisations (art 775)	5.0	7.1	4.3	4.4	2.7	12.0	7.0
Produits exceptionnels (chap 77 hors 775)	0.1	0.3	0.0	0.1	0.6	8.3	8.3
Reprises sur provisions (chap 78 mvt réel)	0.1	0.0	0.0	13.8	0.5	7.1	7.1
Autres recettes d'exploitation	5.3	7.8	4.4	19.2	4.8	28.5	23.2

1

2

3

1 Les principales cessions d’immobilisations entre 2020 et 2025 sont les suivantes



Année	Mt TTC conso.	Référence 1 conso.
2025	3,000,000.00	6 RUE EUGENIE-BRAZIE
2025	1,512,209.81	CESSION LYAUTY BATIMENT
2021	1,453,000.00	TECHNOPARC
2024	1,300,000.00	TRANSFERT EMS – VILLE RUE ARDECHE
2020	1,296,577.00	RUE REMBRANDT N°3
2021	1,200,164.40	CESSION WEGLAENGWEG

2 **Les produits exceptionnels** : En 2025, l’EMS enregistre une ressource exceptionnelle de 8,3 M€ liée à la régularisation fiscale des subventions versées à Sénerval pour des travaux (désamiantage et équipements GTA). **À la suite d’un contrôle fiscal chez Sénerval**, ces subventions ont été requalifiées en prestations de services soumises à TVA. Les factures ont donc été annulées puis réémises avec TVA, que l’EMS a mandatée avant d’en récupérer immédiatement le montant grâce au mécanisme de transfert de droit à déduction prévu dans la DSP. Les intérêts et pénalités ayant été pris en charge par Sénerval, l’opération est neutre pour l’EMS sur le plan financier, **mais se traduit par un produit exceptionnel comptabilisé en 2025 pour 8,3 M€.**

3 **Les reprises sur provisions** :

2023 : une reprise totale de la « provision » Pic énergétique de 11,3M€ est effectuée et 2,4M€ de reprise COVID.

2025 : une reprise partielle de la « provision » Unité de Valorisation Energétique de 6M€ est effectuée.

Le détail des dotations de ces provisions est analysé en slide « Autres dépenses de fonctionnement ».

An isometric illustration of a city grid. The foreground shows residential blocks with small houses and green spaces. The background features a dense urban area with various skyscrapers and commercial buildings. The entire scene is rendered in a light blue and green color palette, giving it a clean, modern feel.

Dépenses

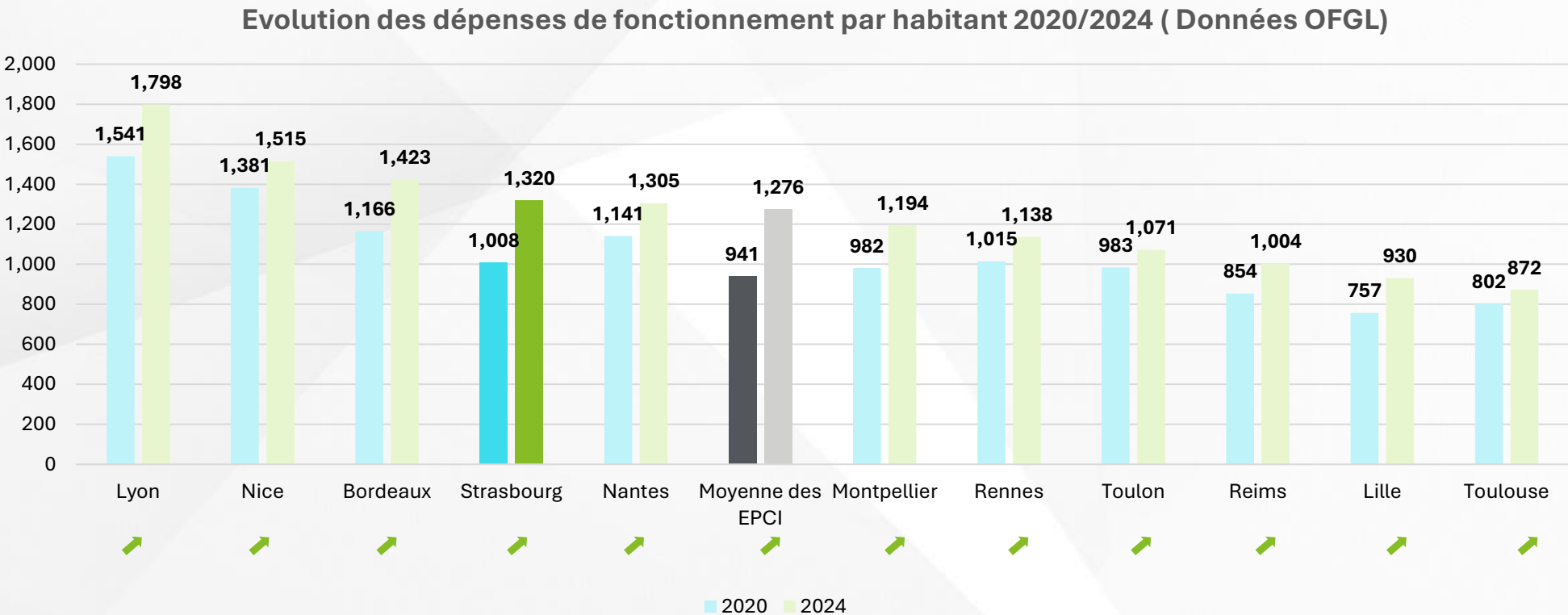


Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges de fonctionnement

Retraitement opéré : Déduction des charges de personnels rétrocedées par la Ville de Strasbourg.
2020 = 188M€ et 2024 = 217M€

Rétrospective - Fonctionnement

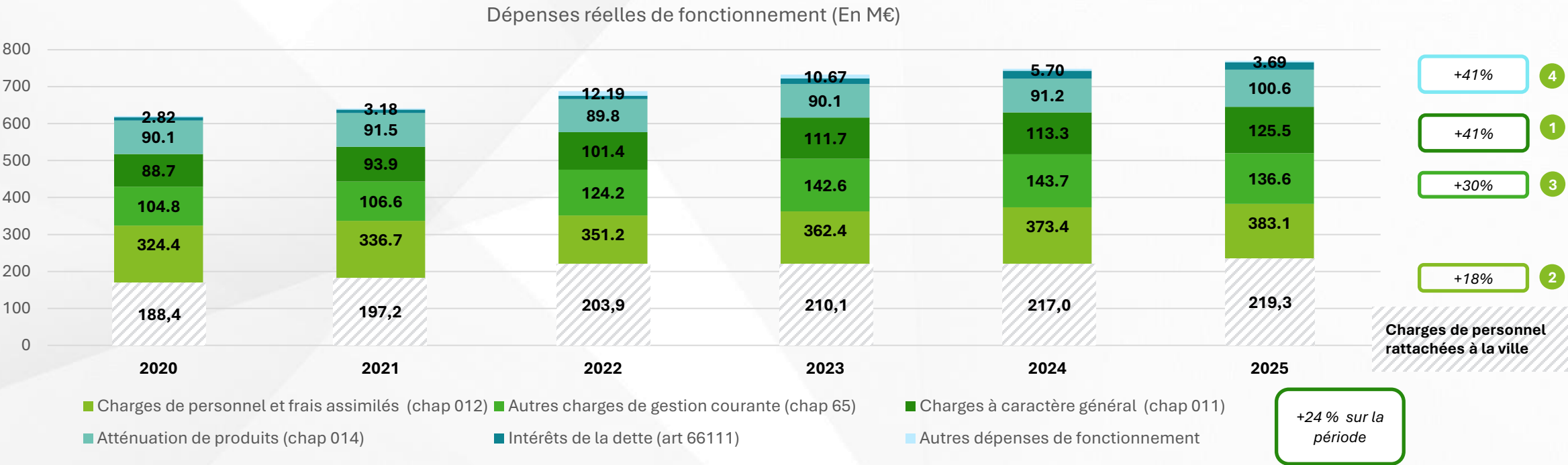


L’Eurométropole de Strasbourg suit une évolution de charges de fonctionnement supérieure à la moyenne des EPCI comparés.
Ses charges de fonctionnement par habitant augmentent de 2020 à 2024 de 22% (+193€ par hab), tandis que la moyenne des EPCI comparés augmente de 16% (+166€ par hab).



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Dépenses



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en progression sur la période, de l'ordre de 24% entre 2020 et 2025 :

- 1 Les Charges à caractère général sont en augmentation continue et importante sur la période (+41%), augmentation soutenue par une croissance moyenne annuel de 7% par an, présentés en slides Charges à caractère général
- 2 Les Charges de personnel et frais assimilé (hors CP de la Ville de Strasbourg) sont en augmentation sur la période (+18% entre 2020 et 2025) avec des hausses stables tout le long de la période (entre 3% et 6%), présentées en slides Charges de personnel
- 3 Les Autres charges de gestion courante sont également en hausse sur la période (+30%) , présentées en slides Autres charges de gestion courante
- 4 Les Atténuations de produits sont stables sur la période, hors année 2025 et le versement supplémentaire de DILICO (Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités) de 10,5M€



Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges à caractère général

Charges à caractère général par famille de comptes – en M€

Racine de comptes	Famille de comptes	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation €	Variation %
611	Contrats de prestations de services	31	34,1	34,9	38,2	42,3	46,7	15,6	50%
606	Achats non stockés de matières et fournitures	19,1	17,6	20,9	28,8	25	24,8	5,7	30%
615	Entretien et réparations	14,4	16,8	17,9	16,8	17	18,1	3,8	26%
616	Primes d'assurance	1	1,1	1,3	1,3	1,4	4,4	3,4	323%
628	Divers	5,3	5,7	6,6	6,6	5,5	7,4	2,1	38%
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	4	4,5	4,4	4,3	5,3	5,9	2	49%
613	Locations	1,6	2,1	2,6	2,7	2,5	3,1	1,5	94%
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (administration des impôts)	4,7	3,7	3,9	4,4	4,2	6	1,3	28%
614	Charges locatives et de copropriété	0,4	0,3	0,5	0,6	0,6	1	0,7	191%
623	Publicité, publications, relations publiques	2,2	2,5	2,7	2,5	2,8	2,9	0,7	30%
617	Études et recherches	0,8	0,7	1,4	1,1	1,6	1,2	0,4	52%
627	Services bancaires et assimilés	0	0,1	0,1	0	0,6	0,2	0,2	375%
624	Transports de biens et transports collectifs	0	0	0,2	0,2	0,6	0,2	0,1	350%
625	Déplacements et missions	0,3	0,2	0,2	0,6	0,5	0,4	0,1	50%
618	Divers	1,5	2	1,7	1,8	2	1,7	0,1	9%
604	Achats d'études, prestations de services	0	0	0	0	0	0	0	0%
612	Redevances de crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0	0%
637	Autres impôts, taxes et versements assimilés (autres organismes)	0	0	0	0	0	0	0	-67%
626	Frais de communication	2,3	2,3	2	1,9	1,5	1,6	-0,7	-30%
Total Charges à caractère général		88,7	94,0	101,4	111,7	113,3	125,5	36,8	41%

Le chapitre 011 marque une hausse sur la période de revue (+41%) **mais est marqué par de nombreux évènements internationaux expliquant en grande partie ces variations** (Effet COVID-19, Guerre en Ukraine et montée des prix des énergies, ...).

Nous détaillerons dans les pages suivantes les familles de comptes avec les montants et évolutions les plus matériels (surlignés en verts).

L'augmentation en 2025 de la racine 616 Primes d'assurance est principalement due à une dépense unique d'assurance sur les travaux de rénovation du Stade de la Meinau (2,6M€).

→ Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Zoom sur le 611 – Prestation de services (En M€)

611 – Contrats de prestations de services

Les contrats de prestations de services sont principalement utilisés dans le cadre des compétences déchets, gens du voyage et dans le cadre des services d’administration générale (informatique).

Le montant global de ces contrats a augmenté de 80% sur la période, **porté principalement par la gestion des déchets et les dépenses informatiques.**

Les 10 prestataires les plus importants en 2025 représentaient 81% des dépenses :

- **Senerval** : prestataire pour l’Unité de Valorisation Energétique, représente sur le total de période 36% du montant du 611.
- **Schroll** : prestataire dans le cadre de la collecte des déchets, représente 16% des dépenses du 611, en constante augmentation sur le mandat (8,1M€ en 2025 contre 4,5M€ en 2020) en lien avec l’augmentation de la redevance spéciale des O.M. cf recettes).
- **Capgemini** : prestataire informatique principal, l’EMS fait appel au cabinet dans le cadre de sa maintenance et son développement informatique, ainsi que de la cybersécurité en mutation importante sur le mandat (4,9M€ en 2020 contre 2M€ en 2020). L’informatique est ainsi particulièrement externalisée à l’EMS.
- **SUEZ** : il s’agit du prestataire de la collecte des points de biodéchets mis en place sur toute la métropole entre 2023 et 2025 (4,5M€ en 2025 contre 0,7M€ en 2020)

Rétrospective -
Fonctionnement

- 330 partenaires pour les prestations de services
- 5 partenaires pour les prestations de services représentent 70% du compte.

Top 10	Thématiques	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total période	% Population total des 611# sur la période
SENERVAL	Valorisation énergétique des déchets	15,6	15,7	14,0	13,8	14,5	14,6	88,3	36%
SCHROLL	Collecte & optimisation de la gestion des déchets	4,5	5,3	5,7	7,3	7,3	8,1	38,2	16%
CAPGEMINI TECHNOLOGY SERVICES	Prestations informatiques – Systèmes d’information & infrastructure	2,0	2,2	2,6	2,9	4,1	4,9	18,7	8%
SUEZ RV NORD EST	Collecte, optimisation des déchets & gestion des archives	0,7	1,0	1,0	2,4	4,0	4,5	13,6	6%
ECONOCOM INFOGERANCE SYSTEMES & ECONOCOM SERVICES ET SOLUTIONS	Prestations informatiques – Systèmes d’information, infrastructure & postes clients	1,8	2,0	2,1	2,2	1,9	2,0	11,9	5%
EMI CRENO	Propreté urbaine & gestion des déchets	0,0	1,5	1,8	1,7	2,0	2,1	9,1	4%
REGIE DES ECRIVAINS	Gestion environnementale – Propreté, déchets & valorisation énergétique	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	1,2	5,4	2%
VIVERIS SYSTEMES	Prestations informatiques – Applicatifs & transformation numérique	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	1,0	3,9	2%
SCOPROBAT	Propreté urbaine & services aux gens du voyage	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	1,6	3,8	2%
SULLY GROUP	Gestion des déchets & prestations informatiques	0,4	0,4	0,6	0,7	0,6	0,6	3,3	1%
% Population total des 611# par année		77%	80%	79%	80%	81%	81%	80%	



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges à caractère général

606 – Achats non stockés de matières et fournitures

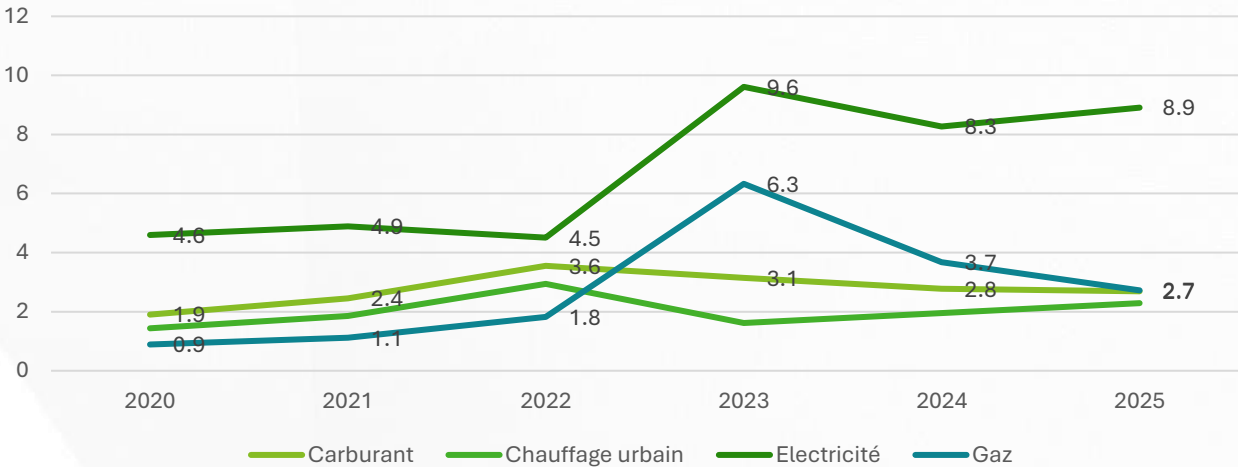
Les achats non stockés de matières et fournitures augmentent d’environ 30 % sur la période, passant de 19,1M€ à 24,8M€. **Cette hausse est largement due aux effets de la crise énergétique due à la guerre en Ukraine.** En effet, l’EMS a dû renouveler ses marchés énergétiques et d’électricité en 2022 au plus fort des prix de l’énergie. Sur 6 ans, les **dépenses d’électricité sont passées de 4,6M€ à 8,9M€ (+94%)**, celles de **gaz de 0,9M€ à 2,7M€ (+206%)**, de **chauffage urbain de 1,4M€ à 2,3M€ (+59%)**. L’EMS a connu un pic de ses dépenses en 2023 avant une légère baisse sur 2024-2025.

615 – Entretien et réparations

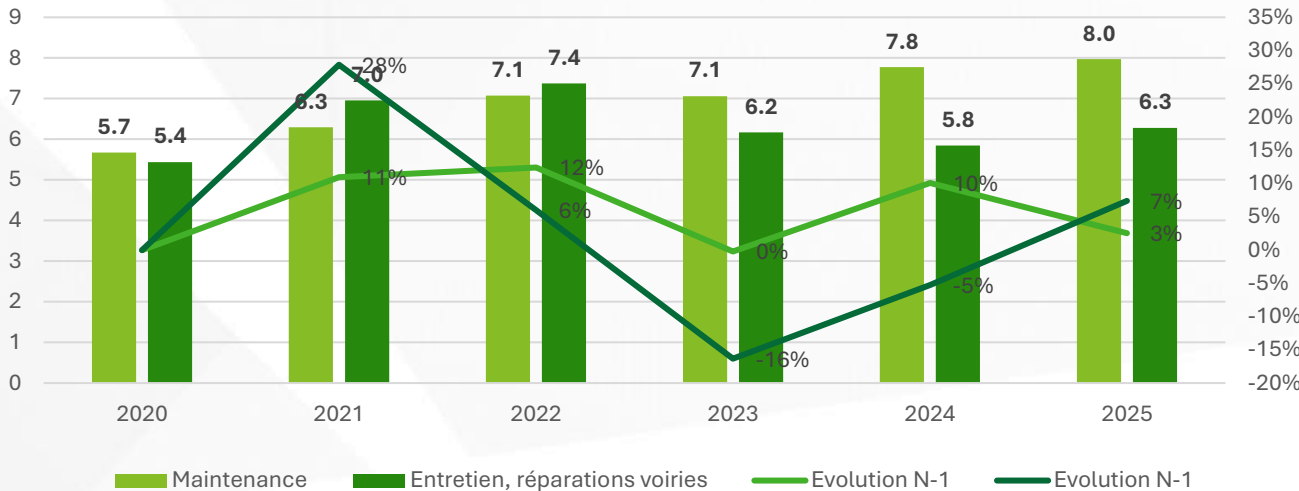
Les charges d’entretien et de réparations passent de 14,4 M€ en 2020 à 18,1 M€ en 2025, soit une hausse d’environ 3,7 M€ (+26 %). Cette progression est principalement portée par l’augmentation des dépenses de maintenance générale (de 5,7 M€ à 8,0 M€ sur la période) et par la montée en charge des dépenses d’entretien de voirie (de 5,4 M€ en 2020 à 6,3 M€ en 2025). **Au sein de la maintenance, le poste informatique est particulièrement dynamique, passant de 3,7 M€ en 2020 à 5,8 M€ en 2025**, traduisant notamment un effort de modernisation et de sécurisation des systèmes d’information de l’EMS.

Ces dépenses informatiques sont particulièrement diffuses dans les comptes de l’Eurométropole de Strasbourg (611,615,Mise à disposition) en l’absence de comptabilité analytique précise sur la thématique.

Principales dépenses d'achats non stockées (En M€)



Maintenance générale et Entretien de voiries (En M€)





Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges à caractère général

Rétrospective -
Fonctionnement

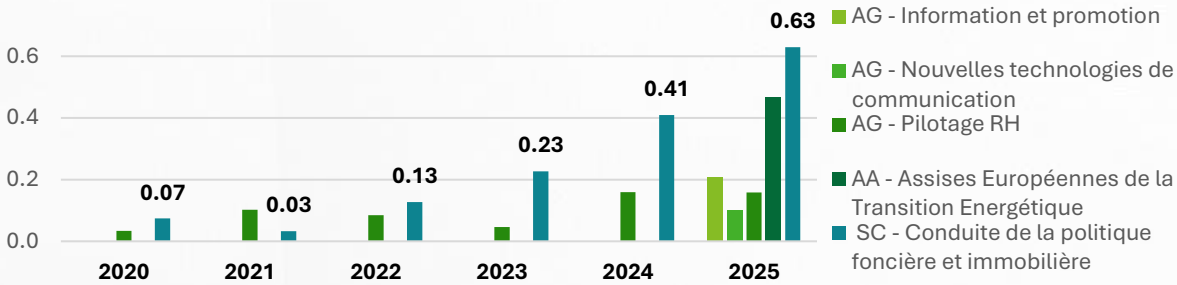
622 – Rémunérations d’intermédiaires et honoraires

Les rémunérations d’intermédiaires et honoraires s’élèvent à 4 M€ en 2020 et à 5,9 M€ en 2025, soit une augmentation de 1,9 M€ sur la période. Cette évolution est portée par 3 secteurs de coûts : Administration générale de la collectivité (AG et notamment la communication et les ressources humaines), les autres actions(AA- notamment les assises européennes de la transition énergétique en 2025), et les services communs (SC- conduite de la politique foncière de la métropole.).

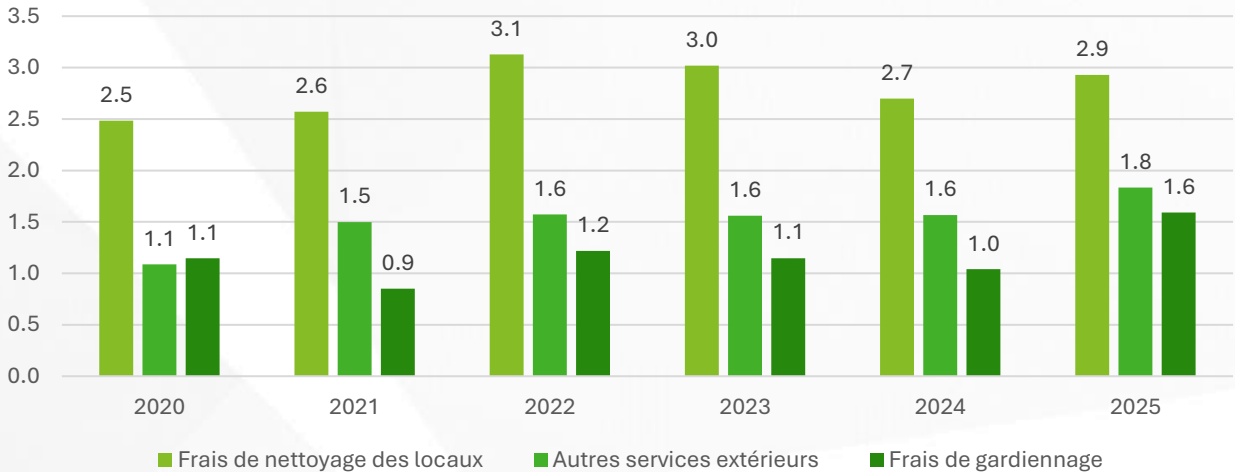
628 – Divers

Les charges « Divers » s’élèvent à 5,3 M€ en 2020 et à 7,4 M€ en 2025, soit une augmentation de 2,1 M€ sur la période, correspondant à une progression globale de +38 %. Cette hausse se justifie au travers notamment de l’évolution des coûts de gardiennage (+0,5M€), de nettoyage (+0,4M€) et des autres compensations extérieurs (+0,7M€ - principalement des abonnements et des recours à des prestataires de déménagement).

Evolution par regroupement d’achats (en M€)



Principaux comptes “divers” (en M€)

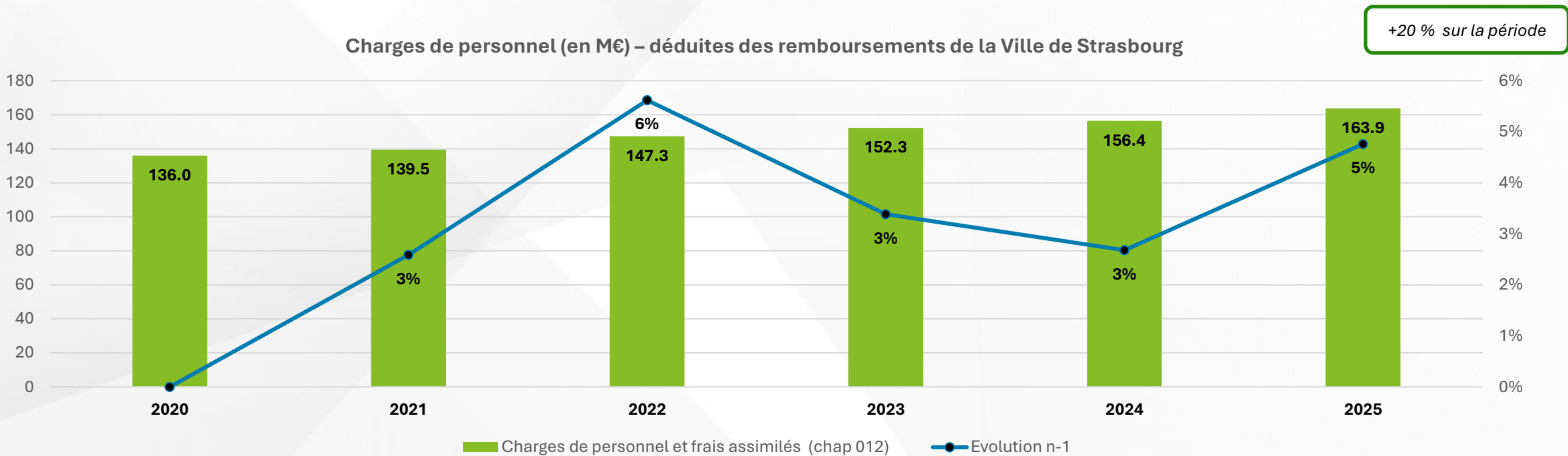




Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges de personnel

Rétrospective -
Fonctionnement



Après déduction des remboursements de la Ville de Strasbourg (via la commission mixte paritaire), les charges de personnel de l’Eurométropole de Strasbourg ont évolué de 18% sur la période (de 136 M€ en 2020 à 163,9 M€ en 2025).

Il s’agit essentiellement d’un effet prix et des nombreuses mutations concernant le point d’indice et les taux de cotisations sociales. En effet, entre 2020 et 2025, les facteurs exogènes (Prime Covid, revalorisations PPCR et Ségur, hausse du point d’indice à deux reprises, mesures nationales et augmentation des cotisations sociales) participent à la croissance de la masse salariale. Ces mesures étatiques expliquent ainsi une **part significative de la dynamique de +2,6 % à +4,3 % par an des dépenses de personnel**, venant s’ajouter aux seuls effets endogènes de gestion (GVT et évolution des effectifs – cf slide suivante).



Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

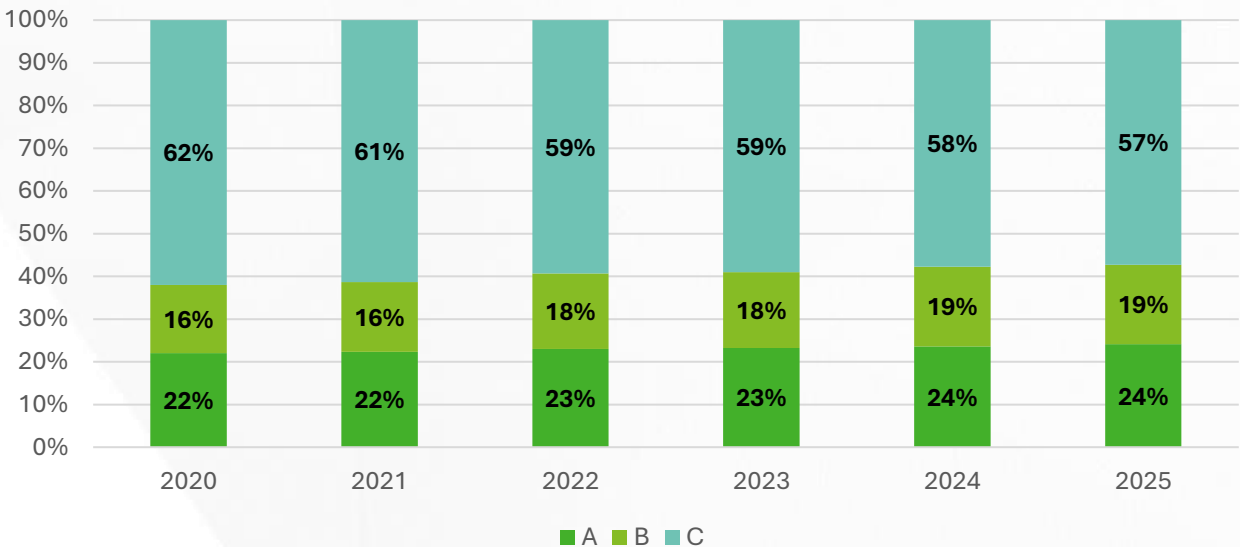
Enjeux de la section de fonctionnement – Analyse des évolutions de personnel EMS et Ville de Strasbourg

Du fait de la mutualisation des effectifs entre la Ville et l’Eurométropole de Strasbourg, l’analyse de la structure des emplois ne peut être conduite qu’à l’échelle consolidée du bloc local. Cette organisation intégrée limite la possibilité de distinguer, de manière fine, des dynamiques propres à chaque entité, mais permet de dégager des tendances structurelles sur l’ensemble de l’administration commune.

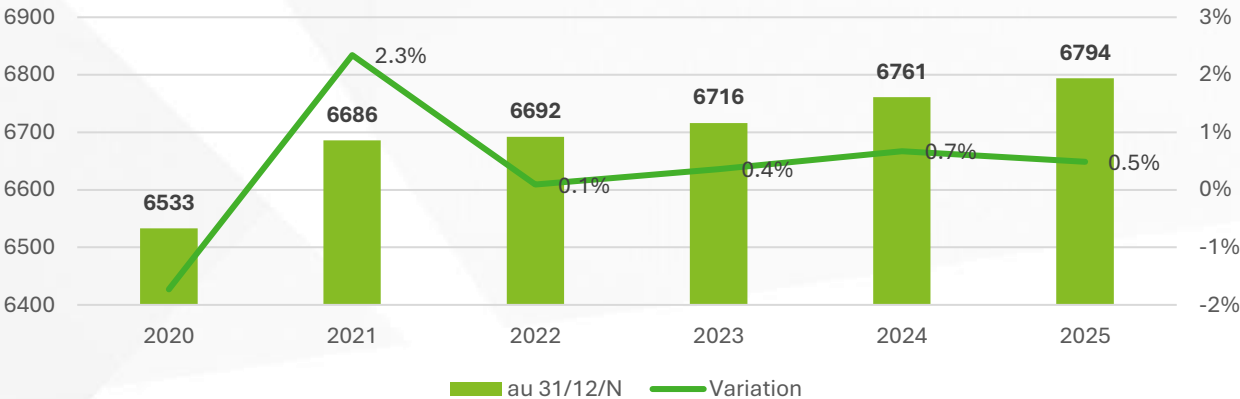
Sur la période, la structure par catégories hiérarchiques apparaît globalement stable, tout en révélant une légère montée en qualification des emplois. La part des agents de catégorie C diminue d’environ 5 points pour s’établir à 57 % en 2025. En parallèle, les catégories B et A voient leur poids progresser : la proportion d’agents de catégorie B passe de 16% à 19%, tandis que celle des agents de catégorie A augmente de 22% à 24%. **Cette recomposition traduit un renforcement des fonctions d’encadrement,** d’expertise et de métiers techniques ou supports à plus forte valeur ajoutée, cohérent avec la complexification des politiques publiques portées par la Ville et l’Eurométropole. **En effet, la moyenne de catégories A dans un EPCI était en 2023 (données issues du Rapport Annuel sur la FPT 2025) de 17% (contre 20% de B et 62% de C).**

En termes de volumes, **la trajectoire des effectifs en ETP reste maîtrisée.** Après un rebond marqué en 2021 (+2,3 %), qui s’explique notamment par un effet de rattrapage post-Covid (reprise des recrutements, régularisation de situations temporaires, recours accru aux contractuels en 2020 puis stabilisation), **les hausses d’effectifs sur la période 2022-2025 demeurent systématiquement inférieures à 1 % par an.** Cette évolution témoigne d’une politique de stabilisation des volumes d’emplois, dans un contexte où la progression de la masse salariale est davantage portée par les facteurs exogènes (revalorisations du point d’indice, mesures statutaires, glissement vieillesse-technicité) et par la montée en gamme progressive des profils, que par une expansion massive des effectifs.

Répartition en % des ETP par catégorie



Evolution des ETP



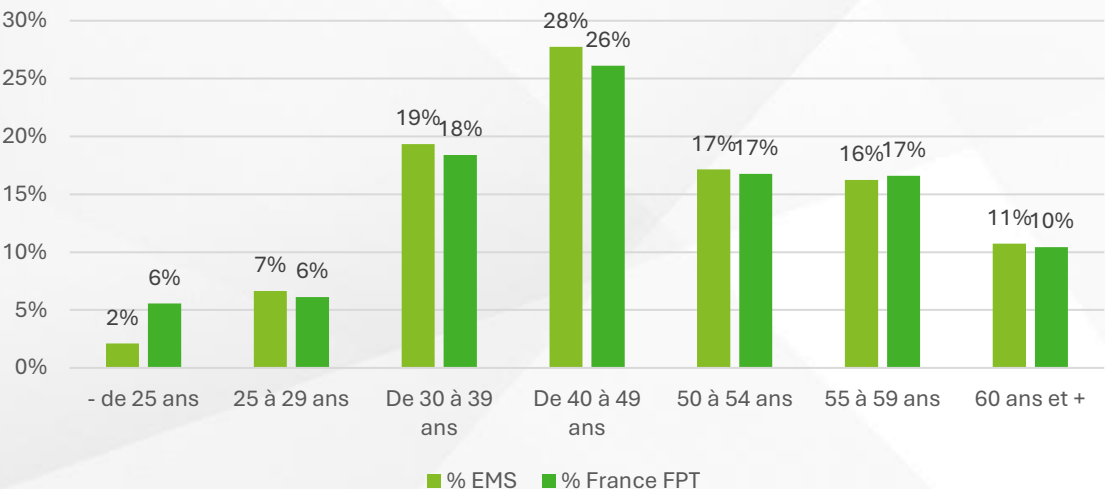


Etude rétrospective

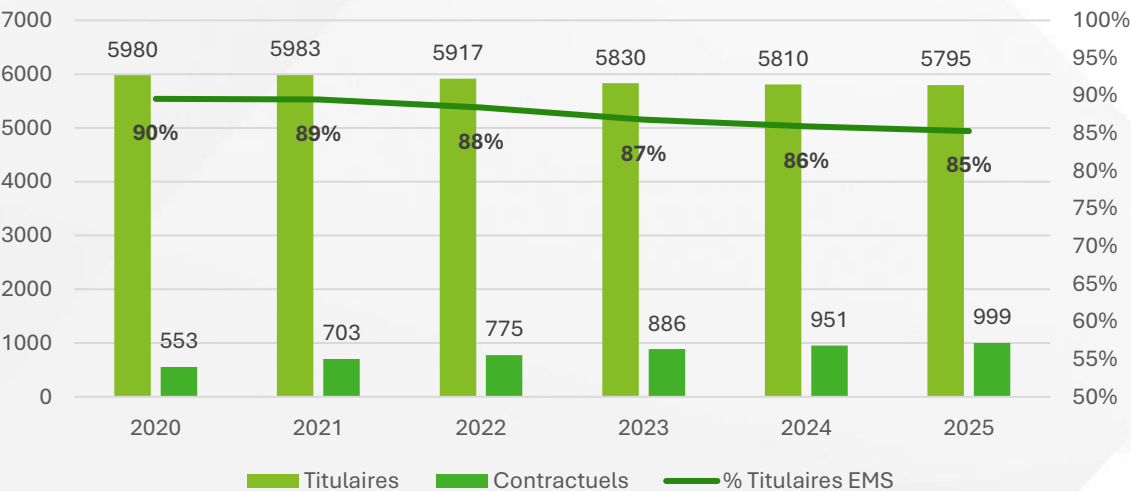
Rétrospective -
Fonctionnement

Enjeux de la section de fonctionnement – Analyse des évolutions de personnel **EMS et Ville de Strasbourg**

% d'agents par tranche d'âge EMS/FPT France



Evolution % Titulaires / Contractuels EMS



- **La répartition par tranche d'âge de l'Eurométropole de Strasbourg** est très proche de celle de la moyenne nationale de la Fonction Publique Territoriale.

La légère surpondération de 40-49 ans (28% contre 26% en moyenne) compense en partie la moindre présence de – de 25 ans (2% contre 6% en moyenne).

- **L'Eurométropole de Strasbourg concentre un fort taux de titulaires sur emplois permanents par rapport à la moyenne nationale** (70% en 2023, EMS – 87%).
L'EMS suit la tendance nationale d'augmentation du taux de contractuels (15% en 2025, 10% en 2020), notamment sur les embauches nouvelles et les contrats de projets.



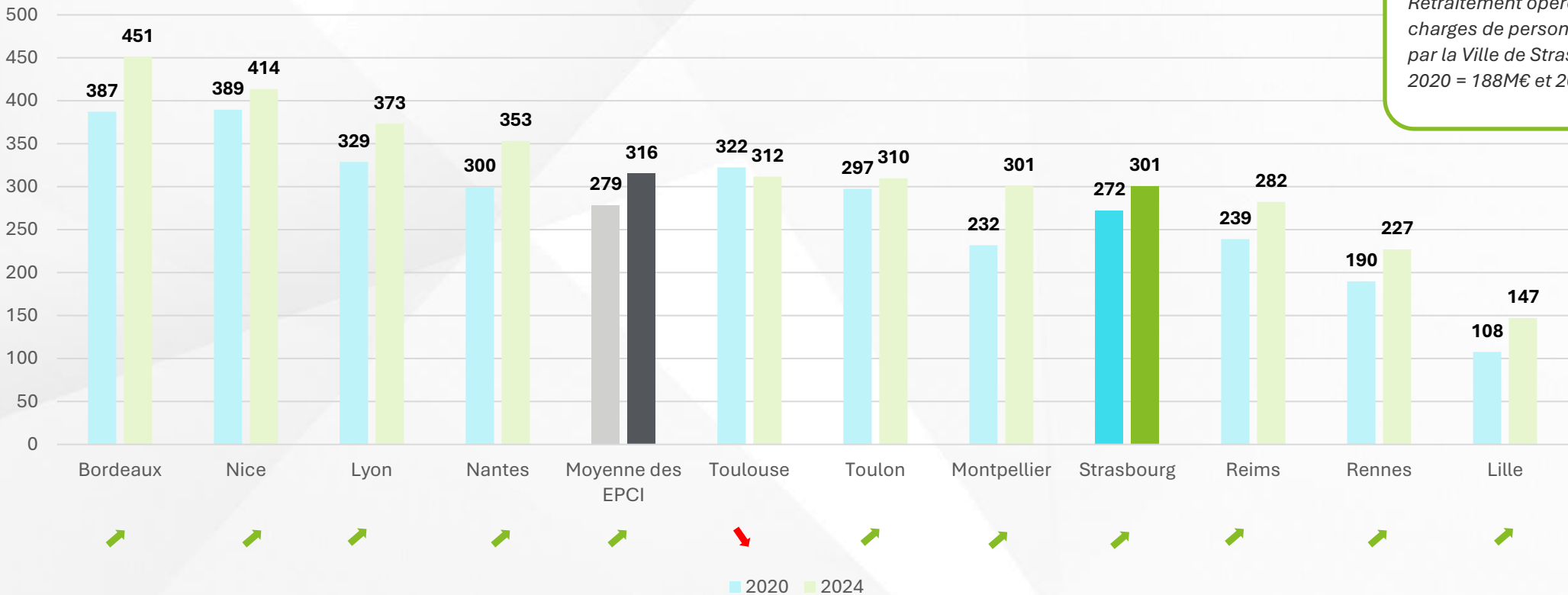
Etude rétrospective

Rétrospective -
Fonctionnement

Enjeux de la section de fonctionnement – Charges de personnel

Evolution des frais de personnel par habitant 2020/2024 (données OFGL)

Retraitement opéré : Déduction des charges de personnels rétrocedées par la Ville de Strasbourg.
2020 = 188M€ et 2024 = 217M€

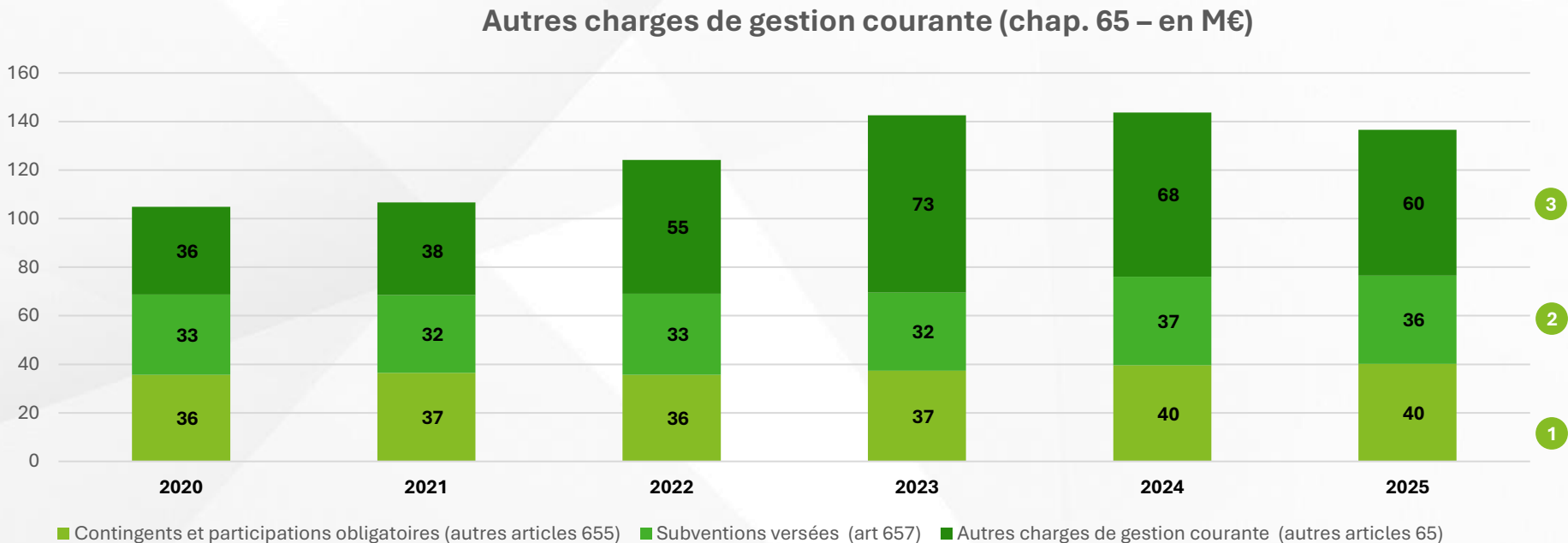


L'évolution de la masse salariale de la Métropole de Strasbourg suit une évolution inférieure à la moyenne des EPCI comparées dans notre échantillon : sur la période 2020/2024, **ses frais de personnel par habitant augmentent de 16%, tandis que la moyenne des EPCI comparés augmente de 33%.**



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Autres charges de gestion courante (chap. 65)



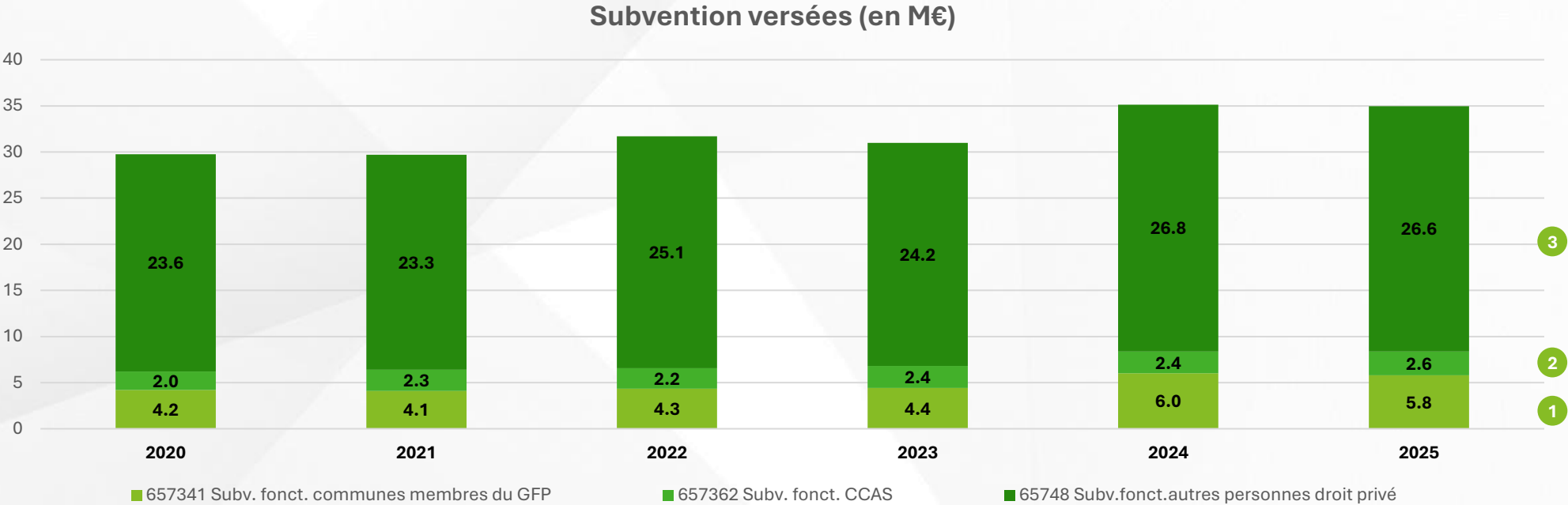
Les autres charges de gestion courante sont en progression sur la période de près de 30%, leur évolution résulte de la progression des comptes suivantes :

- 1 Les **contingents et participations obligatoires augmentent de près de 24M€ (+66%)** et **représentent majoritairement les subventions au SDIS** – cf slides Autres charges de gestion courante.
- 2 **Les subventions versées à des organismes publics et privés augmentent de 3M€ sur la période, +10%.** Celles-ci sont analysées en slides Subventions versées.
- 3 Les autres charges (en augmentation de 4M€ sur la période, +11%) **représentent majoritairement les compensations de l’exploitation des budget annexes** - cf slides Autres charges de gestion courante.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Subventions versées



- 1 Les subventions aux communes membres, notamment les divers fonds de concours, ont progressé de 38% sur la période pour un montant passant de 4,2M€ à 5,8M€ en 2025. En moyenne, les subventions vers la Ville de Strasbourg représentent entre 50 et 65% de ces montants.
- 2 Les subventions au CCAS ont progressé de 0,6M€ sur la durée du mandat (+30%).
- 3 Les subventions versées à des organismes privés sont en hausse de 3M€ sur la période (+12%) et sont analysées en slide suivante.



Etude rétrospective

Enjeux de la section de fonctionnement – Subventions versées

Top 5 des organismes subventionnés = 36% du montants des subventions.

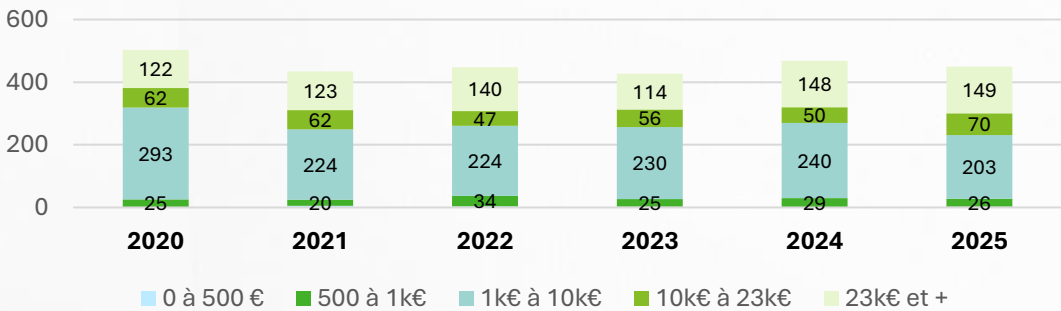
Les organismes subventionnés ayant touché 23 k€ ou plus représentent 92 % des enveloppes de subventions accordées.

Rétrospective - Fonctionnement

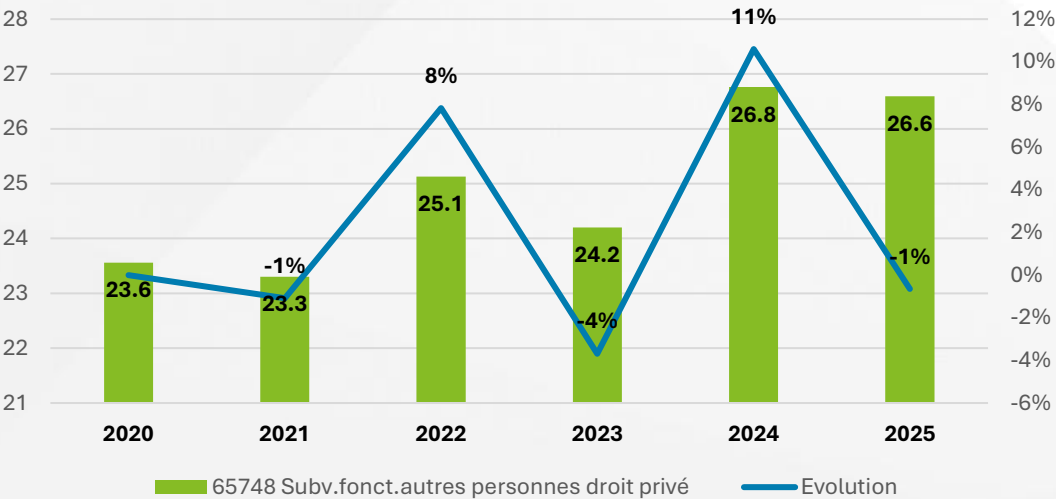
+ de 1 000 acteurs subventionnés.

Acteurs	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Grand Total	% Pop Total
AGENCE DEV URB AGGLOM STRASBOURGEOISE	2,9	3,0	3,0	2,8	2,9	2,8	17,5	12%
OFFICE EUROMETROPOLITAIN DE TOURISME	1,6	2,4	1,9	1,9	2,7	3,2	13,7	9%
AMICALE PERSONNEL VILLE ET EUROMETROPO	2,0	3,0	1,9	1,9	1,9	0,9	11,7	8%
AEROPORT DE STRASBOURG ENTZHEIM	1,3	0,7	1,2	1,1	0,6	0,4	5,3	4%
CLUB DES JEUNES L ETAGE	0,3	0,6	0,9	1,1	1,2	1,1	5,1	3%
% Pop Total	35%	42%	35%	36%	35%	32%	36%	

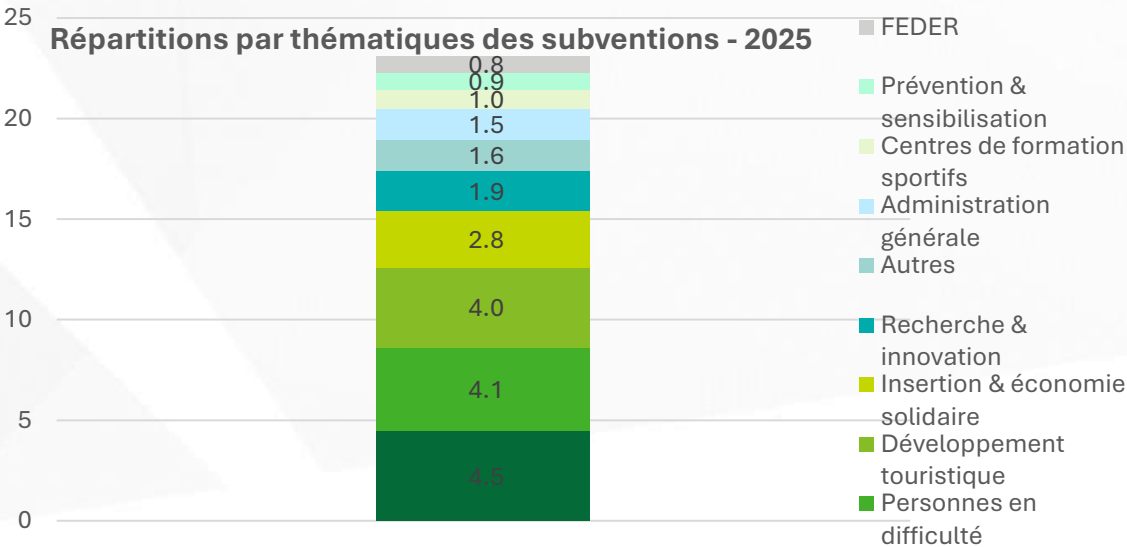
Répartition du nombre d'organismes subventionnés par tranche de subventions



Evolution des subventions versées (en M€)



Répartitions par thématiques des subventions - 2025

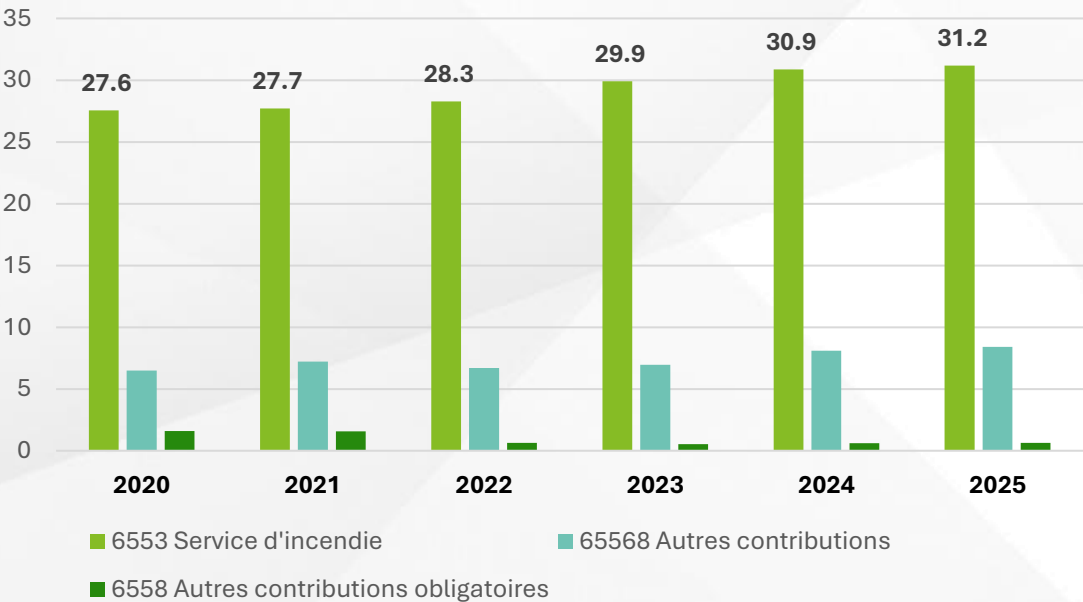




Etude rétrospective

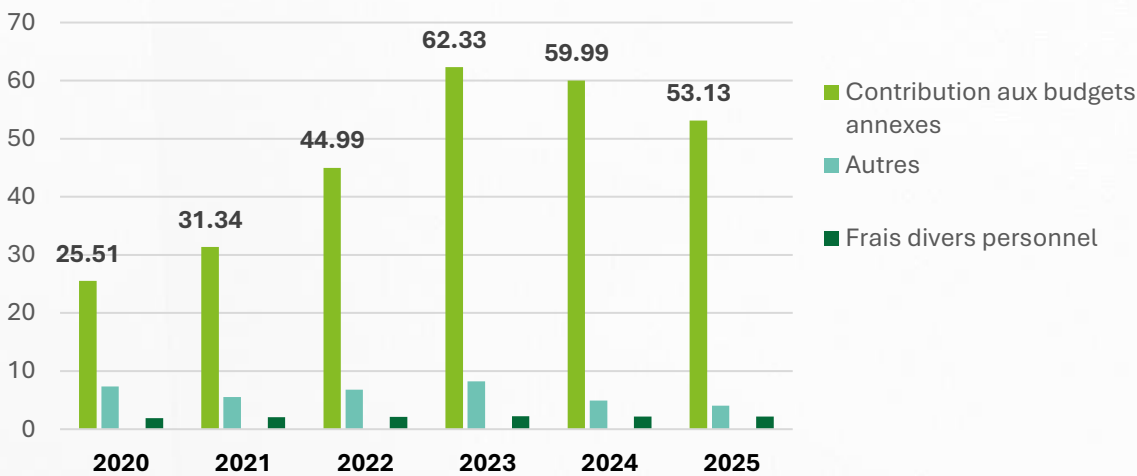
Enjeux de la section de fonctionnement – Autres charges de gestion courante (chap. 65)

Evolution des contingents et participations obligatoires sur la période (en M€)



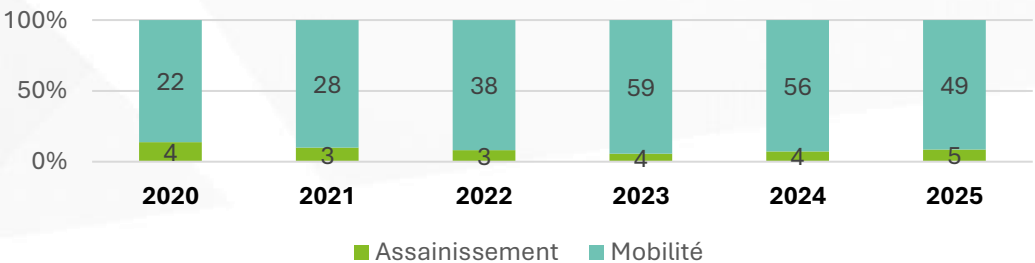
78% de ces dépenses sont allouées au Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin SIS67. Les contributions au SIS67 ont par ailleurs augmenté de 3,6M€ entre 2020 et 2025.

Répartition par thématiques des autres charges (en M€)



Les 3 thématiques ci-dessus représentent 97% des autres charges. La contribution aux budgets annexes représente 82% de ce même total. Il s'agit majoritairement de la couverture du Budget Annexe Mobilités Actives (+75% de 2021 à 2025) – cf slide dédiée

Répartition des contribution aux budgets annexes (en M€)



Enjeux de la section de fonctionnement – Autres dépenses de fonctionnement – Hors intérêts et charges financières



En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges exceptionnelles (chap 67)	0,7	0,3	0,2	0,4	0,1	0,2
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel) – BP	2,0	3,0	11,8	8,3	5,6	6,3
Dotations aux provisions (chap 68 mvt réel) – BA MA	0	13,5	0	14,8	1,0	0

Les dotations aux provisions correspondent aux provisions pour risques et charges suivantes :

EMS BP :

2020 (2M€) et **2021** (3M€) : provisions liées au risque Covid sur les résultats des Délégation de Services Publics de l’EMS

2022 : 11,3 M€ de provision « Pic énergie » en prévision des hausses des tarifs énergétiques (identique à la Ville de Strasbourg).

2023 (8M€) et **2024** (4M€) : provisions pour risque de détournement de déchets en cas de fermeture de l’UVE (risque de dépassement des seuils de pollution et risque affiché de la Préfecture de fermer l’UVE temporairement).

2024 (1M€) et **2025** (1M€) **pour le financement des déficits du BA ZAI (à la demande de la CRC)**

2025 : 5M€ de provision pour anticipation de la Loi de finances 2026 en son absence en fin d’année 2025.

EMS BA MA :

2021 (13,5M€), **2023** (14,8M€) et **2025** (1M€) : provisions réalisées sur le BA dans le cadre d’une conservation de marges de manœuvres en cas de résultats moindres les années suivantes. L’objectif décrit est notamment de disposer de fonds propres dans le cadre du financement du projet de « Tram Nord ».

Au regard de notre appréciation de l’instruction comptable M57, **nous n’aurions pas retenu, dans le cadre d’une mission de certification des comptes, le principe de constitution de telles provisions** (à l’exception éventuelle de la provision BA ZAI et de la provision UVE, pouvant être justifiée pour des raisons réglementaires) visant généralement à anticiper une éventuelle hausse des coûts.



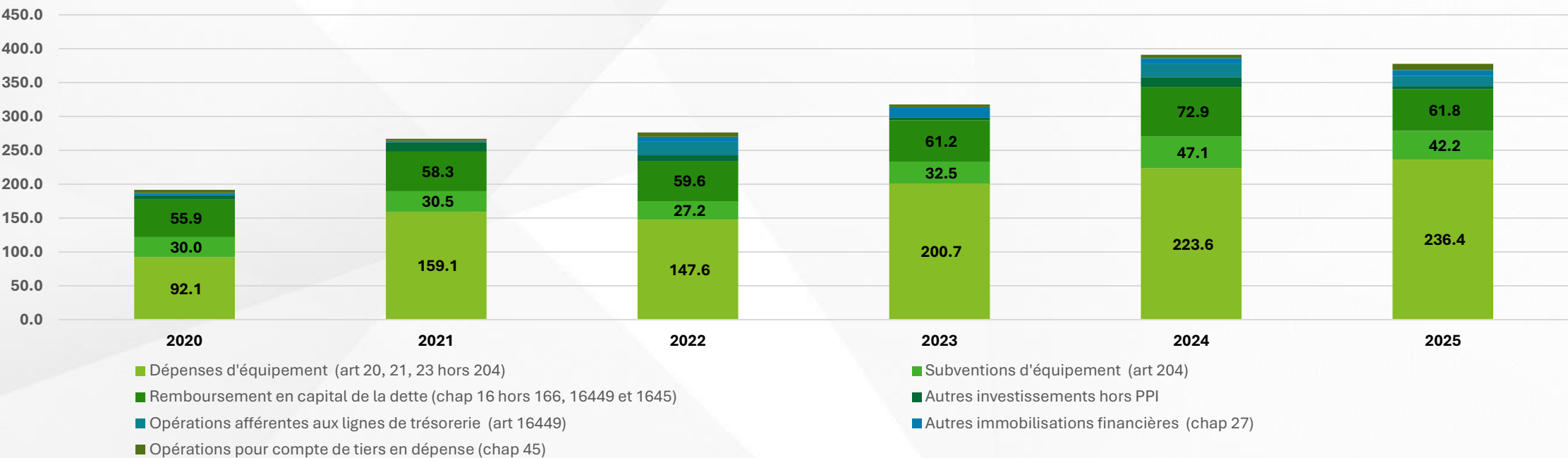
An isometric illustration of a city with various buildings, green spaces, and roads, rendered in a light blue and green color scheme. The text "D. Enjeux de la section d'investissement" is overlaid on the image.

D. Enjeux de la section d'investissement



Enjeux de la section d'investissement – Dépenses

Evolution des dépenses d'investissement (en M€)



L’Eurométropole consacre en moyenne 303 M€ par an à ses dépenses d’investissement. Celles-ci se concentrent principalement sur trois postes : les dépenses d’équipement (58 %), les remboursements en capital (20 %) et les subventions d’équipement (11 %). Ce volume d’investissement est en croissance significative, passant de 191 M€ en 2020 à 377 M€ en 2025, soit une hausse de 186 M€ (+97%).

Cette hausse des dépenses d’investissement s’explique principalement:

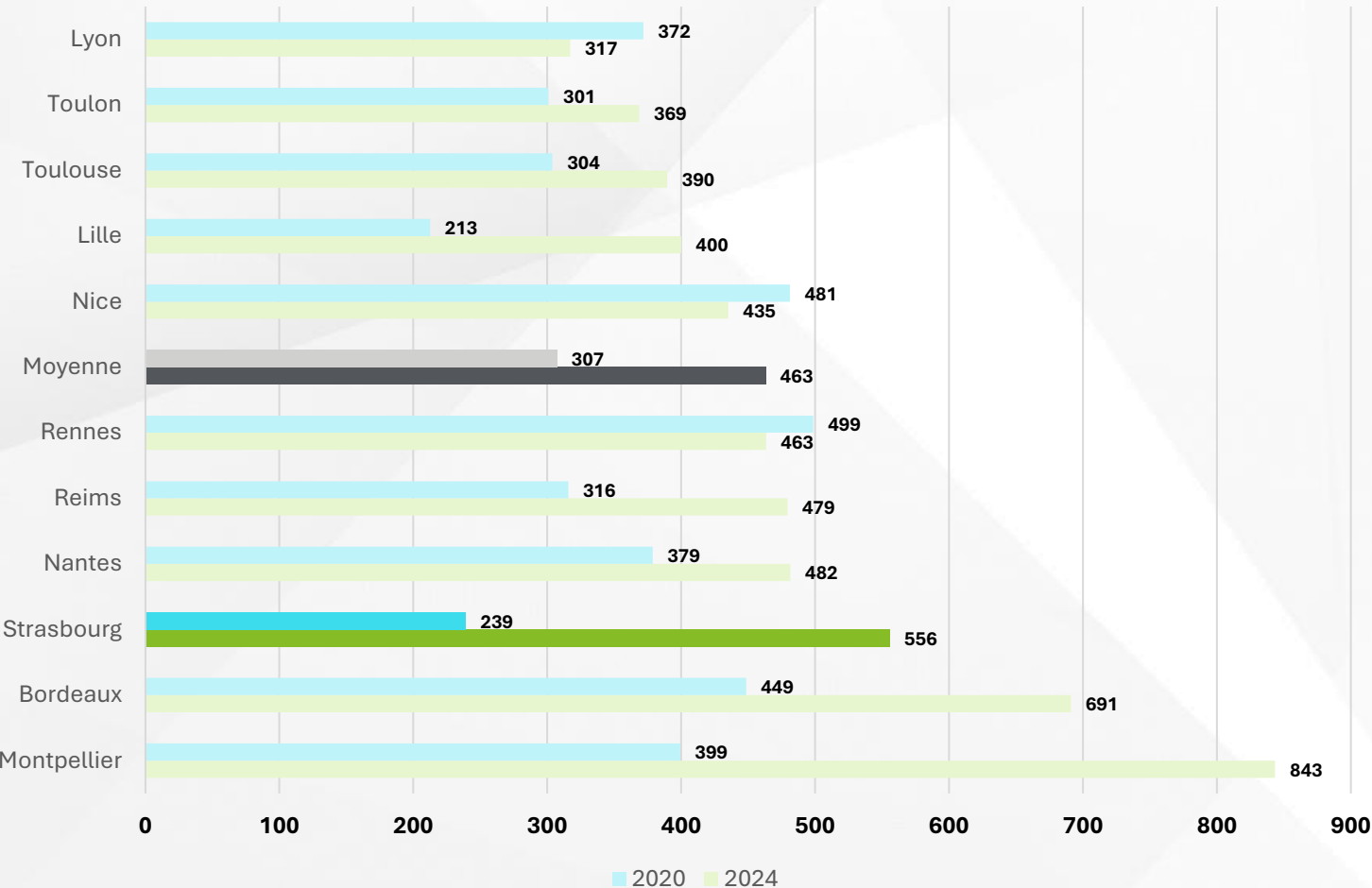
- Par une forte progression des dépenses d’équipement, en augmentation de 157 % sur la période, soit +144,3 M€, pour atteindre 236,4 M€ en 2025 contre 92,1 M€ en 2020.
- Par la hausse des remboursements en capital de la dette en relation avec l’augmentation du Capital Restant Dû au cours de la période (cf. Enjeux de la section d’investissement – Dette).
- Les subventions d’équipement s’établissent à 42,2 M€ en 2025, en hausse de 11,5 % par rapport à 2020. A noter que 2024 connaît un pic avec près de 47 M€ versés au titre des subventions.



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Dépenses

Evolution des dépenses d'équipement (en € par habitant) sur la période 2020 / 2024



Sur la période 2020-2024, les dépenses d'équipement par habitant augmentent globalement au sein des grandes métropoles, la moyenne passant de 307 € à 463 €.

Parmi les territoires les plus dynamiques, Montpellier se distingue avec 843 € par habitant consacrés aux dépenses d'équipement (+111% sur la période), suivie de Bordeaux (691 €, +54%). Strasbourg se démarque particulièrement en enregistrant la progression la plus élevée de l'échantillon, avec une hausse de +132%, pour atteindre également 555 € par habitant.

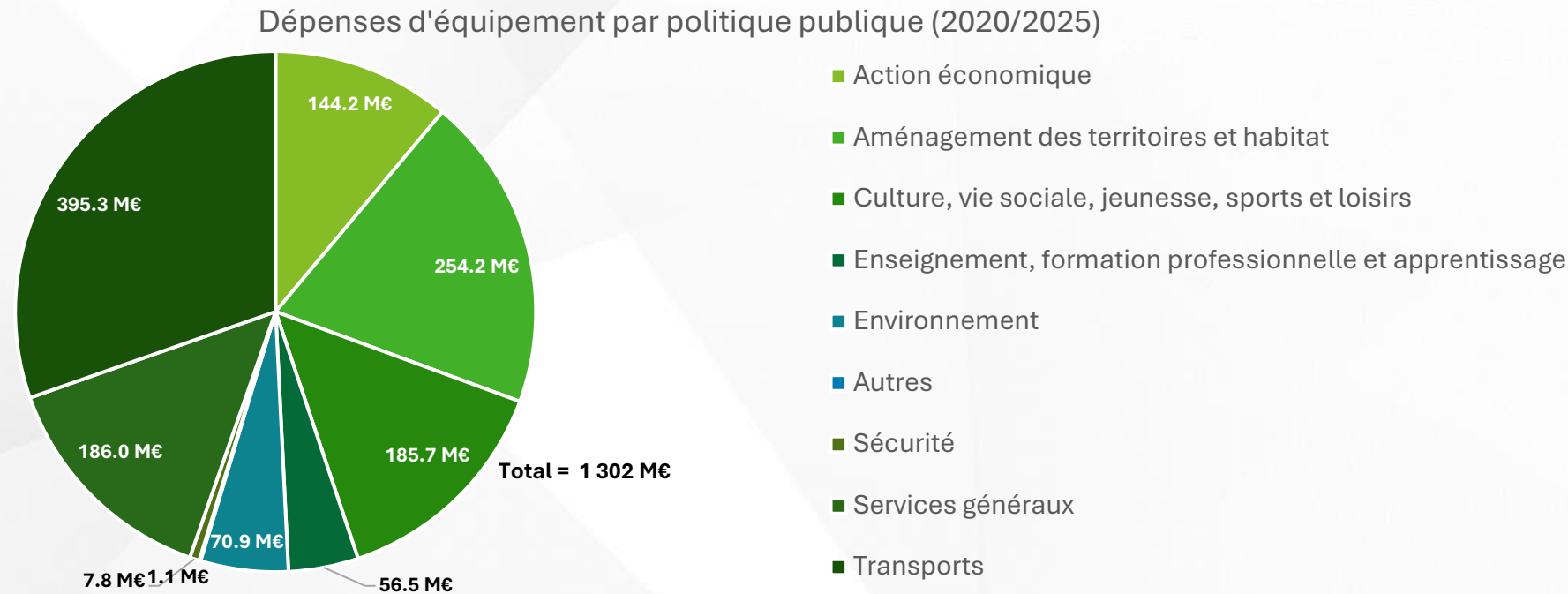
À l'inverse, certaines métropoles voient leurs dépenses reculer : Lyon (-15%), Nice (-10%) et Rennes (-7%). En 2025, la métropole de Lyon affiche par ailleurs le niveau de dépense par habitant le plus faible (317 €), devant Toulon (3687 €) et Toulouse (390 €).

Strasbourg se positionne comme la métropole ayant connu la plus forte progression en pourcentage (+132%) et la deuxième en valeur absolue (+316 €), derrière Montpellier (+444 €).



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Vision par politique publique



Les dépenses d'investissement de l'Eurométropole portent particulièrement sur :

- **Les transports** (395,3 M€), avec notamment **l'aménagement multimodal de la M351** (64,7 M€), le **dispositif d'aide à la conversion des véhicules** (21,6 M€) ainsi que de nombreux projets de réhabilitation des routes et voiries.
- **L'aménagement des territoires** (254,2 M€) porte les dispositifs **d'aide à l'habitat et au logement**.
- **Les services généraux** (186 M€) qui regroupent principalement les **dépenses relatives à l'informatique** ainsi qu'au renouvellement des parcs de véhicules.
- **La culture, vie sociale, jeunesse, sports** (185,7 M€) et loisirs avec comme projet phare **la rénovation du stade de la Meinau** pour un montant de 141,3 M€ projet emblématique ayant bénéficié, dans le même temps, d'importantes subventions d'investissement.
- **L'action économique** (144,2 M€), notamment portée par la construction **du Parc des Expositions** (110 M€), également soutenue par un volume significatif de subventions d'investissement.

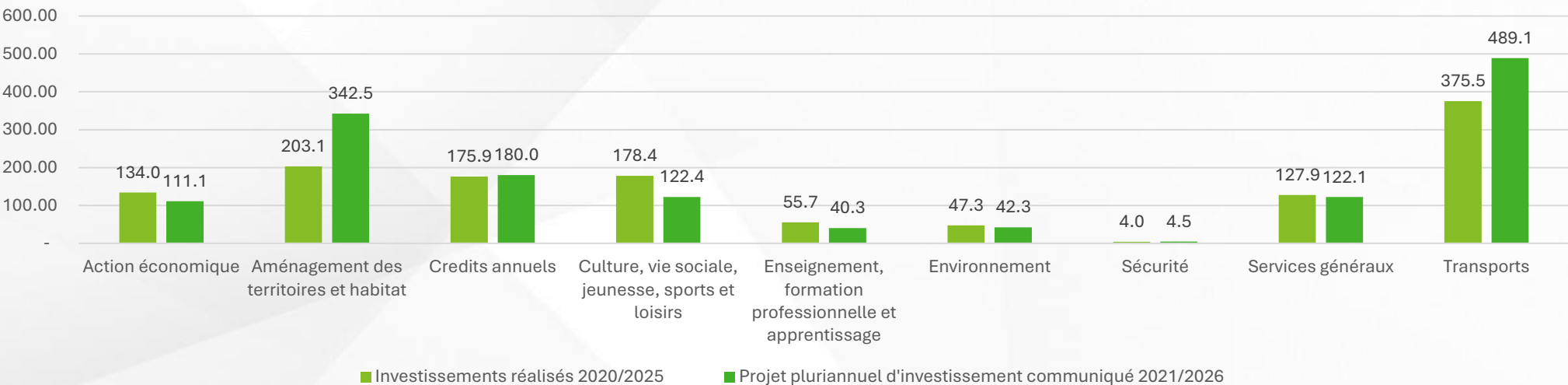


Etude rétrospective

Rétrospective -
Investissement

Enjeux de la section d'investissement – Vision par politique publique

Comparaison entre les investissements réalisés et prévus sur la période 2020/2025 (en M€)



Sur la période, **le plan pluriannuel d'investissement communiqué pour la période 2021 – 2026 prévoyait un programme de dépenses de 1 454 M€*. 1 301 M€ ont été réalisés sur la période 2020 – 2025.**

Les politiques d'aménagement et de transport ressortent en retrait par rapport à la programmation initiale. S'agissant du premier, cet écart s'explique notamment par plusieurs opérations structurantes dont les réalisations sont restées limitées : la ZAC des Deux Rives** (5,5 M€ réalisés contre 38 M€ prévus), le NPNRU (10 M€ contre 30,8 M€ prévus) ainsi que l'accompagnement à la réhabilitation thermique du parc privé (0,7 M€ contre 20 M€ prévus) qui ont connu des retards de mise en œuvre. Concernant le second, malgré un dépassement sur l'aménagement multimodal de la M351 (64,7 M€ contre 37 M€ prévus), le niveau global de réalisation demeure inférieur au budget initial. Cet écart s'explique par les moindres réalisations liées au schéma directeur vélo (14,2 M€ contre 35 M€ prévus) et par la suspension du projet Tram Nord (4,8 M€ contre 33 M€ prévus) .

Les fonctions « Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs », « Action économique » et « Services généraux » affichent des réalisations supérieures aux prévisions, notamment du fait d'une présentation initiale nette de subvention pour les grands projets : Stade de la Meinau (45,6 M€ de subventions perçues), Parc des Expositions (26,9 M€) et le Centre Administratif (9,4 M€).

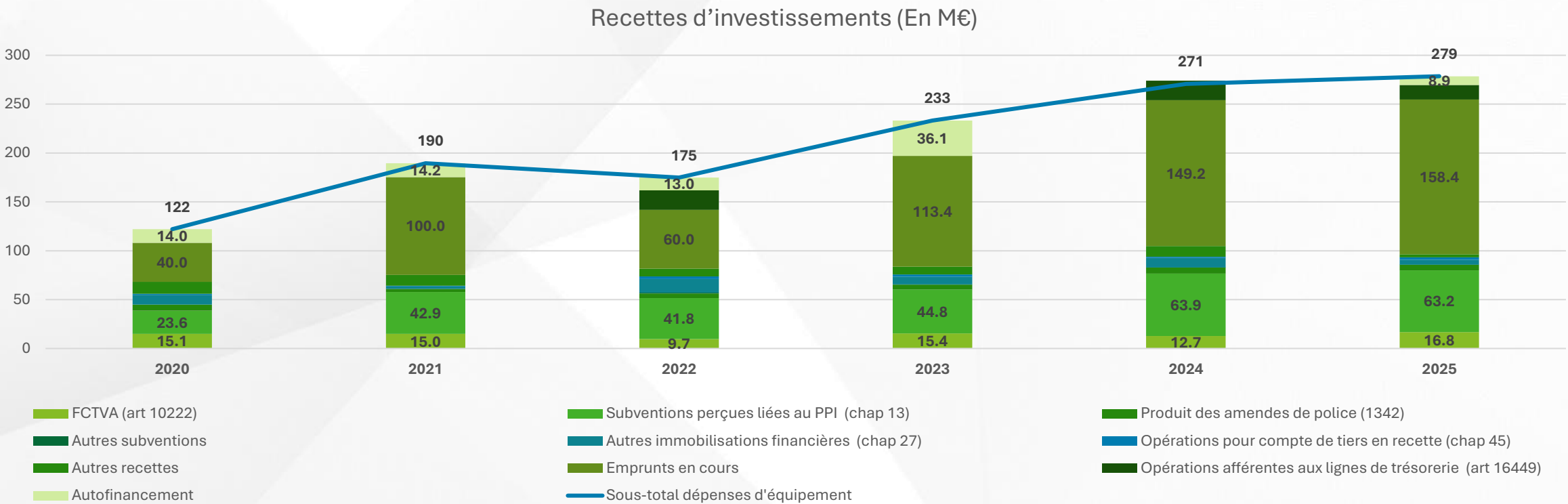
*Le PPI prévoyait un montant de 1 500 M€ dont 45,6 M€ liés au budget annexe Mobilités Actives exclus de l'analyse présentée sur cette diapositive. A titre d'information, les investissements effectifs réalisés sur ce BA se sont élevés à 39,4 M€ notamment constitués d'une subvention pour le renouvellement d'équipements bus – tram (21,9 M€) et le déploiement du Schéma Directeur Vélo (9,5 M€).

** Il est communiqué qu'une partie des investissements réalisés au titre de la ZAC des Deux Rives a été inscrite en chapitre 27 pour 22,2 M€. Ce chapitre ne fait pas partie de l'analyse fournie ci-dessus.



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Recettes



L'autofinancement ne représente que 7% des recettes réelles d'investissement, soit 86,1 M€. En 2024, les dépenses d'équipement engagées ont été intégralement financées par des ressources autres que l'autofinancement.

Le recours à l'emprunt constitue le principal levier de financement, avec 629,3 M€, soit 52,7 % des recettes réelles d'investissement. Les montants mobilisés sont particulièrement élevés en 2024 et 2025.

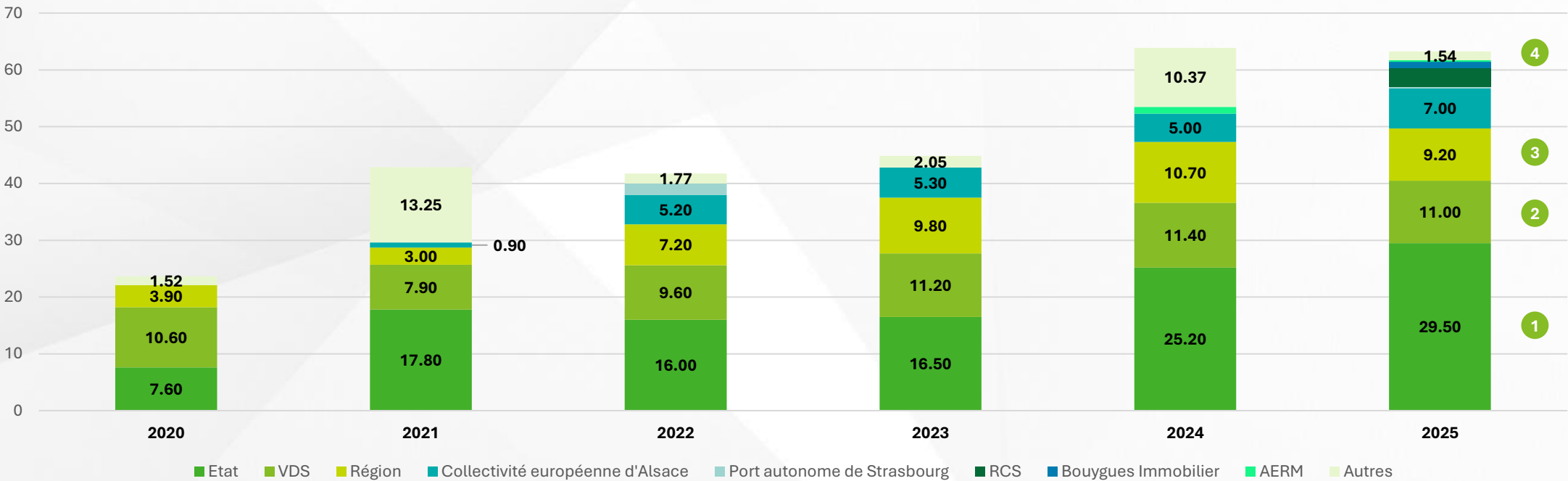
Les subventions d'investissement s'élèvent à 280 M€ sur la période, représentant 23,5 % des recettes réelles d'investissement, soit une moyenne annuelle de 46,7 M€.



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Recettes

Evolution des subventions d'investissement reçues (en M€)

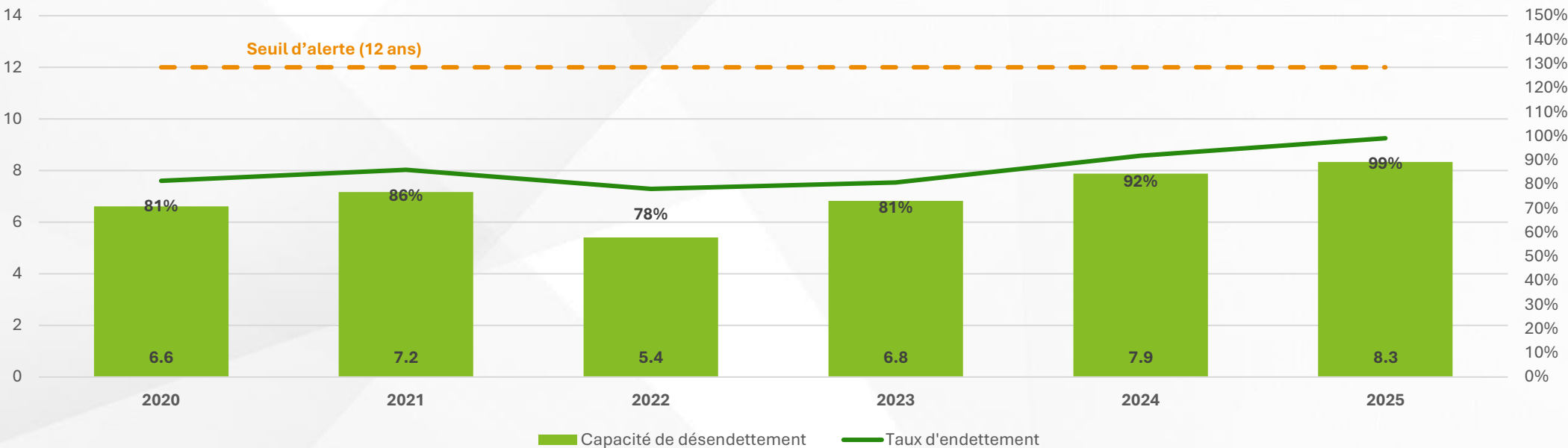


- 1 En 2025, **l'État s'impose comme le premier contributeur en matière de subventions à l'Eurométropole de Strasbourg**, avec près de 29,5 M€ versés, soit une progression de +288 % sur la période 2020-2025. Ces financements concernent notamment le tramway Ouest, l'aménagement multimodal de la M351, ainsi que l'amélioration du parc de logements via l'ANAH.
- 2 La Ville de Strasbourg conserve un niveau de contribution à l'EMS globalement stable sur la période, oscillant entre 7,9 M€ (2021) et 11,4 M€ (2024). Ces contributions portent principalement sur le remboursement de dépenses liées au centre administratif (informatique, mobilier, travaux), mais également sur des projets tels que les travaux du stade de la Meinau ou la construction du Parc des Expositions.
- 3 Enfin, **la Région** se positionne comme le troisième contributeur, en participant également au financement de projets majeurs tels que la rénovation du stade, la construction du PEX et l'aménagement multimodal de la M351.
- 4 A noter que la catégorie « Autres » correspond majoritairement à des opérations de régularisations comptables.



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Endettement



La capacité de désendettement se dégrade sur la période, passant de 6,6 ans en 2020 à 8,3 ans en 2025, tout en demeurant nettement inférieure au seuil d'alerte de 12 ans fixé par la DGCL. Cette évolution s'explique par une progression du stock de dette plus rapide que celle de l'épargne brute (+52% contre +21%).

Par ailleurs, le poids de la dette dans les équilibres financiers de la collectivité se renforce. En 2025, l'encours de dette représente quasiment une année de recettes réelles de fonctionnement (RRF), sous l'effet d'une dynamique de l'endettement (+52%, soit +301 M€) plus soutenue que celle des recettes (+24%, soit +177 M€). En conséquence, le ratio d'endettement, déjà élevé en début de période (81% des recettes réelles de fonctionnement), continue de d'augmenter pour atteindre 99% en 2025.

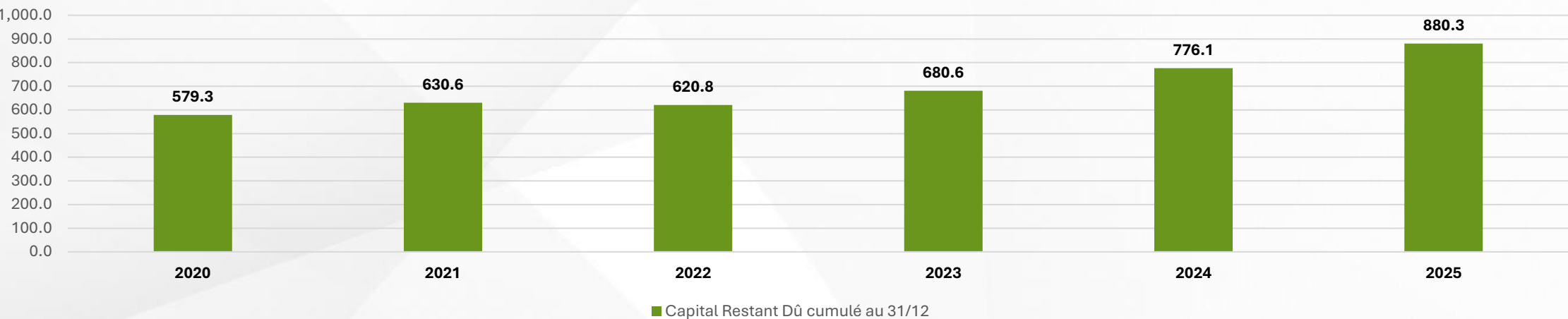


Etude rétrospective

Rétrospective -
Investissement

Enjeux de la section d'investissement – Endettement

Capital Restant Dû cumulé au 31/12 – Budget Principal (en M€)



L'endettement de l'Eurométropole connaît une hausse significative sur la période 2020 – 2025 avec une augmentation de 52% du capital restant dû, soit +301 M€ pour atteindre 880,3 M€ à fin 2025. Cette croissance s'est fortement accélérée à partir de 2024 avec une augmentation de 199,6 M€ du stock de dettes sur les deux derniers exercices.

Evolution du capital restant dû (M€)	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	46,3	48,7	69,8	53,6	53,8	54,2
Souscriptions nouveaux emprunts	40,0	100,0	60,0	113,4	149,3	158,4
Variation de capital restant dû	-6,3	51,3	-9,8	59,8	95,4	104,2

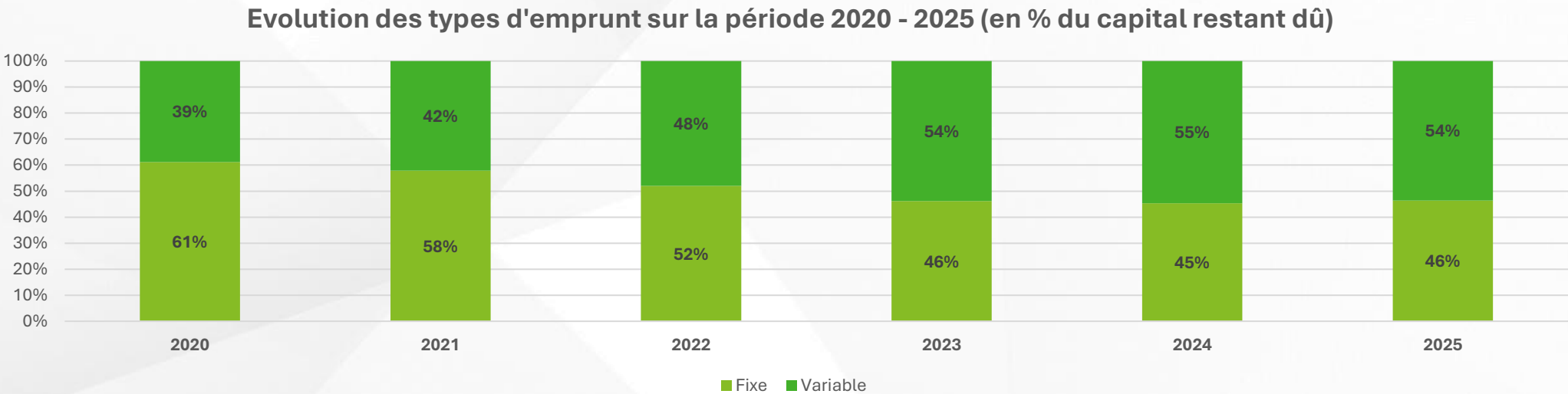
Cette hausse s'explique principalement par des souscriptions d'emprunt plus élevées en valeur que les remboursements de capital effectués à l'exception des exercices 2020 et 2022 qui présentent des diminutions du stock de dette de respectivement 6,3 M€ et 9,8 M€.

A noter qu'en 2024, 3,25 M€ inclus dans la ligne « Souscriptions nouveaux emprunts » concerne la reprise d'un prêt de 3,25 M€ souscrit initialement par la SERS (Société d'aménagement et d'Equipement du Rhin Supérieur) revenant à l'Eurométropole en raison de la fin de la concession d'aménagement concernant le parc d'innovation d'Illkirch



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Endettement



Au regard de la charte Gissler*, **les emprunts détenus par l’Eurométropole au 31/12/2025 sont classés en risque A1 (99,7%)** ou B1 (0,3%), à savoir des niveaux de risque considérés comme étant faibles (98% des emprunts étaient classés A1, 1,5% en B1, 0,4% en A2 et 0,1% en B4 à fin 2020). En l’occurrence, la collectivité détient dans la grande majorité des emprunts à taux fixe ou des emprunts à taux variable simple basé sur des indices de la zone euro (en l’espèce, taux EURIBOR 1M, 3M, 6M, 12 M et livret A). Au cours de la période, aucun emprunt dit « toxique » n’a été contracté. L’emprunt classé B1 au 31/12/2025 correspond à un prêt à barrière désactivant indexé sur l’EURIBOR 3 ou 12 mois

Les emprunts à taux variable, qui ne représentaient que 39 % du capital restant dû au 31/12/2020, ont vu leur poids se renforcer pour atteindre jusqu’à 55% en 2024 puis 54% au 31/12/2025.

* La classification « Gissler » est une Charte de bonne conduite qui propose de classer les produits structurés en fonction de deux critères :

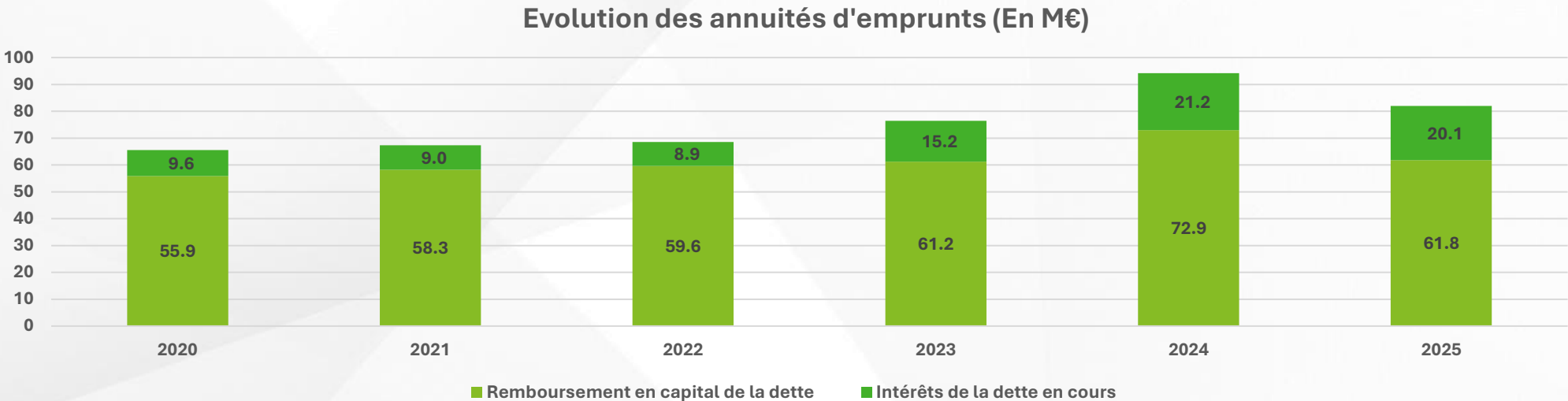
- L’indice sous-jacent qui détermine le taux d’intérêt d’un emprunt structuré servant au calcul de la formule : classement de 1 (risque faible) à 5 (risque élevé) ;
- La structure de la formule de calcul déterminée par la combinaison du produit bancaire classique et du ou des produits dérivés : classement de A (risque faible) à E (risque élevé).

Source: Banque de France



Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Endettement



Les annuités de la dette ont progressé sur la période, passant de 65,5 M€ en 2020 à 81,9 M€ en 2025, soit une hausse de +25 % (+16,4 M€). Cette évolution s'explique par deux facteurs principaux :

- d'une part, un **niveau de nouveaux emprunts supérieur aux remboursements de capital excepté pour 2020 et 2022, entraînant mécaniquement une augmentation de l'encours de dette** et, par conséquent, des charges de remboursement ;
- d'autre part, **une remontée des taux d'intérêt**, notamment dans un contexte marqué par des tensions géopolitiques à l'échelle internationale.

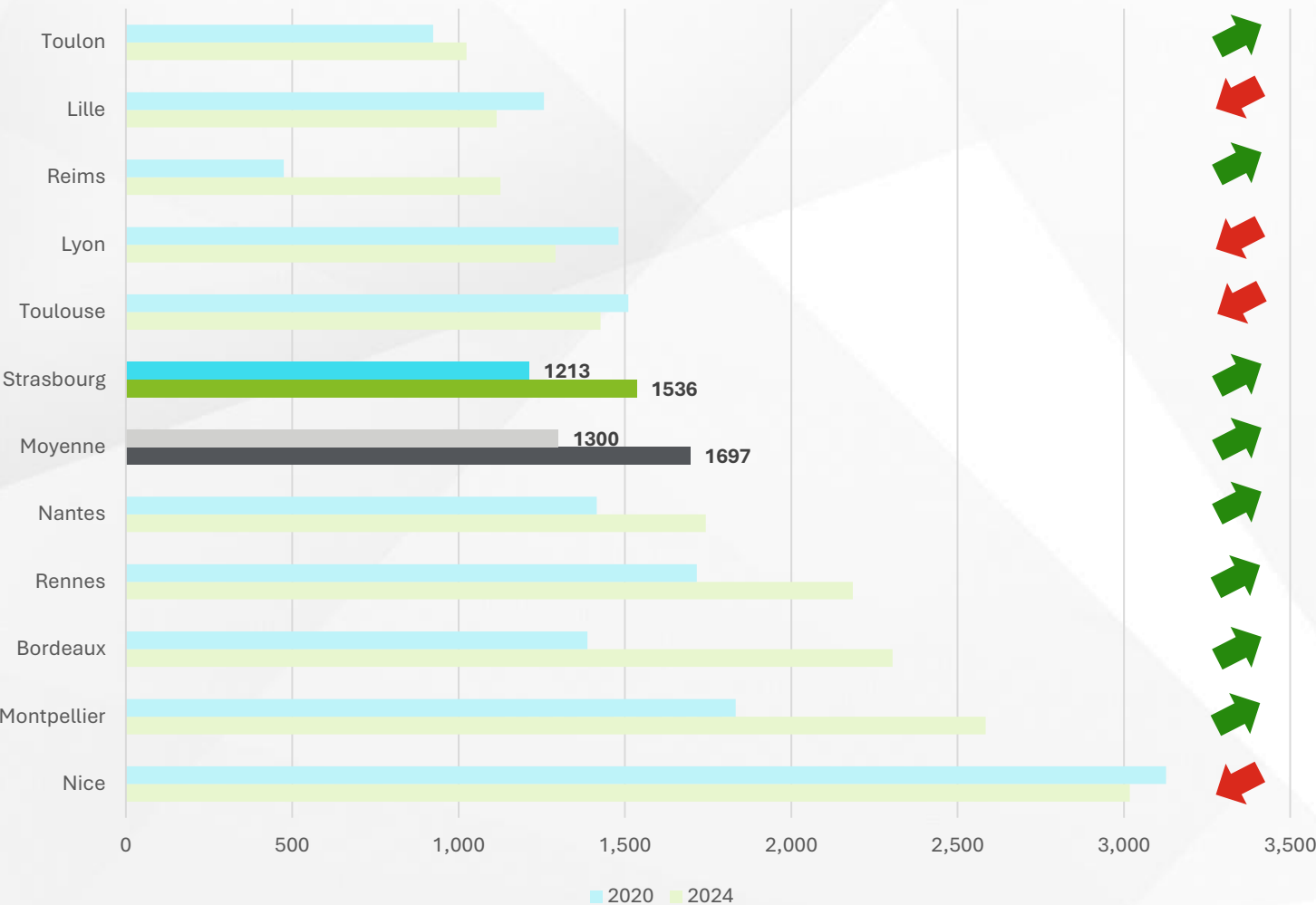


Etude rétrospective

Enjeux de la section d'investissement – Endettement

Rétrospective -
Investissement

Evolution de l'endettement (en € par habitant) sur la période 2020 / 2024



Sur la période 2020-2024, l'endettement par habitant des métropoles de l'échantillon s'inscrit globalement à la hausse, la moyenne progressant de 1 300 € à 1 697 €.

Cette moyenne est largement portée par les métropoles de Nice, Montpellier, Bordeaux et Rennes qui présentent chacune des niveaux supérieurs à 2 000 € d'endettement par habitant. Nice se distingue particulièrement, étant la seule collectivité dépassant le seuil des 3 000 € par habitant (3 017 € en 2024).

A l'inverse, les métropoles de Toulon, Lille et Reims présentent des niveaux d'endettement par habitant plus modérés, se situant légèrement au-dessus de 1 000 € par habitant en 2024.

Sur la période, 7 métropoles de l'échantillon sur 11 enregistrent une hausse de leur endettement par habitant, dont Strasbourg.

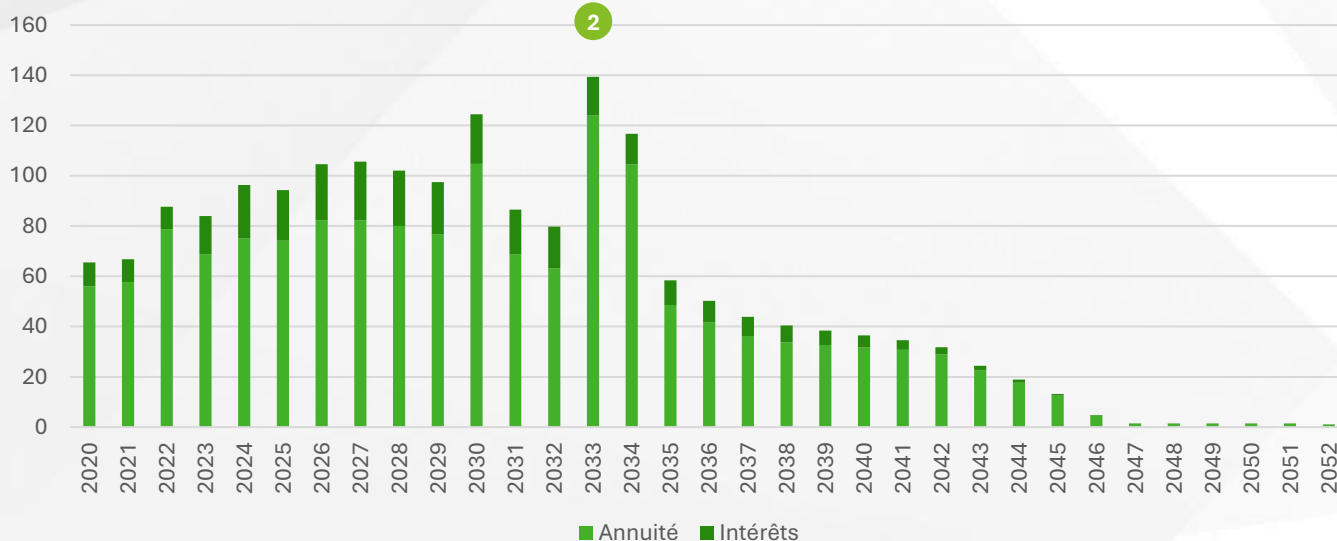
En 2024, la métropole de Strasbourg se positionne comme la sixième métropole la moins endettée par habitant, avec 1 536 (contre 1 212 € en 2020). Elle demeure ainsi en deçà de la moyenne de l'échantillon, écart qui tend même à se creuser sur la période, la hausse y étant plus contenue (+323 € contre +396 € pour la moyenne).



Etude rétrospective

Rétrospective - Investissement

Enjeux de la section d'investissement – Endettement



Ces emprunts se traduisent par des engagements qui courent jusqu'en 2052 (comportant un emprunt de 30 M€ souscrit en 2026).

1 Le profil d'amortissement de l'encours illustre une diminution linéaire du stock de dette sur la période (2025 – 2046) à l'exception des exercices 2030, 2033 et 2034 qui présentent des baisses du capital restant dû de respectivement 85 M€, 108 M€ et 92 M€ en raison de remboursement d'emprunts obligataires in fine (cf. ci-dessous). Des provisions sont constatées en comptes 16 afin d'anticiper ces remboursements. Au 31/12/2025, les emprunts contractés sur la période 2020-2025 représentent 63% de l'encours.

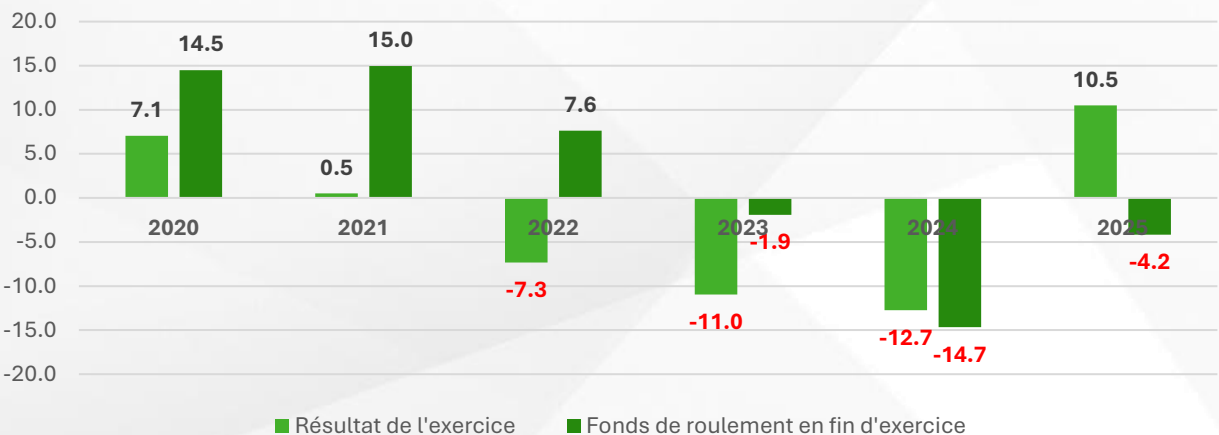
2 Les souscriptions d'emprunt récentes impliquent une augmentation des annuités jusqu'en 2027 avant d'entamer une décroissance à compter de 2028. 2030, 2033 et 2034 sont remarquables en termes d'annuité du fait du remboursement d'emprunts obligataires in fine de respectivement 30 M€, 65 M€ et 50 M€.



Etude rétrospective

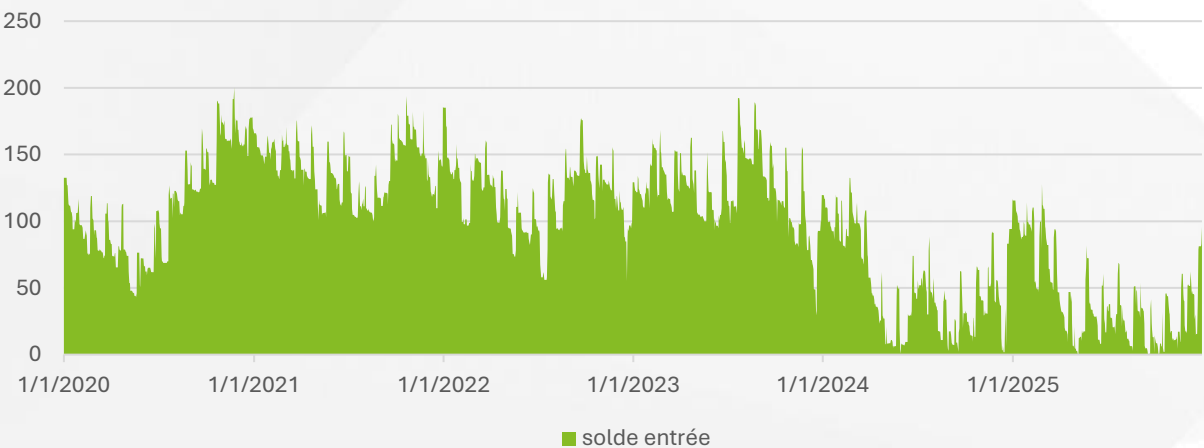
Enjeux de la section d'investissement – Trésorerie, fond de roulement et résultat

Résultat de l'exercice et Fonds de roulement (En M€)



L’Eurométropole a réalisé trois exercices à résultats nets déficitaires sur le mandat (2022, -7,3M€; 2023, -11M€, 2024, -12,7M€). Ces déficits ont détérioré le fond de roulement de l’EMS à un niveau de -14,7M€ en 2024 avant un résultat positif de 10,5M€ en 2025 ramenant le fonds de roulement à -4,2M€.

Solde de trésorerie (en M€)



Cette baisse peut avoir un effet sur la trésorerie de la collectivité. Cependant, les observations des montants au compte 515 ne démontrent pas pour le moment d’alerte particulière autre qu’une baisse du niveau moyen de trésorerie disponible à partir du deuxième trimestre 2024.

An isometric illustration of a city grid with various buildings, green spaces, and roads, rendered in a light blue and green color palette. The perspective is from an elevated angle, looking down at the city layout.

E. Vision synthétique des budgets annexes



Etude rétrospective

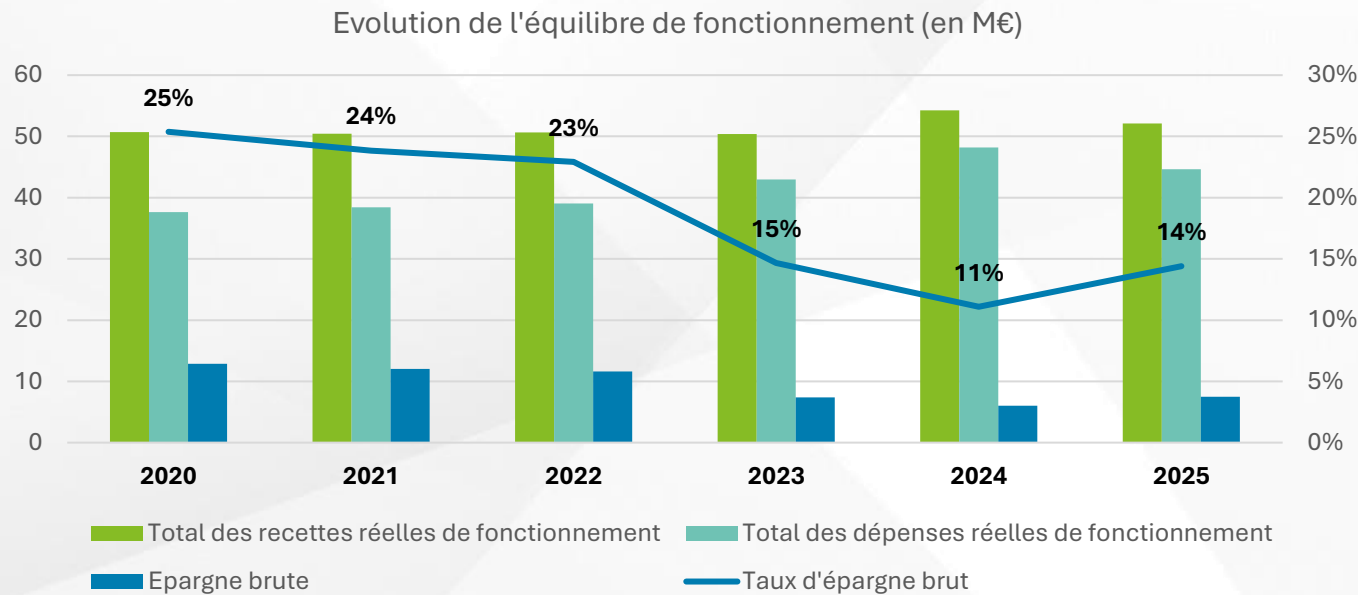
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Assainissement

Synthèse budget – Assainissement En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des ventes et prestations	50,3	49,9	50,5	49,9	53,5	51,8
Dotations	0,1	0,4	0,1	0,3	0,2	0,1
Produits divers de gestion courante (art 758)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0
Autres recettes d'exploitation	0,3	0,1	0,1	0,1	0,5	0,1
Total des recettes réelles de fonctionnement	50,7	50,4	50,7	50,4	54,3	52,1
Charges à caractère général (chap 011)	24,1	21,9	24,9	28,9	33,7	36,1
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	6,4	6,5	6,7	6,6	7,0	7,7
Atténuation de produits (chap 014)	6,8	9,4	6,9	6,9	6,9	0,0
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0,0	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses de fonctionnement	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total des dépenses réelles de fonctionnement	37,7	38,4	39,1	43,0	48,2	44,6
Epargne de gestion	12,9	12,0	11,6	7,4	6,0	7,5
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	12,9	12,0	11,6	7,4	6,0	7,5
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Epargne nette	12,7	11,9	11,5	7,3	5,9	7,4
FCTVA (art 10222)	2,6	2,2	2,1	2,4	4,3	4,5
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	30,0
Autres recettes	0,2	0,6	4,4	3,2	5,0	1,7
Total des recettes réelles d'investissement	2,8	2,8	6,5	5,6	9,2	36,3
Sous-total dépenses d'équipement	13,1	19,5	26,9	25,7	40,2	54,0
Autres investissements hors PPI	0,0	0,0	0,0	0,1	1,7	0,0
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Autres dépenses d'investissement	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement résiduelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses réelles d'investissement	13,4	19,6	27,0	25,9	42,0	54,1



Etude rétrospective

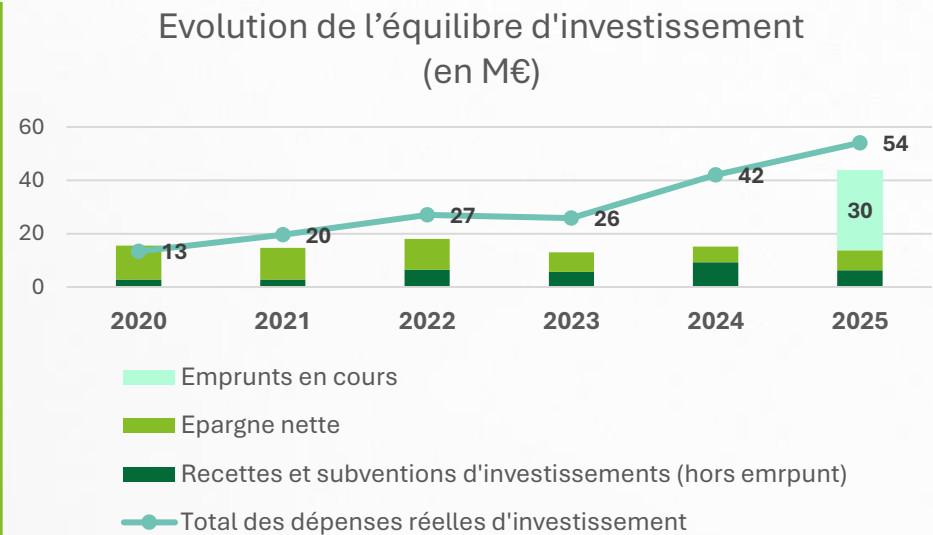
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Assainissement



Le budget assainissement est composé essentiellement des produits des ventes et prestations de services. Ces produits sont composés à 96% de prestations de services en lien avec la gestion de l'eau et son traitement. 4% de ces recettes sont issues d'autres ventes, tel que la facturation de branchement de bâtiment au réseau ou la facturation de travaux réalisés sur le réseau.

Les recettes du budget connaissent une évolution de +3% sur la période.

Les dépenses ont-elles progressé de 19%. L'épargne brute a ainsi perdu 43% de son niveau de 2020, son taux était de 25% en 2020 contre 14% en 2025.



Les recettes et les dépenses d'investissement présentent une progression soutenue sur la période. Les recettes (hors emprunt) passent de 2,8 M€ en 2020 à 9,2 M€ en 2024 (+229%), tandis que les dépenses augmentent de 13,4 M€ à 42,0 M€ sur la même période. (+213%)

En 2025, ces enveloppes sont à la hausse, notamment sous l'effet du lancement d'un projet de construction d'un four à la station d'épuration de la Wantzenau pour des dépenses globales de 54 M€.

Le BA contractualise la même année un emprunt de 30M€ pour subvenir à ces besoins de financements



Etude rétrospective

Budget Annexe

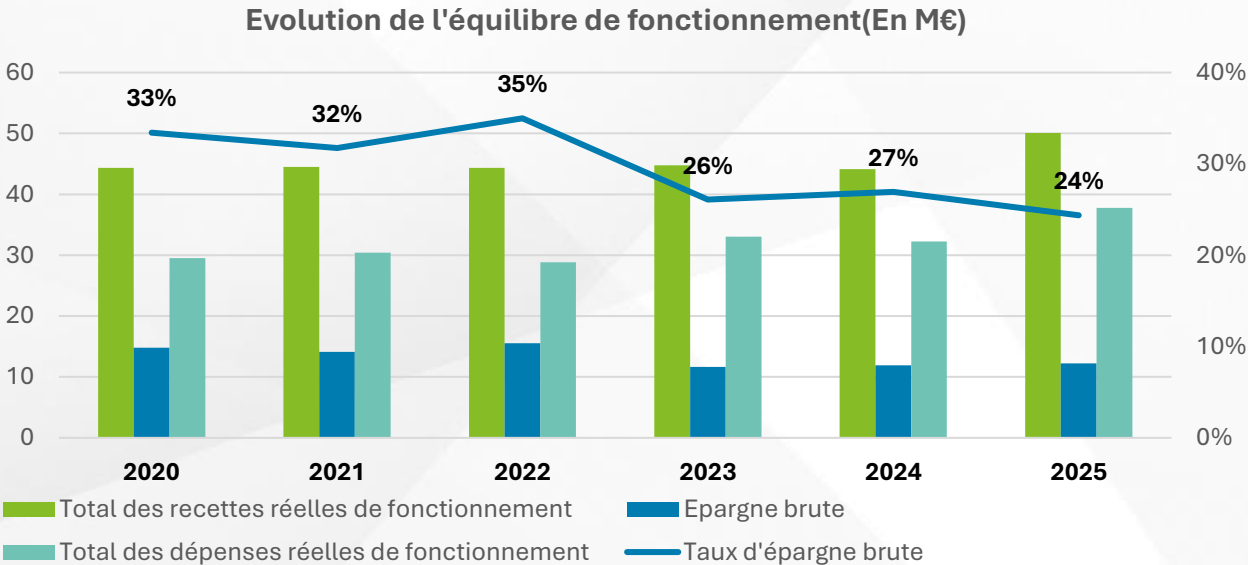
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Eau

Synthèse budget – Eau En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des ventes et prestations	44,1	44,0	43,8	43,7	43,9	49,8
Dotations	0,1	0,3	0,4	0,2	0,3	0,1
Produits divers de gestion courante (art 758)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes d'exploitation	0,2	0,3	0,2	0,8	0,0	0,1
Total des recettes réelles de fonctionnement	44,3	44,5	44,3	44,7	44,2	50,1
Charges à caractère général (chap 011)	10,8	11,2	11,1	13,7	12,9	16,3
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	8,0	8,0	8,0	8,1	8,1	8,3
Atténuation de produits (chap 014)	10,5	10,7	9,2	10,8	10,8	12,4
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,3
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses de fonctionnement	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,5
Total des dépenses réelles de fonctionnement	29,5	30,4	28,8	33,1	32,2	37,8
Epargne de gestion	14,8	14,1	15,5	11,7	11,9	12,2
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	14,8	14,1	15,5	11,7	11,9	12,2
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette	14,8	14,1	15,5	11,6	11,9	12,2
FCTVA (art 10222)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,1	0,2	0,3	1,6	0,4	0,5
Total des recettes réelles d'investissement	0,1	0,2	0,3	1,6	0,4	0,5
Sous-total dépenses d'équipement	13,6	14,5	12,3	16,6	21,5	16,3
Autres investissements hors PPI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement résiduelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses réelles d'investissement	13,7	14,5	12,4	16,6	21,5	16,3



Etude rétrospective

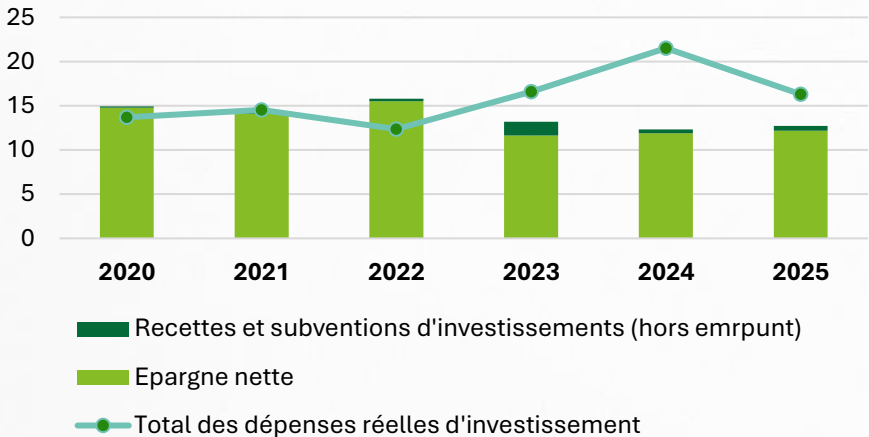
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Eau



Sur la période, les recettes progressent de 13 % (sur une base de 30 M€ en 2020), portées notamment par la hausse des travaux d'aménagement (+0,5 M€) et la mise en place en 2025 des nouvelles redevances pour les agences de l'eau (+3,2 M€ au total).

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 28 %, augmentées notamment par les charges à caractère général (+52 %, de 10,7 à 16,3 M€).

Evolution de l'équilibre des dépenses et recettes d'investissement (En M€)



Les subventions d'investissement progressent de 129 k€ à 537 k€, mais restent à un niveau modeste et ne constituent pas un levier significatif de financement.

À l'inverse, les dépenses réelles d'investissement augmentent de **+19 %** sur la période (de 13,7 M€ à 16,3 M€), avec un pic notable en 2024 à 21,5 M€ (+57 % par rapport à 2020).

L'épargne du budget annexe ne suffit plus depuis 2023 à couvrir les dépenses d'investissement.



Etude rétrospective

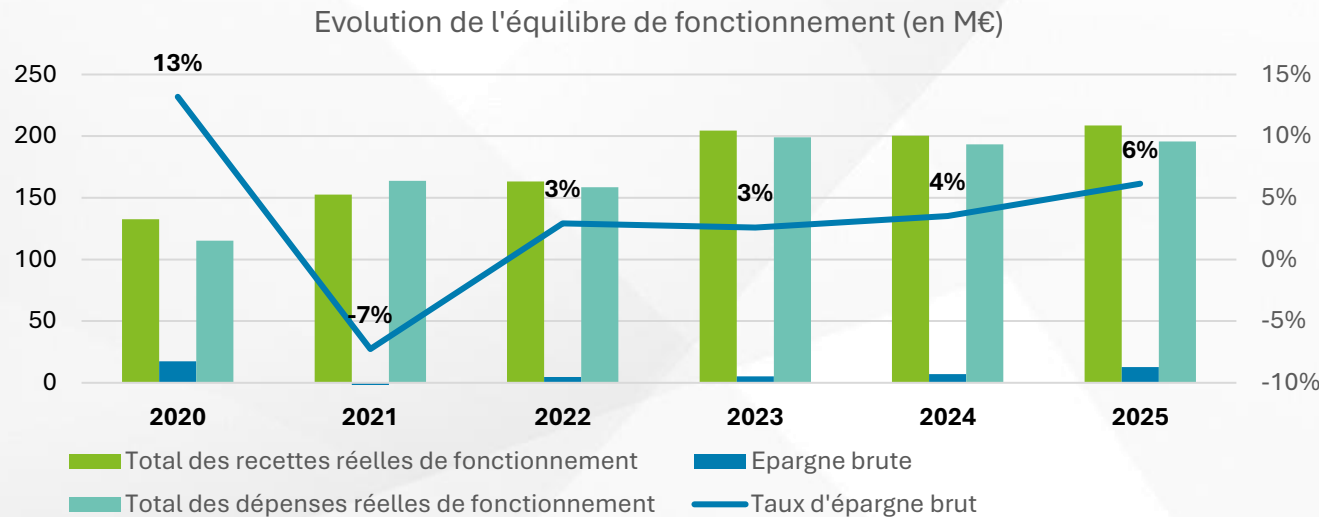
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Mobilités Actives

Synthèse budget – Mobilités Actives En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des ventes et prestations	1,8	2,7	3,5	2,7	3,1	3,0
Fiscalité indirecte	105,6	112,0	116,8	132,1	134,3	136,4
Dotations	2,6	2,8	2,8	7,7	2,7	3,3
Produits divers de gestion courante (art 758)	22,1	28,3	38,4	58,9	55,7	49,2
Autres recettes d'exploitation	0,5	6,9	1,9	3,0	4,5	16,8
Total des recettes réelles de fonctionnement	132,6	152,7	163,4	204,4	200,3	208,5
Charges à caractère général (chap 011)	2,2	3,4	3,5	3,7	4,3	3,6
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	1,2	1,8	2,1	2,3	2,3	2,4
Atténuation de produits (chap 014)	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,1
Autres charges de gestion courante (chap 65)	111,5	144,8	152,7	178,1	185,4	189,6
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses de fonctionnement	0,0	13,5	0,0	14,8	1,0	0,0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	115,1	163,8	158,6	199,1	193,3	195,7
Epargne de gestion	17,5	-11,1	4,8	5,3	7,0	12,8
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	17,5	-11,1	4,8	5,3	7,0	12,8
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette	17,5	-11,1	4,8	5,3	7,0	12,8
FCTVA (art 10222)	0,0	0,0	0,0	0,2	0,1	0,3
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,0
Autres recettes	0,0	1,7	0,0	0,4	0,5	2,0
Total des recettes réelles d'investissement	0,0	1,7	0,0	0,5	0,6	12,3
Sous-total dépenses d'équipement	4,8	5,5	6,0	8,0	12,9	19,9
Autres investissements hors PPI	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement résiduelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses réelles d'investissement	4,8	5,5	6,0	8,0	12,9	19,9



Etude rétrospective

Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – Mobilités Actives



Sur la période considérée, **les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 57 %**, passant de 132,6 M€ à 208,5 M€, soit une hausse de 75,9 M€. Cette progression est principalement portée par :

- **le produit du Versement Mobilité, intégralement affecté au BA MA**, qui passe de 106 M€ en 2020 à 136 M€ en 2025 (fiscalité indirecte) ;
- **la subvention d'équilibre versée chaque année par l'EMS au BA MA**, qui s'élève à 22 M€ en 2020 et atteint un point haut de 59 M€ en 2023.

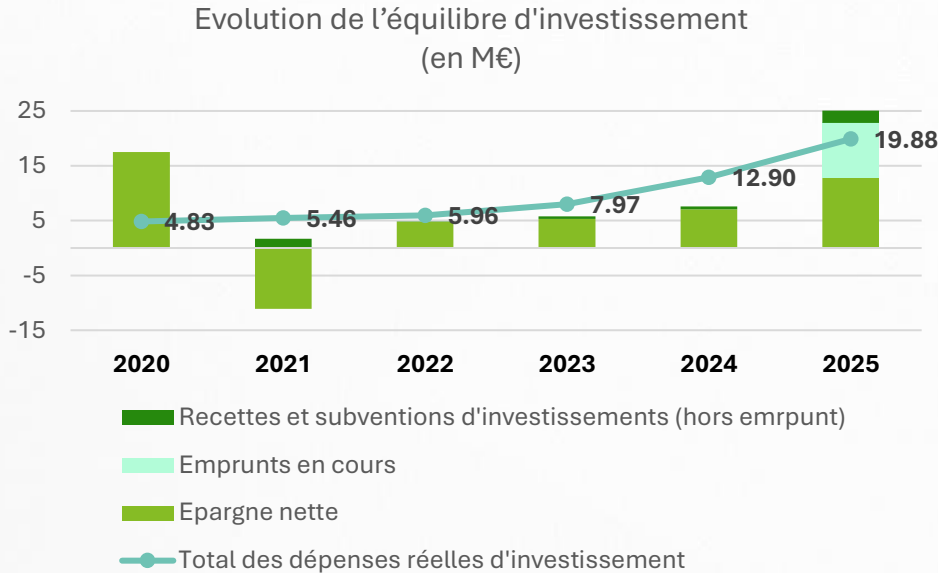
Les produits de tarification (vente de tickets bus-tram) ne transitent pas par le BA MA : ils sont directement encaissés par l'opérateur CTS.

Les dépenses réelles de fonctionnement suivent une dynamique encore plus marquée : elles progressent de 70 %, de 115,1 M€ à 195,7 M€, soit +80,6 M€. Autrement dit, les dépenses augmentent plus vite que les recettes, ce qui dégrade progressivement la situation d'épargne. Ces dépenses sont notamment le fait de provisions (détaillées plus tôt).

Cette tension se matérialise dès 2021 par un effet de ciseau défavorable : les charges de fonctionnement dépassent les produits, ce qui génère une épargne brute négative de -11,1 M€, en lien avec l'impact de la crise Covid.

Sur l'ensemble de la période, le taux d'épargne brute se dégrade nettement et passe de 13 % en 2020 à seulement 6 % en 2025 ; avec un plancher à 3 % en 2022 et 2023.

Ainsi, malgré la forte progression des recettes de fonctionnement, la croissance plus rapide des dépenses et le choc ponctuel lié au Covid conduisent à un affaiblissement structurel de la capacité d'autofinancement du BA MA.



Les dépenses d'investissement du BA MA ont progressé passé la période Covid, et notamment en 2024 et 2025 progressent, passant de 5,96 M€ en 2022 à 12,9 M€ en 2024 et à 19,88M€ en 2025 (notamment avec les projets de développement cyclable ou de renouvellement de bus et de tramway). Ces dépenses ont motivé un emprunt de 10M€ en 2025.



Etude rétrospective

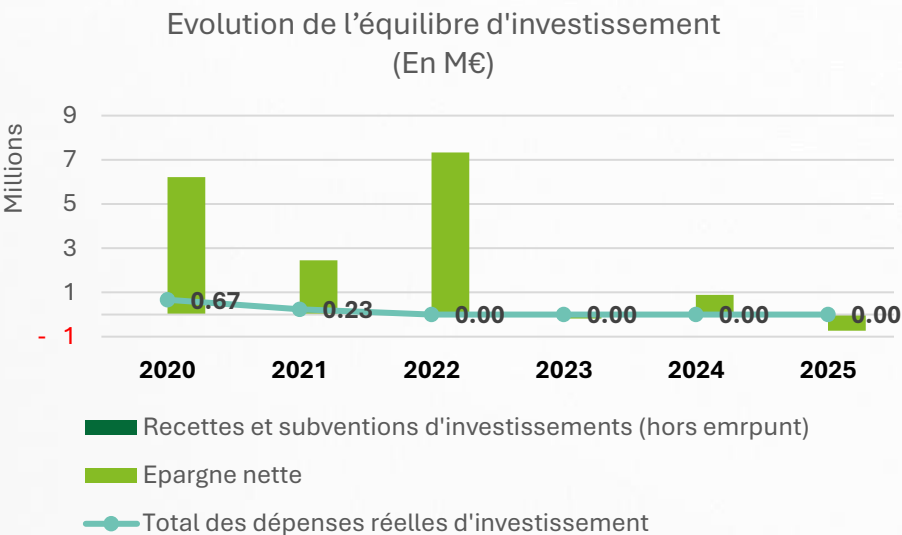
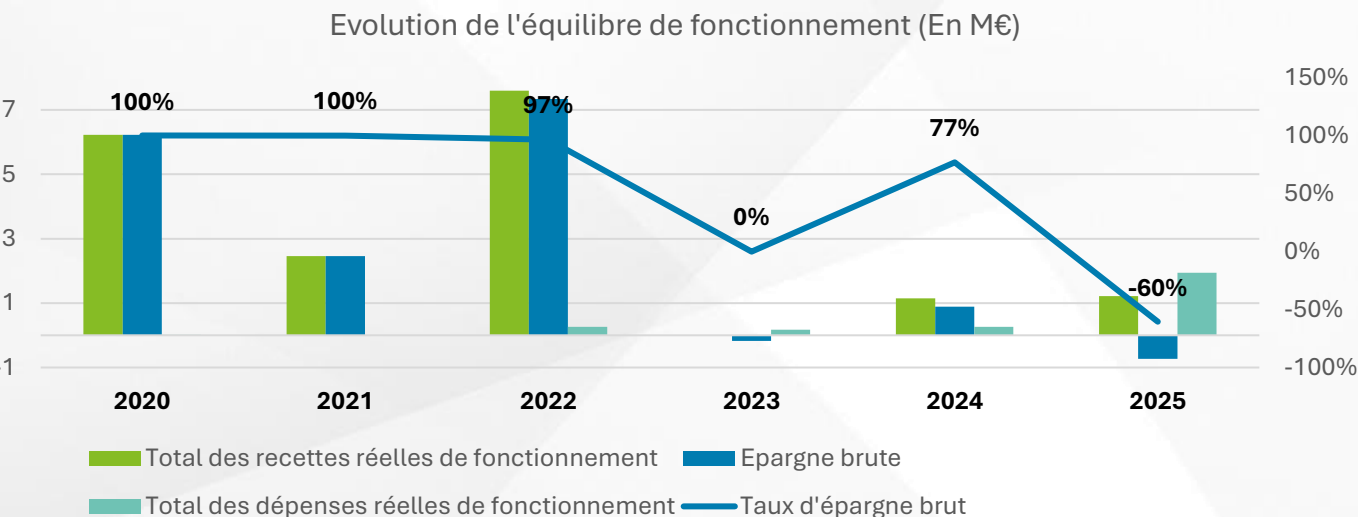
Vue d'ensemble de la situation financière du budget annexe – ZAI

Synthèse budget – ZAI En M€	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Produit des ventes et prestations	6,2	2,5	4,4	0,0	1,1	1,2
Dotations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produits divers de gestion courante (art 758)	0,0	0,0	3,2	0,0	0,0	0,0
Autres recettes d'exploitation	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes réelles de fonctionnement	6,2	2,5	7,6	0,0	1,1	1,2
Charges à caractère général (chap 011)	0,0	0,0	0,3	0,2	0,3	1,9
Charges de personnel et frais assimilés (chap 012)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Atténuation de produits (chap 014)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres charges de gestion courante (chap 65)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses de fonctionnement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses réelles de fonctionnement	0,0	0,0	0,3	0,2	0,3	1,9
Epargne de gestion	6,2	2,5	7,3	-0,2	0,9	-0,7
Intérêts de la dette (art 66111)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne brute	6,2	2,5	7,3	-0,2	0,9	-0,7
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Epargne nette	6,2	2,5	7,3	-0,2	0,9	-0,7
FCTVA (art 10222)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Emprunts	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres recettes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes réelles d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total dépenses d'équipement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres investissements hors PPI	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Remboursement en capital de la dette (chap 16 hors 166, 16449 et 1645)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dépenses d'investissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Capacité d'investissement résiduelle	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des dépenses réelles d'investissement	0,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0



Etude rétrospective

Vue d'ensemble de la situation financière de l'Eurométropole – Synthèse budgets annexes – ZAI



Ce budget permet de comptabiliser les investissements fonciers liés aux ZAI et les cessions de terrains.
Outre un changement de méthode comptable intervenu en 2023 lors du passage à la M57, ce budget annexe n'appelle pas de remarque de notre part.

An isometric illustration of a cityscape with various buildings, streets, and green spaces, rendered in shades of green and white. The city is viewed from an elevated perspective, showing a grid-like street pattern and clusters of buildings of different heights and shapes.

02

Présentation synthétique du 18 septembre
2026

Eurométropole de Strasbourg



Rétrospective 2020-2026 et perspectives horizon 2031

Synthèse exécutive

Vendredi 18 septembre 2026



3 notions préalables

1

Recettes de fonctionnement

Produits fiscaux
Dotations
Subventions / participations
Recettes tarifaires & loyers

Epargne brute

Dépenses de fonctionnement

Prestations de service, énergie, fournitures
Rémunération du personnel
Subventions versées
Intérêts de la dette

Différence entre les recettes courantes de fonctionnement et les dépenses courantes, **l'épargne brute** constitue le **premier indicateur de la santé financière** d'une collectivité.

2

Epargne brute

Annuité du capital de la dette

Epargne nette

Aussi appelée « **autofinancement** », l'épargne nette constitue les **disponibilités** restantes **pour financer des nouveaux investissements**, après couverture de toutes les charges courantes et dettes.

3

Encours de dette

÷

Epargne brute

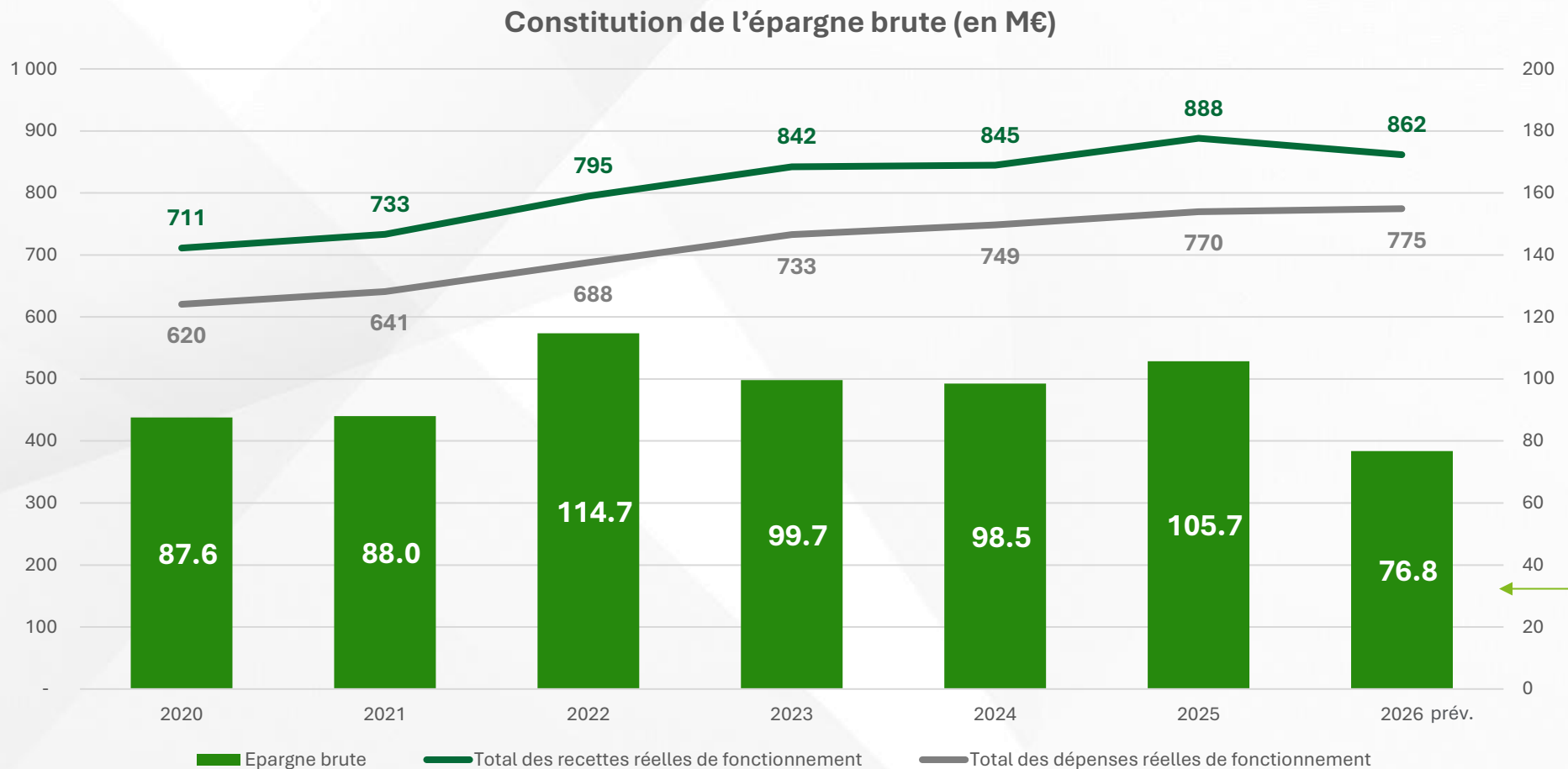
=

Capacité de désendettement

Rapportée au stock de dette, l'épargne brute permet de calculer la **capacité de désendettement**, c'est-à-dire le **nombre d'années qu'il faudrait pour rembourser toute la dette** si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne.



Constitution de l'épargne brute



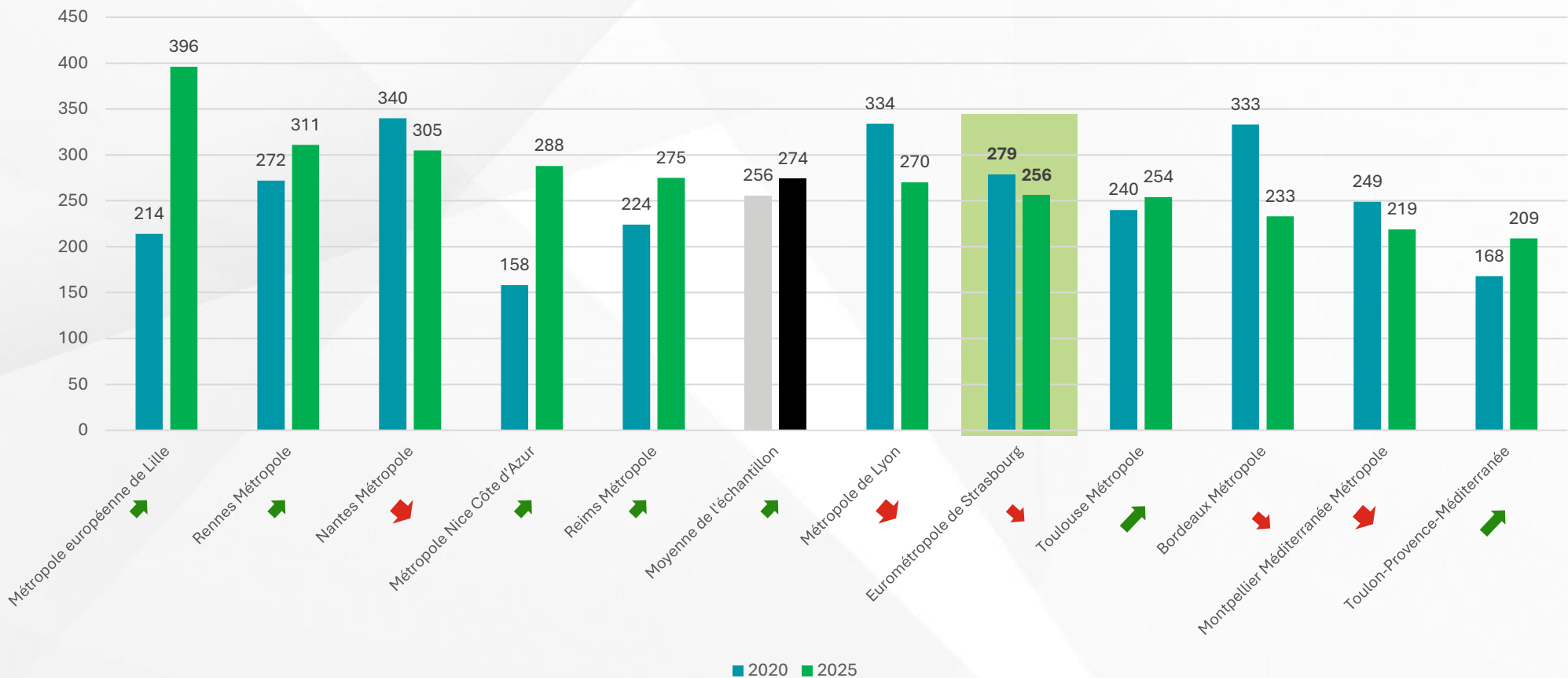
Projection
avant
éventuelles
mesures de
“freinage”

Sur la période, les frais financiers affichent une hausse de +133 % (de 9,7 M€ en 2020 à 22,7 M€ en 2026).



Comparaison de l'épargne brute

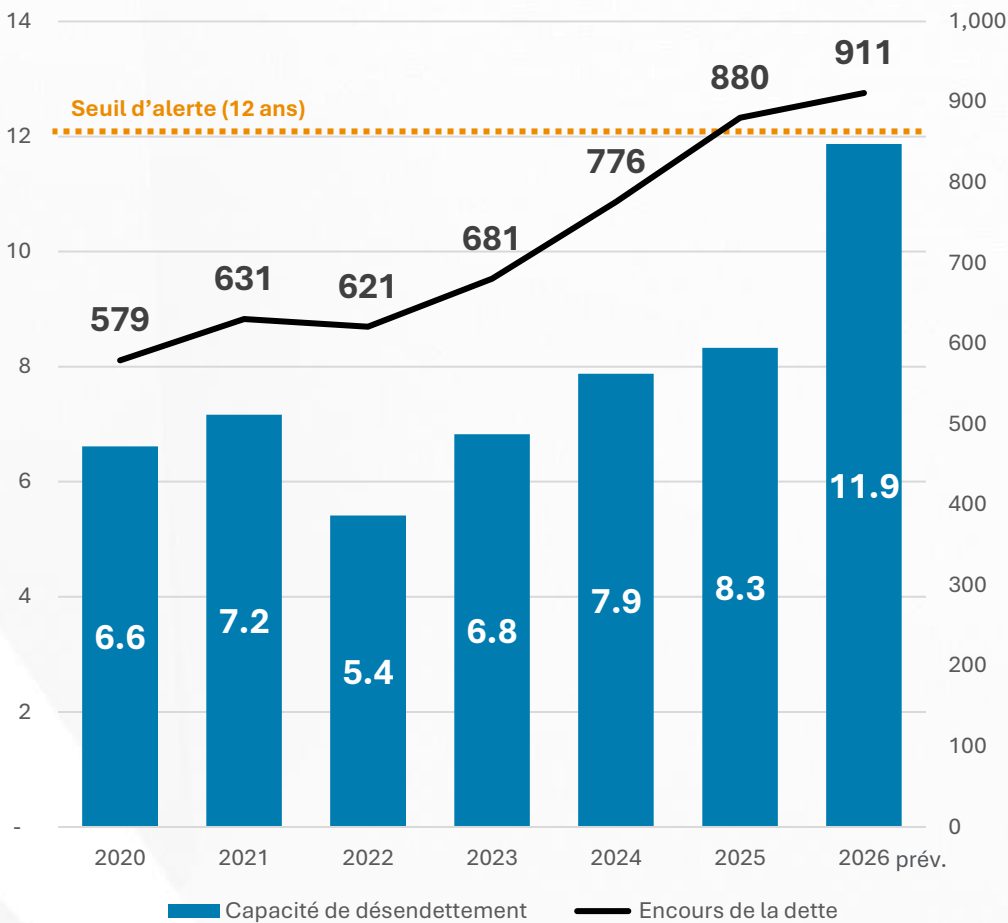
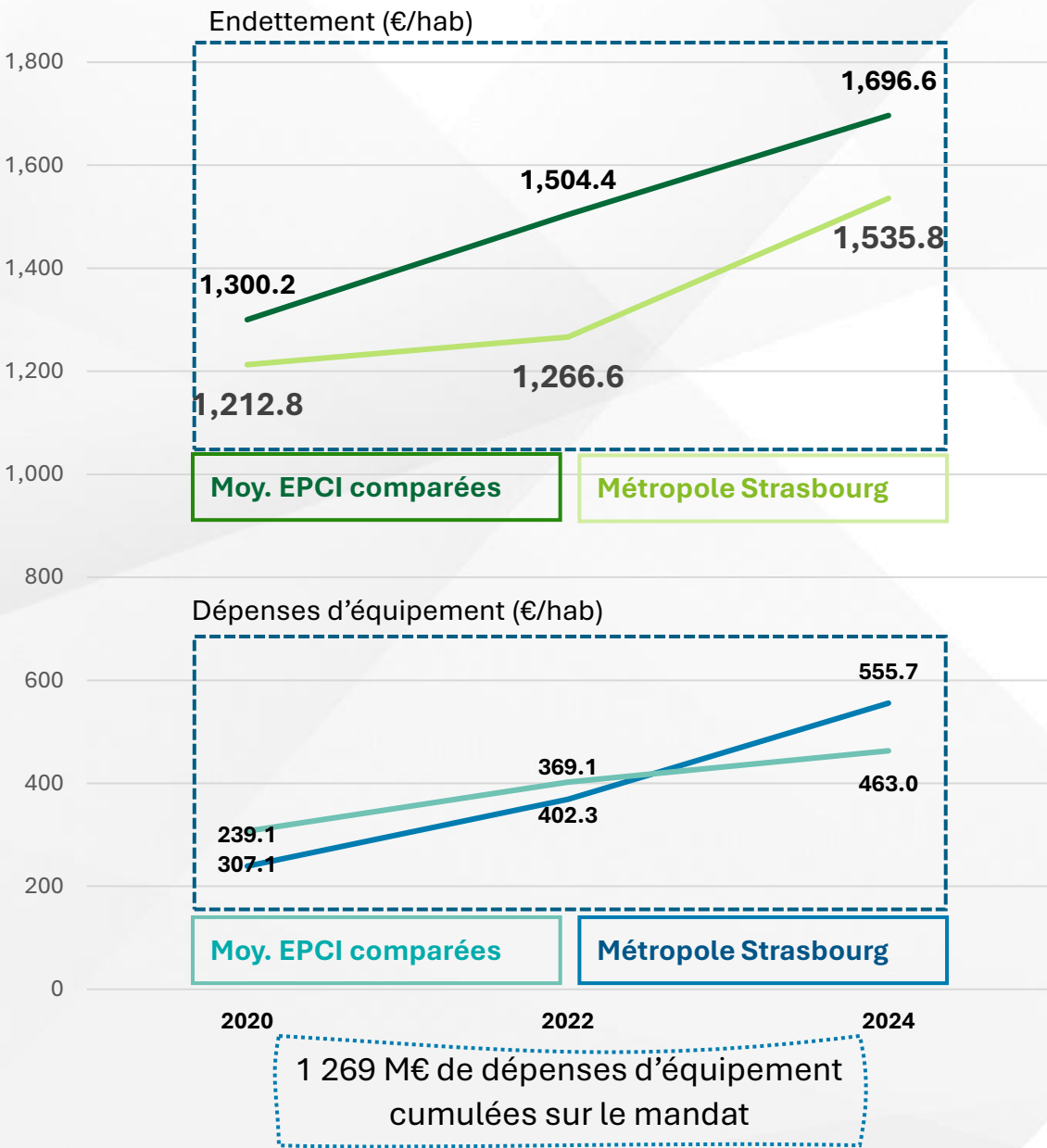
Evolution de l'épargne brute par habitant entre 2020 et 2025 (en €, données OFGL)



Classée 4^{ème} sur 11 en 2020 selon l'épargne brute par habitant, la collectivité recule de 3 rangs pour s'établir au 7^{ème} rang en 2025.



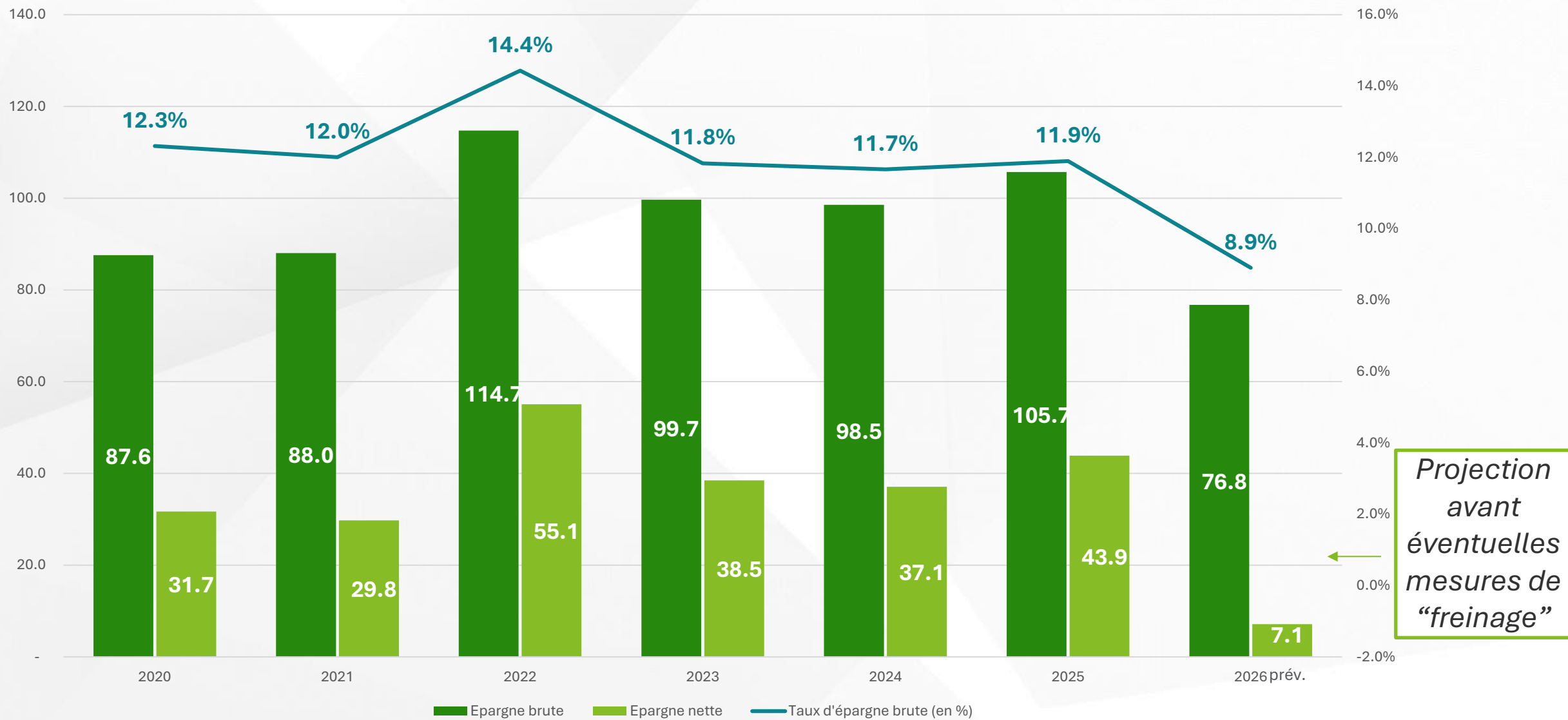
Evolution des niveaux d'investissement et d'endettement sur la période – en M€



Les intérêts de la dette passent de 9,7 M€ en 2020 à 22,7 M€ prévus en 2026, soit +13 M€.

Les remboursements en capital passent de 55,9 M€ en 2020 à 69,6 M€ prévus en 2026, soit +13,7 M€.

➡ Evolution des épargnes entre 2020 et 2026 – en M€



Synthèse de nos travaux sur la période 2020/2026

-12%

Epargne brute

Relativement stable en volume sur la période, mais en recul en proportion, surtout sur les derniers exercices sous la dynamique des dépenses

- 78%

Epargne nette

Directement liée à l'évolution de l'épargne brute et de l'endettement, en tension sur la fin de la période

+ 57%

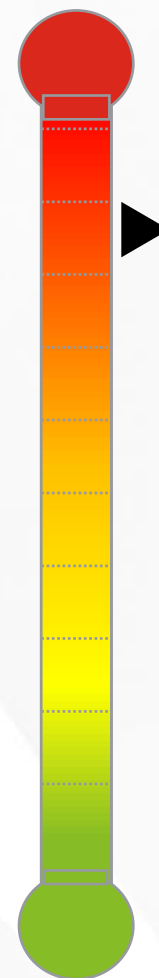
Encours de dette

En forte progression (+ 330 M€), afin de soutenir l'effort d'investissement, avec 54% d'encours à taux variable au 01/01/26

+79%

Capacité de désendettement

Sous le double effet d'un recul de l'épargne et d'une hausse de l'encours, indicateur en forte dégradation



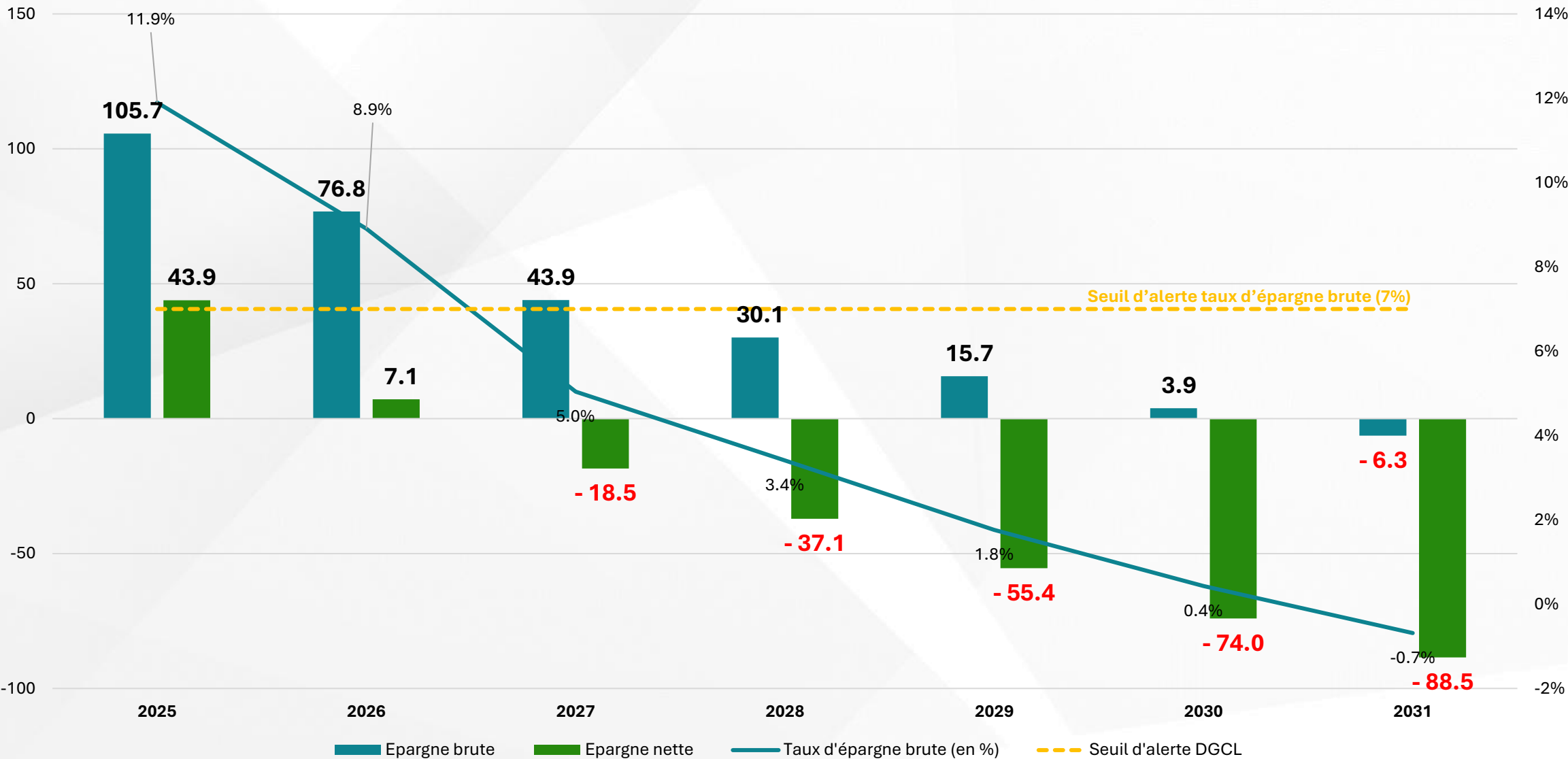
Situation globale

A l'issue de la période, la collectivité présente des marges financières réduites, les niveaux d'épargne étant orientés à la baisse et le recours à l'endettement déjà significativement mobilisé, dans un contexte de marché peu favorable.



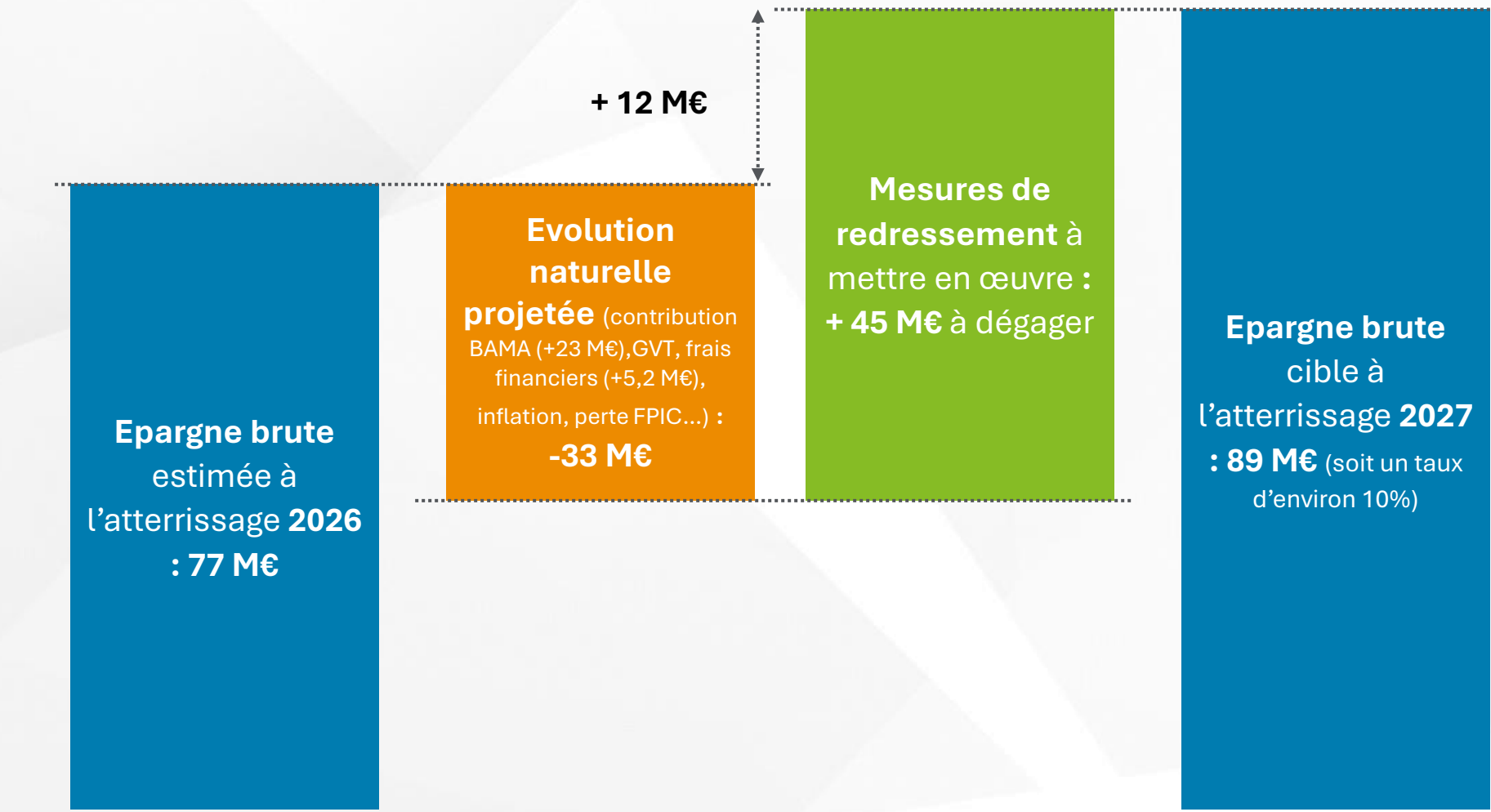
Projections fil de l'eau

Evolution des épargnes (en M€)





Quel effort à réaliser pour redresser et garantir une trajectoire soutenable ?

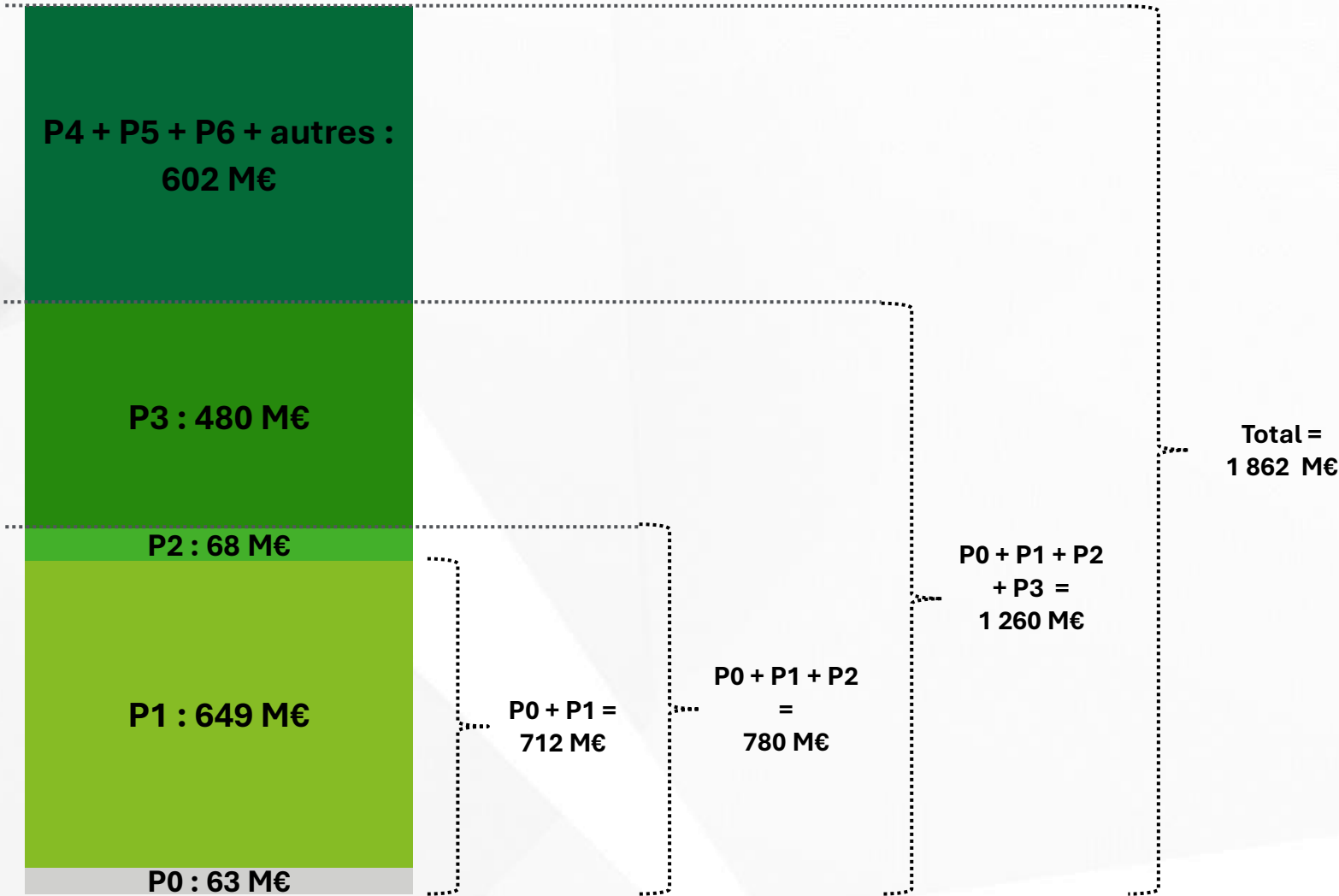




Des choix à faire aussi sur les investissements

**Les « coups partis »
(P0, P1 et P2)
représentent déjà
près des ¾ de la
capacité budgétaire
cible du mandat**

**Une capacité à
investir sur le
mandat à venir
évaluée à 1040 M€**



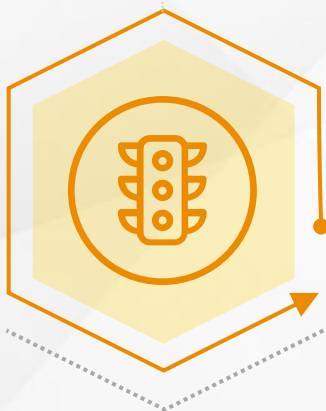
Volume cible projeté

Programmation et priorisation
actuelle du PPI

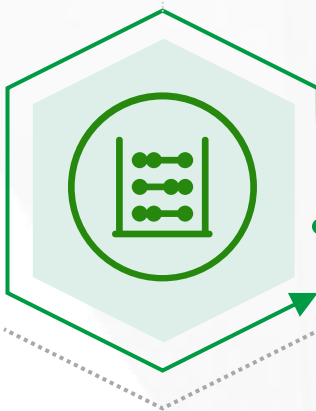


Quelles perspectives ?

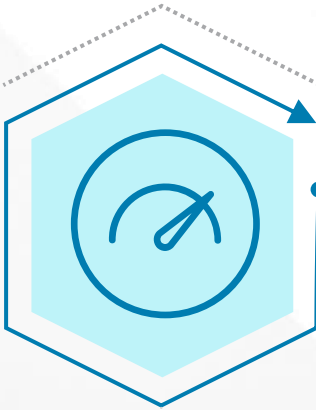
**Une situation
financière qui se
dégrade rapidement**



**+ de 45 M€ à trouver en
fonctionnement**



**La nécessité de mettre
rapidement en œuvre
des mesures de
redressement**



**Des décisions à prendre
sur l'investissement et
dans les relations avec
les partenaires**



An isometric illustration of a cityscape with various buildings, streets, and green spaces, rendered in shades of green and white. The city is viewed from an elevated perspective, showing a grid of streets and a mix of urban and green areas.

03 | Contacts et Annexes

➔ Contacts



Loïc Muller

Associé – Secteur Public

Port. : +33 6 22 97 16 12

lomuller@deloitte.fr



Nicolas Castets

Directeur – Secteur Public

Port. : +33 6 76 03 05 88

ncastets@deloitte.fr



Corentin Seguin

Manager - Secteur public

Port : +33 6 77 21 85 78

coseguin@deloitte.fr

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter www.deloitte.com/about. En France, Deloitte SAS est le cabinet membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, et les services professionnels sont rendus par ses filiales et ses affiliés.

Deloitte fournit des services professionnels en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable à ses clients des secteurs public et privé, quel que soit leur domaine d'activité. Deloitte sert près de 90% des *2018 Fortune Global 500® companies* à travers un réseau de firmes membres dans plus de 150 pays, et allie des compétences de niveau international à un service de grande qualité afin d'aider ses clients à répondre à leurs enjeux les plus complexes. Pour en savoir plus sur la manière dont nos 286 000 professionnels make an impact that matters (agissent pour ce qui compte), connectez-vous et échangez avec nous sur Facebook, LinkedIn ou Twitter.

En France, Deloitte mobilise un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs – des grandes entreprises multinationales aux microentreprises locales, en passant par les ETI et PME. Fort de l'expertise de ses 7 000 collaborateurs et associés, Deloitte en France est un acteur de référence en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory, juridique & fiscal et expertise comptable, dans le cadre d'une offre pluridisciplinaire et de principes d'action en phase avec les exigences de notre environnement.

Le présent document et ses annexes sont confidentiels et réservés à l'usage interne exclusif de l'Eurométropole de Strasbourg. Toute reproduction ou toute divulgation partielle ou totale à des tiers en est interdite, sauf accord écrit préalable de Deloitte & Associés.